

UNIVERSITE DU QUEBEC

MEMOIRE PRESENTE A
UNIVERSITE DU QUEBEC A TROIS-RIVIERES

COMME EXIGENCE PARTIELLE
DE LA MAITRISE EN ETUDES QUEBECOISES

PAR

ALAIN RUEST

LE DEVELOPPEMENT DES INSTITUTIONS MUNICIPALES
A GRAND-MERE DE 1898 A 1925

Juin 1993

Université du Québec à Trois-Rivières

Service de la bibliothèque

Avertissement

L'auteur de ce mémoire ou de cette thèse a autorisé l'Université du Québec à Trois-Rivières à diffuser, à des fins non lucratives, une copie de son mémoire ou de sa thèse.

Cette diffusion n'entraîne pas une renonciation de la part de l'auteur à ses droits de propriété intellectuelle, incluant le droit d'auteur, sur ce mémoire ou cette thèse. Notamment, la reproduction ou la publication de la totalité ou d'une partie importante de ce mémoire ou de cette thèse requiert son autorisation.

RESUME

L'étude a pour objet le développement d'une "ville de compagnie", Grand-Mère de 1898 à 1924, issue de la seconde révolution industrielle. La naissance et la croissance de la ville sont dues à la présence de la Laurentide Pulp Company. Elles ont été marquées par l'application d'une idéologie paternaliste "intéressée", plutôt que conservatrice ou libérale. Nous entendons par là la façon dont la compagnie a cherché à promouvoir tout ce qui, sur le plan des services municipaux, pouvait accroître le confort de ses employés, et avant tout celui de ses cadres supérieurs, tout en investissant le moins possible dans le développement urbain. Cette forme de paternalisme ressort bien de l'analyse de la croissance des institutions municipales. Plusieurs crises, en effet, ont perturbé la mise en place des services municipaux et l'équilibre financier de la ville. Il a d'abord incomblé à la petite bourgeoisie locale de régler tant bien que mal ces problèmes. Mais à la longue, il a fallu que la compagnie intensifie ses interventions, sous l'oeil toutefois critique des élus locaux qui craignent de perdre leur autonomie politique et de voir la compagnie esquiver une nouvelle fois ses responsabilités financières. A la fin, on s'est entendu sur une solution pour résoudre les problèmes urbains, la gérance municipale. Cependant, la solution avait des lacunes, en particulier sur le plan financier. La seule solution vraiment efficace résidait dans le non-renouvellement de l'exemption de taxes dont bénéficiait la compagnie.

REMERCIEMENTS

Nous adressons ici nos remerciements à tous ceux et celles qui de près ou de loin ont contribué à la réalisation de ce mémoire. Tout d'abord, nous exprimons notre gratitude à messieurs Pierre Lanthier et Normand Brouillette qui ont dirigé ce mémoire de maîtrise. Ensuite, mentionnons le personnel des archives municipales de l'Hôtel de ville de Grand-Mère, le personnel des archives nationales du Québec et des archives d'Hydro-Québec, tous à Montréal, et monsieur Normand Séguin, directeur du Centre d'Etudes Québécoises à Trois-Rivières, pour le support financier qu'il nous a accordé. Enfin, nous remercions monsieur Luc Martin et mesdames Clémence Bélanger, Isabelle Ethier et Jeanne Trudeau soit pour leurs commentaires sur des versions préliminaires de ce texte ou pour leur contribution à faciliter la cueillette des données.

TABLE DES MATIERES

RESUME	i
REMERCIEMENTS	ii
TABLE DES MATIERES	iii
LISTE DES TABLEAUX	vi
LISTE DES CARTES	vii
INTRODUCTION	1
CHAPITRES	
1. VILLE DE COMPAGNIE, PETITE BOURGEOISIE LOCALE ET MUNICIPALITE DE GRAND-MERE	5
1) Quelques considérations de départ	5
A) Le concept de seconde révolution industrielle	5
B) Le concept de "ville de compagnies"	7
C) Entreprise industrielle et paternalisme	9
D) Un acteur urbain négligé: la petite bourgeoisie locale	15
E) Des confrontations inévitables	16
2) Les grands traits de la croissance de Grand-Mère	17
A) Naissance de Grand-Mère	17
B) L'accroissement territorial	20
C) La croissance démographique	22
D) Les relations ethniques	25
E) Les entreprises industrielles	26
3) Les intervenants dans la vie municipale	28
A) La <u>Laurentide Pulp Company</u>	28

B) Les conseils municipaux	33
2. LE DEVELOPPEMENT DES INSTITUTIONS MUNICIPALES	
DE 1898 A 1915	41
1) Les débuts de l'appareil municipal	41
A) Les chartes municipales à Grand-Mère	41
B) Le conseil municipal et les comités municipaux	42
2) Les services municipaux	44
A) Le système d'aqueduc et d'égouts	47
B) Les rues et chemins	49
C) L'électricité	51
D) L'hygiène publique	54
E) Feu et police	55
F) Transports et communications	57
G) Les dépenses municipales	58
H) Le secours public	60
3) L'administration municipale	61
A) La taxation et les emprunts	61
B) La législation municipale	66
C) La promotion industrielle	68
D) Les annexions	69
E) Les élections municipales	70
3. LA POURSUITE DE L'URBANISATION ET LE RENFORCEMENT DES INSTITUTIONS MUNICIPALES DE 1916 A 1925	75
1) Le prélude à la consolidation de l'administration municipale	75
2) Les services municipaux	76
A) Les rues et chemins	76
B) Les dépenses municipales	80

C) Le système d'aqueduc et d'égouts	82
D) L'électricité	84
E) Feu et police	86
F) Transports et communications	86
G) L'hygiène publique	88
H) Le secours public	89
3) L'administration municipale	90
A) La législation municipale	90
B) La taxation et les emprunts	93
C) La promotion industrielle	99
D) Les élections municipales	100
4) La consolidation de l'administration municipale	102
A) La gérance municipale	103
B) L'instauration de la gérance municipale à Grand-Mère	106
C) Résultats et perception de la gérance municipale à Grand-Mère	108
CONCLUSION	119
ANNEXES	
A. Les limites des expansions territoriales de Grand-Mère de 1898 à 1925	125
B. Les pouvoirs et fonctions du gérant municipal	130
C. Evaluation et perception à Grand-Mère, 1915-1924	133
BIBLIOGRAPHIE	134

LISTE DES CARTES

1. Grand-Mère: contexte régional	18
2. Grand-Mère: accroissement territorial, 1898-1925	21

LISTE DES TABLEAUX

1. Pourcentage de l'accroissement démographique des principales villes mauriciennes de 1891 à 1931	24
2. Données statistiques des entreprises industrielles à Grand-Mère de 1900 à 1925	27
3. Lieu de naissance des membres des conseils municipaux de Grand-Mère de 1898 à 1925	35
4. Professions exercées par les membres des conseils municipaux de Grand-Mère de 1898 à 1925	35
5. Age des élus municipaux à Grand-Mère de 1898 à 1925	36
6. Employés de la <u>Laurentide</u> siégeant au conseil municipal de Grand-Mère de 1898 à 1925	38
7. Les maires de la municipalité de Grand-Mère de 1898 à 1925	40
8. Répartition thématique des discussions municipales à Grand-Mère de 1898 à 1915 (nombre)	45
9. Répartition thématique des discussions municipales à Grand-Mère de 1898 à 1915 (pourcentage)	46
10. Répartition thématique des discussions municipales à Grand-Mère de 1916 à 1925 (nombre)	77
11. Répartition thématique des discussions municipales à Grand-Mère de 1898 à 1915 (pourcentage)	78
12. Evolution du rôle d'évaluation à Grand-Mère, 1915-1924	97
13. Evolution du rôle de perception à Grand-Mère, 1916 à 1925	97

INTRODUCTION

Ce mémoire de maîtrise a pour objet le développement des institutions municipales de Grand-Mère, l'une de ces "villes de compagnie" qui ont contribué, au XX^e siècle, à la croissance du réseau urbain québécois. L'étude de ces "villes de compagnie" est d'autant plus intéressante que leur avènement, au Québec, s'inscrit hors des créneaux d'une économie régionale basée surtout sur les activités rurales. En effet, au tournant du siècle, à l'exception des grands centres (Montréal et Québec), l'économie québécoise s'active, avant tout, dans le domaine agraire et la société villageoise prédomine. Toutefois, il ne faut pas conclure, à la lumière de ces considérations, que le Québec est en retard dans le développement de son territoire. Tout au plus, nous pouvons mentionner que son entrée dans l'ère industrielle est un peu plus lente qu'ailleurs en Amérique du Nord.

A la fin du XIX^e siècle s'enclenche une mobilité démographique suscitée par l'apparition de petites, moyennes et grandes entreprises et par la colonisation de certains territoires inoccupés et propices à l'agriculture ou à la mise en valeur de leur potentiel en ressources naturelles. Parallèlement à ce contexte, vers 1896, le développement de nouvelles technologies dont l'hydro-électricité, qui suscite l'implantation d'usines à forte consommation d'énergie, vient contribuer à l'étalement urbain québécois. De plus, l'épuisement des ressources forestières aux Etats-Unis provoque une migration des industries papetières vers le nord, ce dont le Québec et notamment la Mauricie

bénéficiant.

L'attrait des ressources naturelles québécoises et ontariennes, en effet, engendre le développement de la grande industrie de transformation. Grâce à cette dernière, de nombreuses villes naissent et le réseau urbain s'étale. A titre d'exemples, pour l'Ontario, mentionnons les villes de Iroquois Falls, Kapuskasing, Manitouwadge et Sault-Sainte-Marie. Pour le Québec, signalons Arvida, Grand-Mère, La Tuque, Noranda et Shawinigan Falls.

Comme le mûrissement du réseau urbain québécois suit en bonne partie la chronologie de l'implantation des grandes entreprises industrielles, souvent étrangères, il ne faut pas négliger le rôle des compagnies dans le développement des villes à l'aube du XX^e siècle. Les villes créées par la grande industrie prennent la dénomination courante de "villes de compagnie". Le développement de ces villes est empreint d'une idéologie qui ne tient ni du paternalisme absolu ni d'une attitude libérale du type "laisser faire". La réalité semble être moins tranchée et nous chercherons, à partir d'une étude de cas, à en rendre compte. Il ne sera pas question ici de faire une étude globale d'une ville de compagnie. Nous envisageons plutôt de nous attarder à quatre thèmes, étroitement liés, qui permettent d'appréhender la dynamique du développement de ces villes. Ces thèmes sont: 1-la notion même de "ville de compagnie"; 2-les diverses formes dans lesquelles s'est incarnée l'idéologie paternaliste; 3-le rôle de la petite bourgeoisie locale dans l'aménagement urbain; 4-les relations de pouvoir qui s'établissent entre la grande entreprise et la petite bourgeoisie locale.

Pour parvenir à nos fins, nous entendons examiner le développement

des institutions municipales de Grand-Mère de 1898 à 1925. La période étudiée représente le premier quart de siècle d'existence de la municipalité. Il s'agit d'une époque de forte croissance. La compagnie à qui Grand-Mère devait son existence, la Laurentide Pulp Co., connut en effet un développement considérable de ses installations, ce qui entraîna une hausse correspondante de la population. Toutefois, cette croissance suscita à la ville de sérieux problèmes d'équipement, de gestion et de financement. Comment furent-ils surmontés? Quelle fut la part de la compagnie dans les solutions retenues? Et celle de la petite bourgeoisie locale? Y eut-il des conflits? Quels en furent les effets sur la vie et l'urbanisation de la municipalité? Toutes ces questions tournent autour d'un thème central: l'administration municipale comme lieu d'articulation des rapports sociaux et économiques.

La réalisation de cette recherche repose sur la consultation d'un ensemble assez hétérogène de sources. La majorité du corpus provient des procès-verbaux du conseil de Grand-Mère. De 1898 à 1924, cette source représente vingt-deux volumes d'environ trois cent cinquante pages chacun. Y sont consignés les débats des élus locaux lors des séances du conseil. La fréquence des séances est d'une par semaine. Cependant, il arrive que deux ou trois séances soient tenues la même semaine, et régulièrement des séances spéciales sont organisées. Notons par ailleurs, pour la période couverte, la transcription des débats est assurée par le même greffier municipal, Louis Bérubé.

Dans leur présentation, les procès-verbaux suivent à peu près le même schéma. D'abord, pour la première séance annuelle ainsi que pour celle qui suit une élection, on mentionne la composition du conseil municipal et la nomination des membres siégeant sur les divers comités municipaux

permanents. Quant aux autres séances, on ne retient que les travaux en tant que tels du conseil. Cependant, les pièces versées au procès-verbal n'ont pu être consultées. L'administration municipale, en effet, ignore le lieu où elles ont été remisées. Seules quelques lettres des dirigeants de la compagnie ont été intégralement retranscrites en version originale, de même que les règlements municipaux suscitant des débats.

Les procès-verbaux constituent l'essentiel des informations relatives au développement de la municipalité. Nous avons également utilisé les données tirées des livres d'évaluation et de perception. Ils constituent vingt volumes d'environ trois cent pages chacun. Enfin, pour combler les lacunes des sources municipales, nous avons consulté la presse écrite locale. Entre autres, L'Echo du Saint-Maurice, La semaine et Le Nouvelliste.

CHAPITRE 1

VILLE DE COMPAGNIE, PETITE BOURGEOISIE LOCALE ET MUNICIPALITE DE GRAND-MERE

1) Quelques considérations de départ

A) Le concept de seconde révolution industrielle

C'est en 1939 que l'économiste autrichien, Joseph Schumpeter, a qualifié de "Nouvelle Révolution Industrielle" l'expansion économique globale précédant la Première Guerre Mondiale¹. De nos jours, on parle de Seconde révolution industrielle pour caractériser les développements ultérieurs de l'industrialisation, née au XVIII^e siècle. Mais, elle ne peut se définir clairement dans le temps et ne constitue pas une cassure avec le passé. Selon Eric Hobsbawm, "Since the [first] Industrial Revolution the transformation of industry has become continuous"². Le concept persiste, ne serait-ce que parce que le processus qu'il désigne a entraîné des changements dans le domaine des sciences et de l'économie. A la fin du XIX^e siècle, de nouvelles découvertes scientifiques et technologiques sont mises en valeur par le monde des affaires. L'électricité, la chimie et les pâtes et papiers, qui façoneront la société moderne, illustrent bien le mariage de la science et de la technologie avec l'industrie.

¹. Joseph Schumpeter, Business Cycles: A Theoretical, Historical, and Statistical Analysis of The Capitalist Process, New York, McGraw-Hill, 1964, p. 246.

². Eric Hobsbawm, Industry and Empire: The Pelican Economic History Of Britain, Volume 3: From 1750 to the Present Day, London, Weidenfeld and Nicolson, 1969, p. 172.

La seconde révolution industrielle n'a pas uniquement changé l'économie, mais aussi le caractère fondamental de la société et de la politique. Elle a notamment atténué les tensions entre la bourgeoisie et la classe ouvrière par la création d'un système économique qui accroît le niveau de consommation de la classe ouvrière tout en fortifiant la position de la classe des affaires dans la société et la politique³.

La croissance des "nouvelles classes moyennes" est une autre conséquence de la seconde révolution industrielle. Ces groupes réunissent, selon T.B. Bottomore⁴, de petits professionnels tels que les employés de bureau, les surveillants en chef, les gérants, les techniciens, les scientifiques et les membres de plusieurs autres catégories oeuvrant dans le domaine des services, diminuant d'autant le fossé entre les deux classes principales. La croissance soutenue des couches moyennes et leur habileté à exercer une influence considérable dans le domaine du social a sans aucun doute calmé les tensions de classes. L'implantation de programmes sociaux, la mise en place d'institutions communautaires, la création d'organisations sportives et d'activités civiques, le lancement de fondations de charité, l'introduction de réformes municipales, tout cela est l'œuvre des entrepreneurs locaux et des membres des corporations dans bien des villes nord-américaines.

Le Québec n'a pas été tenu à l'écart du processus découlant de la seconde révolution industrielle. En effet, sa croissance est le résultat d'une série d'investissements effectués par des hommes d'affaires

³. Ronald Edsforth, Class Conflict and Cultural Consensus, The Making of a Mass Consumer Society in Flint, Michigan, New Brunswick, Rutgers University Press, 1987, p. 2-6.

⁴. Thomas Burton Bottomore, Classes in Modern Society, New York, McGraw-Hill, 1966, p. 23.

étrangers attirés par la présence considérable de ressources naturelles forestières, hydrauliques et minières. La prise en charge de ces avantages par les industriels provoque un développement urbain sans précédent, une rapide expansion de l'emploi et une forte croissance démographique. La Mauricie, par sa situation géographique et la présence de richesses naturelles abondantes (eau et forêts) en bénéficiera grandement au début du XX^e siècle. C'est grâce à l'exploitation de ces ressources que se mettra en place l'armature urbaine régionale. Il est donc permis d'avancer que la Mauricie a connu les effets de la seconde révolution industrielle, en même temps et au même titre que bon nombre de villes industrielles des Etats-Unis.

B) Le concept de "ville de compagnie"

L'expression "ville de compagnie" recouvre plusieurs réalités, d'où une polysémie importante à mettre en lumière. Au départ, mentionnons que les chercheurs n'utilisent pas tous le même concept pour désigner les "villes de compagnie". Certains parleront de "Company towns", d'autres de "Ressource towns" et de "Single-sector towns"⁵. Ensuite, la définition que les auteurs leur attribuent diffère sensiblement de l'un à l'autre. Pour John S. Garner:

"Company towns were developed, administered, and owned in their entirety by a single enterprise. A location conveniently related to raw materials, markets, water and other power, or good industrial water supply, and having a favorable climate to

⁵. Oiva W. Saarinen, "Single-Sector Communities in Northern Ontario: The Creation and Planning of Dependent Towns", in Gilbert A. Stelter et Alan F.J. Artibise, eds., Power and Place: Canadian Urban Development in the North American Context, Vancouver, University of British Columbia Press, 1986, p. 219.

attract a supply of labor"⁶

Oiva W. Saarinen définit les "villes de compagnie" comme suit:

"This close dependency upon the natural environment has given the northern communities a number of common structural features which include small populations, slow growth rates, isolation, limited hinterlands, a narrow economic base, and poorly-developed physical and sociocultural infrastructures"⁷

Pour sa part, Rex A. Lucas mentionne:

"Observers and even townspeople often use the term "company town" indiscriminantly, when refering to any one-industry community or even a much larger community with one dominant industry. The community answering this description are mainly built around resource-based industries and transportation"⁸

Enfin, plus près de nous, Normand Brouillette partage sensiblement la même définition que O.W. Saarinen en ajoutant que ces villes ont une croissance urbaine intimement liée au développement de l'entreprise fondée sur l'exploitation de ressources naturelles et qu'il existe un contrôle presque absolu du territoire urbanisé par la compagnie⁹

Somme toute, les définitions suggérées mettent en évidence deux facteurs prépondérants à l'apparition des "villes de compagnie". Le premier est la présence immédiate, sur le territoire, de ressources naturelles. Le second, et possiblement le plus important, est le rôle prédominant joué par la grande entreprise dans le processus d'urbanisation des "villes de compagnie". Ce facteur laisse croire que la "ville de compagnie" est inféodée aux intérêts de l'industrie. En effet, R.A. Lucas

⁶. John S. Garner, The Model Company Town, Urban Design Through Private Enterprise in Nineteenth-Century New England, Amherst, University of Massachusetts Press, 1984, p. 5 et 44.

⁷. Oiva W. Saarinen, Op. cit., 1986, p. 228.

⁸. Rex A. Lucas, Minetown, Milltown, Railtown: Life in Canadian Communities of Single Industry, Toronto, University of Toronto Press, 1971, p. 17 et 104.

⁹. Normand Brouillette, "Le rôle de la Shawinigan Water and Power Co. dans la structuration de l'espace urbain shawiniganais, 1898-1921", Cahiers de géographie du Québec, vol. 34, no. 92, septembre 1990, p. 199.

fait remarquer que: "The community is still all controlled and all facilities are supplied by the company. The company built the houses, owns the railway and owns the land"¹⁰. Cependant, cette perception doit être nuancée puisque dans bien des cas, ces villes n'ont pas connu dans leur développement spatial le dirigisme poussé de l'industrie qu'on leur prête si souvent.

C) Entreprise industrielle et paternalisme

Partant du constat de l'omniprésence de la compagnie dans la vie municipale, nombre d'études ont mis en lumière le paternalisme marqué des industries dans le processus d'urbanisation des "villes de compagnie"¹¹. Pour Richard T. Ely¹² l'attitude de l'industrie à s'imposer en maître dans la ville relèverait du féodalisme. Par exemple, lorsque George M. Pullman érigea sa ville, vers les années 1885, il projetait de faire une ville modèle où ses ouvriers ne vivraient pas dans des immeubles surpeuplés et malsains et où ils échapperaient aux tentations et aux pièges de la grande ville (alcoolisme, criminalité et prostitution). La ville de Pullman connut la célébrité en 1893 lors de l'exposition mondiale de Chicago. Ses rues pavées conçues selon un plan rigoureux, son système d'aqueduc et d'égouts et ses bâtiments publics n'y furent pas étrangers. C'était la ville de Pullman; certes, elle était conçue pour le bonheur des ouvriers, mais c'était Pullman qui avait défini leur bonheur. Pour certains la bienveillance et les bonnes intentions de G.M. Pullman

¹⁰ Rex A. Lucas, Op. cit., 1971, p. 105.

¹¹ Voir entre autres Ronald Edsforth, Op. cit., 1987, p. 39-69; Rex A. Lucas, Op. cit., 1971, p. 71-94; John S. Garner, Op. cit., 1984, p. 53-82 et 165-203.

¹² Richard T. Ely, Harper's Magazine, 1915, in Daniel Boorstin, Histoire des Etats-Unis, tome 3: l'expérience démocratique, Paris, Armand Colin, 1981, p. 297-298.

bafouaient les idéaux démocratiques américains et il était intolérable qu'une partie de la population soit élevée dans un esprit de servilité. Ainsi, R.T. Ely affirmait que la vision organisatrice du développement urbain par l'industrie ne correspondait pas nécessairement à celle des citoyens. Pour John S. Garner¹³ et R.T. Ely cette vision opposée du développement urbain contribuait à expliquer la violente grève de 1894 à Pullman. Récemment, Ronald Edsforth arrivait à la même conclusion dans son étude de Flint au Michigan¹⁴.

Plus près de nous, le cas de Noranda constitue un bel exemple de l'opposition entre la population et la compagnie sur l'organisation municipale¹⁵. En effet, lorsque la Noranda Mines Ltd. érige Noranda en 1926, la compagnie divise la ville en zones commerciales et résidentielles selon un plan d'urbanisme précis. Propriétaire du territoire, l'entreprise organise tout le développement urbain et pourvoit elle-même à la mise en place des services municipaux (aqueduc, égouts, police, pompiers, etc.). Le gérant de la compagnie administre la ville et les conditions d'établissement imposées par l'entreprise sont strictes. Or, il faut croire que cette vision planificatrice ne plaisait pas à tout le monde. A la périphérie de Noranda, à la limite où cesse l'autorité de la Noranda Mines Ltd., une ville plus importante est créée: Rouyn. Ceux qui s'y installent veulent profiter du boom minier sans subir la tutelle de la compagnie minière.

Certes, le paternalisme pratiqué au XX^e siècle n'est plus de même

¹³ John S. Garner, Op. cit., 1984, p. 53.

¹⁴ Ronald Edsforth, Op. cit., 1987, p. 170-176.

¹⁵ Nicole Berthiaume, Rouyn-Noranda, le développement d'une agglomération minière au cœur de l'Abitibi-Témiscamingue, Rouyn, Collège du Nord-Ouest, 1981, p. 23-27.

nature que celui qui avait cours au XIX^e siècle. Le patronat sera moins restrictif. En effet, s'il conserve ses droits et pouvoirs pour organiser le développement urbain, il doit laisser à d'autres l'organisation sociale et culturelle, et dans certains cas l'organisation administrative. C'est cette situation que Claude Bellavance qualifie de "néo-paternalisme"¹⁶. Cependant, même sous l'étiquette de néo-paternalisme, les interventions de l'industrie ont pris des formes et une intensité variables dans le milieu urbain. A un point tel que par moment et en certains endroits, on retrouve au XX^e siècle un paternalisme qui s'apparente beaucoup plus à celui qui était appliqué au XIX^e siècle. C'est le cas de Flint au Michigan (Etats-Unis) et de Noranda au Québec (Canada). Il semblerait donc que ces deux villes et possiblement d'autres, telles qu'Arvida et Isle-Maligne, peuvent représenter des exceptions au paternalisme "renouvelé" du XX^e siècle.

Mais, quelles sont les raisons qui expliquent le changement d'attitude de la grande entreprise face au développement urbain de la localité à laquelle elle a donné naissance? Pour Arthur Borghese et J.S. Garner¹⁷, le paternalisme "conservateur" du XIX^e siècle aurait eu tendance à augmenter les tensions sociales entre les travailleurs et les dirigeants d'entreprises. Cette situation entraîna, à plus ou moins long terme, un climat d'animosité qui prit des proportions dramatiques. A preuve les violentes grèves qui sévissent au XIX^e siècle dans les "villes de compagnie" américaines où prévalait un paternalisme de type

¹⁶ Claude Bellavance, Le patronat de la grande entreprise en Mauricie, 1900-1950, Trois-Rivières, M.A. en études québécoises, 1984, p. 55 et 82.

¹⁷ Arthur Borghese, "Industrialist Paternalism and Lower-Class Agitation: The Case of Mulhouse, 1841-1851", Histoire sociale, vol. XIII, no. 25, mai 1980, p. 56; John S. Garner, Op. cit., 1984, p. 53.

"conservateur"¹⁸. Ainsi, la crainte d'affrontements, peu souhaitables pour la rentabilité de l'entreprise, amènerait celle-ci à atténuer le paternalisme "traditionnel", en laissant plus de latitude aux élites locales dans l'aménagement de l'espace urbain.

Pour sa part, le sociologue québécois Jean-Charles Falardeau a insisté sur les comportements de l'entreprise selon qu'elle ait donné naissance à la ville ou soit venue s'y installer. "Which was there first, industry or the community?"¹⁹ écrit-il. L'interrogation posée met en présence deux situations de départ qui peuvent déterminer le type de paternalisme pratiqué par une firme.

La première est celle où une grande entreprise industrielle achète un territoire et s'y implante. Sa venue favorise l'arrivée massive de main-d'œuvre qui est prise en charge par la compagnie; en effet, celle-ci planifie toute l'organisation municipale. De plus, comme le nouveau territoire appartient à l'entreprise, dans bien des cas, les idées novatrices avancées par les élites municipales (élaboration de politiques et de programmes sociaux, amoindrissement de la réglementation municipale et le choix des plans d'aménagement urbain) se heurtent à la vision organisatrice des industriels et sont vite rejetées. Ce fut notamment le cas à Iroquois Falls et Kapuskasing où les plans d'aménagement urbain de la compagnie furent contestés, mais pas moins appliqués. A ce sujet, O.W.

¹⁸ Voir entre autres les enquêtes de George Creel dans les villes du Texas pour le Harper's Weekly, in John S. Garner, Op. cit., 1984, p. 53 et 243; celles de Richard T. Ely et Henry Demarest Lloyd sur la ville de Pullman pour le Harper's Magazine, in Daniel Boorstin, Op. cit., 1981, p. 297-298.

¹⁹ Jean-Charles Falardeau, "The Changing of Social Structures of Contemporary French-Canadian Society", in Marcel Rioux et Yves Martin, éd., French Canadian Society, Toronto, McClelland and Stewart, 1964, p. 118.

Saarinen écrit: "The closed and paternalistic nature of the town quickly became a bone of contention between the company and its workers"²⁰. Cette situation illustre une forme de paternalisme s'apparentant à celui du XIX^e siècle et pour lequel certains auteurs ont mis de l'avant le concept de villes industrielles "fermées"²¹. Mais, ce ne sont pas toutes les "villes de compagnie" qui répondent à cette première situation. Et Claude Bellavance²² donne des exemples de villes mauriciennes où l'arrivée de certains dirigeants d'entreprises, issus d'une nouvelle génération de cadres supérieurs, s'efforcent d'appliquer une vision organisationnelle du développement urbain moins astreignante que par le passé.

La seconde situation est celle où l'entreprise s'installe sur un territoire déjà occupé. A titre d'exemple mentionnons les villes du bassin de Sudbury telles que Coniston, Copper Cliff et Levack²³. Dans ce cas, la planification du développement urbain par la compagnie se limite au territoire qu'elle possède à proximité de l'usine. Ce qui ne l'empêchera pas d'intervenir par d'autres voies dans le développement de la ville d'accueil. En effet, la compagnie soumettra des plans d'aménagement de l'espace urbain, s'impliquera dans l'organisation de la mise en valeur du territoire en proposant, entre autres, des firmes d'architectes pour la réalisation de bâtiments ou d'infrastructures (rues, aqueduc et égouts). De plus, dans certains cas, l'entreprise injectera des sommes d'argent dans l'établissement d'institutions publiques (hôpital, écoles, bibliothèque et terrain de jeu) quand ce n'est pas elle qui les prend en

²⁰ Oiva W. Saarinen, Op. cit., 1986, p. 237-238.

²¹ Rex A. Lucas, Op. cit., 1971, p. 104; Nicole Berthiaume, Op. cit., 1981, p. 23.

²² Claude Bellavance, Op. cit., 1984, p. 54-56.

²³ Oiva W. Saarinen, Op. cit., 1986, p. 245.

charge²⁴

Tout semble donc indiquer que le paternalisme des compagnies dans le développement urbain s'est fortement atténué par rapport au siècle précédent. Que ce soit dans un territoire vierge ou dans une ville déjà constituée, l'entreprise industrielle évitera désormais d'imposer un paternalisme autoritaire. Il prendra des formes moins évidentes, plus subtiles, mais tout aussi réelles afin de minimiser les oppositions potentielles entre les industriels et la population.

Si à l'examen des différentes situations on a pu parler de paternalisme conservateur, de paternalisme libéral, il faudrait sans doute parler d'un autre type que nous qualifierons d'"intéressé". Cette tendance se caractériserait par des interventions ponctuelles de l'entreprise dominante dans l'aménagement urbain. Les interventions seraient faites à partir des conjonctures (chômage, ralentissement de l'économie, grèves, conflits ethniques et précarité des finances municipales) et motivées par la volonté d'établir un climat d'harmonie entre l'industrie et le conseil municipal d'une part et entre la compagnie et la population d'autre part.

²⁴ Des exemples sont mentionnés dans Nicole Berthiaume, Op. cit., 1981, p. 23; Rex A. Lucas, Op. cit., 1971, p. 389-408; Normand Brouillette, Op. cit., 1990, p. 202-203.

D) Un acteur urbain négligé: la petite bourgeoisie locale

A ce jour, certaines études ont eu tendance à mettre en lumière le rôle non négligeable de la petite bourgeoisie locale dans la politique municipale²⁵. Dans ses rapports avec l'industrie deux situations peuvent se présenter. Dans la première, la petite bourgeoisie est très dynamique et la compagnie n'intervient à peu près pas dans la vie municipale. C'est le cas dans le nord de l'Ontario, à Elliot Lake, Manitouwadge et Terrace Bay, où la planification urbaine "remove many of the company town elements associated with the traditional single-sector community"²⁶. Dans ces villes, c'est le conseil municipal qui a choisi la firme qui a planifié le développement urbain après plusieurs discussions avec les industriels qui s'y opposaient. La seconde situation est celle où la petite bourgeoisie locale est peu présente et l'entreprise prend en charge tous les secteurs du développement urbain. Ce fut le cas, entre autres, des villes comme

²⁵ Nous entendons par petite bourgeoisie locale les personnes exerçant une profession artisanale, commerciale et libérale qui ont oeuvré au conseil municipal. Notons que certaines études démontrent l'importance de ce groupe dans le processus d'urbanisation. Voir Pierre Lanthier et Normand Brouillette, "De la campagne à la ville: formation de la petite bourgeoisie à Shawinigan de 1898 à 1930", in Gérard Bouchard et Joseph Goy, éd., Famille, économie et société rurale en contexte d'urbanisation (XVIII^e-XIX^e siècle), Chicoutimi, SOREP, Paris, Ecole des hautes études en sciences sociales, 1990, p. 139-151; Ronald Edsforth, Op. cit., 1987, p. 71-96; Oiva W. Saarinen, Op. cit., 1986, p. 232-257; Guy Bourassa, "The Political Elite of Montreal: From Aristocracy to Democracy" in Lionel D. Feldman, Michael D. Goldrick, eds., Politics & Government of Urban Canada, Selected Readings, Toronto, Methuen, 1972, p. 102-111; Robert Dahl, Qui gouverne?, Paris, Armand Colin, 1971; Jacques Grand'Maison, "Les classes moyennes, miroir aux alouettes", Relation, no. 440, septembre 1978, p. 235-238 et no. 441, octobre 1978, p. 261-265; Colette Moreux, Douceville en Québec, la modernisation d'une tradition, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 1982.

²⁶ Oiva W. Saarinen, Op. cit., 1986, p. 258.

Noranda²⁷, Espanola, Kirkland Lake, Porcupine et Timmins²⁸. A la lumière de ces exemples, nous pouvons avancer que la présence de la petite bourgeoisie locale n'est pas à négliger.

E) Des confrontations inévitables

Pour J.S. Garner, A. Borghese et R. Edsforth, il s'agit d'une opposition entre les travailleurs et le patronat, où les premiers refuseraient l'autorité et le contrôle que la compagnie exerce dans le milieu urbain. Selon O.W. Saarinen et R.A. Lucas, il s'agirait d'une confrontation entre la petite bourgeoisie locale présente au conseil municipal et les industriels; deux visions du développement urbain s'opposent dans une lutte où l'enjeu est le pouvoir d'organiser et de contrôler le milieu municipal. A titre d'exemple, citons la ville de Iroquois Falls, lieu où les visées de la compagnie (Abitibi Power and Paper Co.) ne correspondaient pas à celle des travailleurs et de la petite bourgeoisie locale. Dans ses mémoires, L.R. Wilson, un des cadres de la compagnie, écrit que pour arriver à une entente avec les citoyens de la ville, "We finally incorporated the town, let the residents elect their own Mayor and Council and run it as any town"²⁹.

Dans une large mesure, les facteurs qui déclenchent les confrontations entre la compagnie et la petite bourgeoisie sont la construction des infrastructures urbaines et la mise en place des institutions municipales. Cependant, la municipalité possède rarement les capitaux nécessaires pour atteindre ces objectifs, d'où un endettement

²⁷ Nicole Berthiaume, Op. cit., 1981, p. 24.

²⁸ Oiva W. Saarinen, Op. cit., 1986, p. 233.

²⁹ L.R. Wilson, A Few High Spots, p. 27 in Oiva W. Saarinen, Op. cit., 1986, p. 238.

considérable. C'est donc le financement municipal qui pose problème. Pour les élus locaux, comme les contribuables sont suffisamment taxés, les politiques exemptant temporairement les compagnies de taxation sont à revoir. Toutefois, l'industrie prisera moins cette alternative. Dès lors, les confrontations opposeront deux intervenants dans le développement urbain.

2) Les grands traits de la croissance de Grand-Mère

A) Naissance de Grand-Mère³⁰

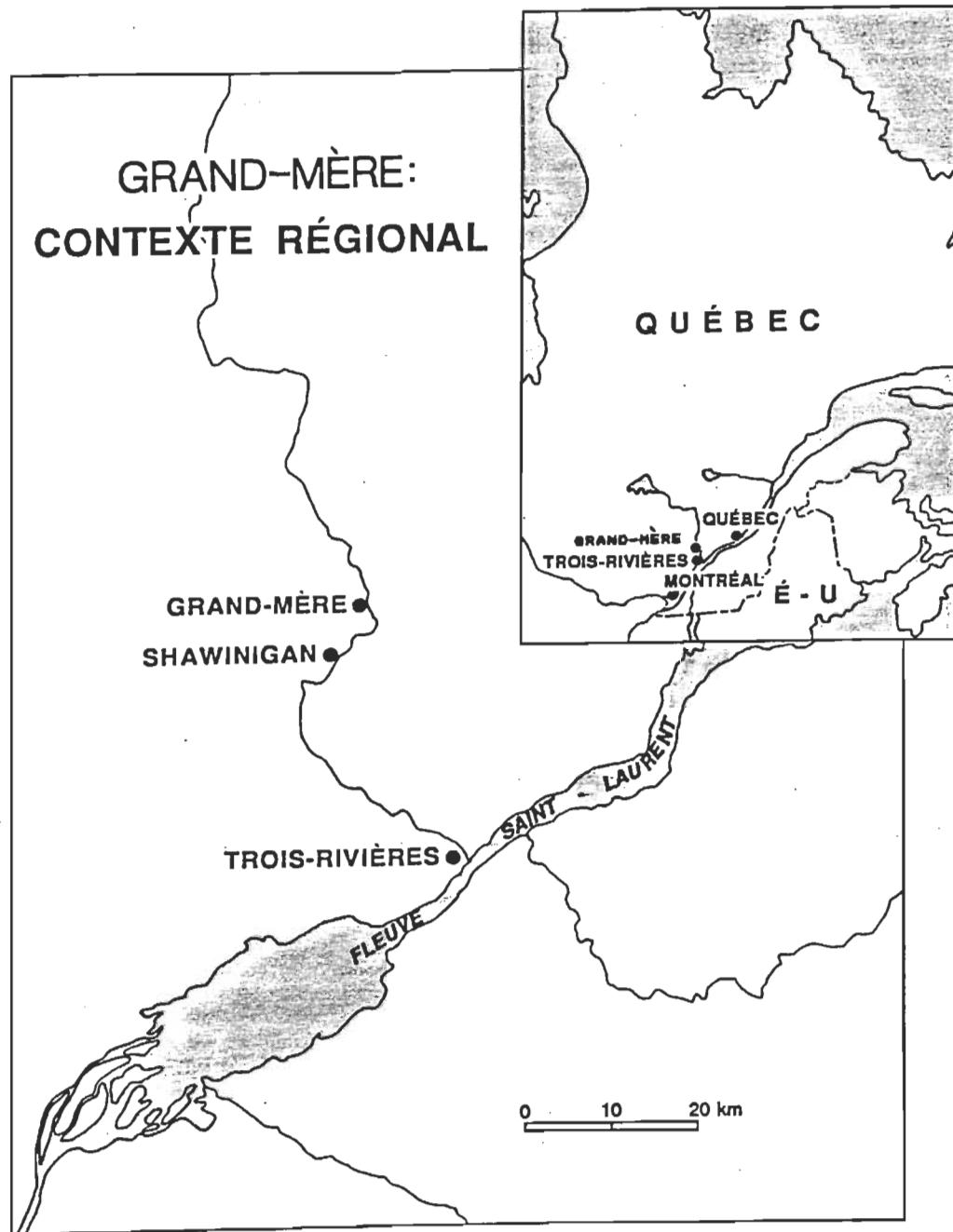
N'eût été l'implantation de la Laurentide Pulp Company, Grand-Mère serait restée une sorte de bourgade où le développement aurait été très lent. En effet, les prémisses de l'agglomération se dessinent, au milieu des années 1860 avec les premiers lotissements³¹ à l'extrémité est du territoire de la municipalité de Sainte-Flore. Vers 1883, le noyau d'habitations se concentre à proximité de la rivière Saint-Maurice, sur des terres appartenant à la Laurentide Pulp Co., à Adolphe Bellemare et à Honoré Leblond³². En fait, forestiers et bûcherons occupent le territoire. Bien que ces hommes ne soient pas caractérisés par la

³⁰ Pour situer la municipalité de Grand-Mère dans le contexte régional, voir la carte 1, p. 18.

³¹ Il s'agit de terrains achetés à la municipalité de Sainte-Flore et dont les propriétaires louent ou vendent des concessions à des particuliers. Auguste Désilets, La Grand'Mère, Trois-Rivières, Le Bien Public, 1933, p. 51.

³² L'axe de partage du territoire est le chemin Sainte-Catherine. Les terrains au sud de ce chemin sont la propriété de la Laurentide Pulp Co., ceux situés au nord appartiennent à Adolphe Bellemare et Honoré Leblond: in Auguste Désilets, Op. cit., 1933, p. 50. A noter que ces deux hommes sont les plus importants propriétaires fonciers et constituent la base de l'existence d'une petite bourgeoisie locale à Grand-Mère. De plus, s'ajoutent à eux, les charretiers et le personnel oeuvrant à la traverse qui sont sur les lieux depuis les années 1880: in Ibid., 1933, p. 50-51.

Carte 1



Sources: Normand Brouillette, Op. cit., 1990, p. 198.

sédentarité, à cause de leur métier, certains élisent domicile sur le territoire³³. Ainsi, lentement, une population s'agglutine dans la bourgade appelée alors "le poste de la Grand'Mère"³⁴. Toutefois, un ralentissement de la croissance démographique se fait sentir de 1883 à 1887, alors que la Laurentide Pulp Co. doit mettre un terme à ses opérations³⁵.

La relance de l'usine en 1887 ravive le peuplement; puis, de 1894 à 1897, le noyau de population se consolide avec l'arrivée massive d'environ 1 300 travailleurs, ce qui entraîne l'étalement de l'habitat³⁶. La demande excédant l'offre, un problème aigu de logements se pose. La Laurentide est la première à prendre l'initiative pour corriger cette situation. En effet, elle accélérera la construction du Laurentide Inn pour loger cadres et ouvriers spécialisés et fera ériger des camps sur la rive ouest de la rivière Saint-Maurice, à proximité de l'usine, pour installer la main-d'œuvre. Mais ces mesures s'avèrent insuffisantes. Plusieurs maisonnettes de construction rudimentaire sont donc érigées sur la terre d'Adolphe Bellemare, au nord-ouest de la Laurentide, pour abriter le surplus de main-d'œuvre³⁷. Enfin, on assistera au développement de maisons de pension pour loger les arrivants, ce qui met un terme à la

³³ Les habitations sont localisées sur une partie du chemin Sainte-Catherine, une courte route qui deviendra la rue Saint-André, la Première et la Deuxième Avenue et le long d'un sentier descendant aux usines de la Laurentide Pulp Co. (voir carte 2, p. 21) in Auguste Désilets, Op. cit., 1933, p. 50.

³⁴ Ibid., 1933, p. 51.

³⁵ Pour plus de détails voir Jorge Niosi, "La Laurentide (1887-1928): pionnière du papier journal au Canada", Revue d'histoire de l'Amérique française, vol. 29, no. 3, décembre 1975, p. 375-415; Le Nouvelliste, mercredi 31 août 1949, p. 17.

³⁶ Auguste Désilets, Op. cit., 1933, p. 60 et 62.

³⁷ Ces maisonnettes longent le chemin Sainte-Catherine, mais le principal centre de développement se situe sur la rue Saint-André. De plus, un groupement d'habitations déborde sur le côté nord de la rivière Welsh.

crise du logement. En 1897, sur une population totale de 1 300 âmes, on peut estimer le nombre de pensionnaires à 300 personnes³⁸.

Par ailleurs, l'éloignement du village de Sainte-Flore amène la population à se procurer biens et denrées au magasin de la Laurentide. De plus, on manque de tout: pas d'égouts, pas d'eau courante, aucun service commercial ou professionnel n'a pris racine, compte tenu de la rapidité du développement et du faible bassin de population. Il existe donc, en cette fin de siècle, des dangers réels d'épidémies et d'incendies pour ce noyau de population agglutiné à proximité de l'usine Laurentide.

A l'automne 1897, l'organisation civile devient pressante et appelle la création d'un nouvel organisme municipal. Sainte-Flore en effet demeure assez indifférente aux difficultés qui sévissent à Grand-Mère³⁹. Dès lors, la Laurentide et quelques citoyens, dont Adolphe Bellemare, Thomas Désaulniers, François Normandin, Elisée et Sévère Boisvert, entreprennent des démarches pour obtenir l'incorporation de Grand-Mère en municipalité de village⁴⁰. Le 15 janvier 1898, la Législature québécoise adopte la loi incorporant la municipalité de village de Grand-Mère.

B) L'accroissement territorial

Initialement, Grand-Mère forme une petite enclave à l'extrême est de la municipalité de Sainte-Flore. Cependant, de 1898 à 1925, le territoire initial s'accroît à trois reprises (carte 2). La première expansion territoriale survient en 1898, lorsque "le poste de la

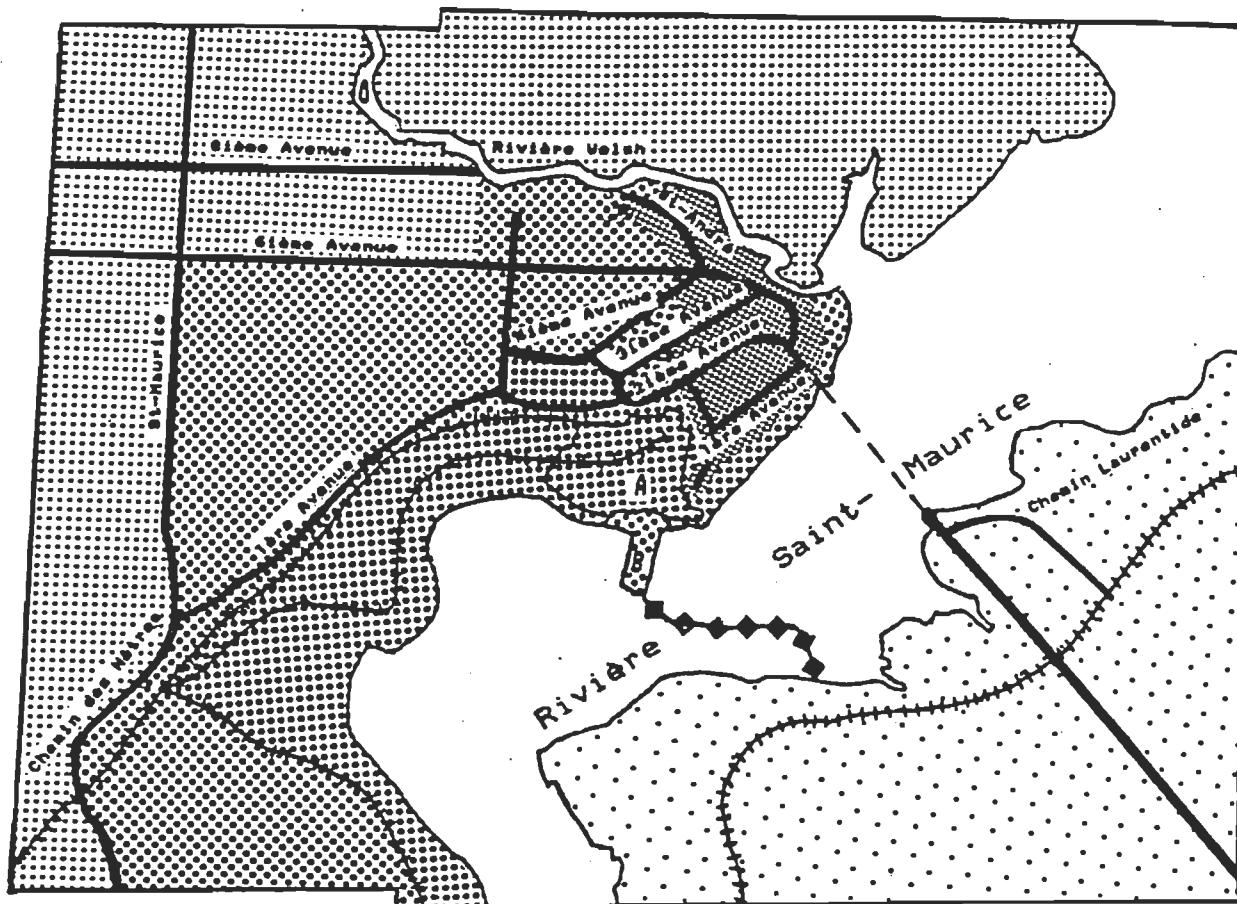
³⁸ Auguste Désilets, Op. cit., 1933, p. 62.

³⁹ Ibid., 1933, p. 64.

⁴⁰ Le Nouvelliste, mercredi 31 août 1949, p. 13 et Statuts refondus de la province de Québec, 1898, p. 171.

Carte 2

Grand-Mère: accroissement territorial, 1898-1925



Légende

■: Noyau initial	A: <u>Laurentide Paper Co.</u>
■■■: 1898-1900	B: <u>Laurentide Power Co.</u>
■■■: 1901-1909	: Voies ferrées
■■■: 1910-1925	—: Rues et chemins
	---: Bac
	◆◆◆: Barrage

N

0 1000 pieds

Source: Plan général de la cité de Grand-Mère, 22 juin 1959, (01 E 2605).

"Grand'Mère" est incorporé en municipalité de village, et sa superficie totale atteint deux cent soixante-dix-sept arpents, dix perches et quarante-huit pieds⁴¹. Le second agrandissement est consécutif à l'incorporation en municipalité de ville et date de 1901. Le nouveau territoire forme une superficie de mille six arpents⁴² et comprend le territoire de la paroisse "Saint-Paul de Grand-Mère"⁴³ (carte 2). En 1910, une troisième expansion permet d'ajouter au territoire légal de 1901 une superficie de trois cent vingt arpents⁴⁴ (carte 2). Deux raisons expliquent cette annexion. La première réside dans le fait que la Laurentide demande aux élus locaux d'annexer au territoire de Grand-Mère ses terrains situés dans la paroisse de Saint-Théophile-du-Lac-à-la-Tortue⁴⁵. La seconde est qu'avec cette annexion, la traverse entre Grand-Mère et le Lac-à-la-Tortue, gérée par les deux municipalités, devient la propriété exclusive de la ville de Grand-Mère⁴⁶. Après l'expansion de 1910, il faut attendre jusqu'en 1931 avant que Grand-Mère n'accroisse à nouveau son territoire.

C) La croissance démographique

Au début, l'augmentation de la population à Grand-Mère est relativement faible. En effet, de 183 habitants en janvier 1891, on

⁴¹ Statuts refondus de la province de Québec, 1898, p. 172. Pour connaître les limites exactes du nouveau territoire consulter l'annexe A.

⁴² Ibid., 1901, p. 310.

⁴³ L'érection canonique de la paroisse eut lieu le 2 juin 1900.

⁴⁴ Statuts refondus de la province de Québec, 1910, p. 159. Voir l'annexe A.

⁴⁵ Cette requête a pour but d'obtenir une exemption de taxes pour une période de trente ans si les terrains sont utilisés à des fins industrielles. Ibid., 1910, p. 170.

⁴⁶ Perspective Jeunesse, La Grand'Mère se raconte, Grand-Mère, 1973, p. 46.

n'atteint que 438 âmes cinq ans plus tard⁴⁷. Mais en 1897, grâce à l'expansion de la Laurentide Co., on passe à 1 300 habitants⁴⁸. La croissance de l'emploi industriel draine vers Grand-Mère une masse de travailleurs issue de toutes les régions du Québec et de l'extérieur, surtout des Etats-Unis, pour ce qui est de la main-d'oeuvre spécialisée. Les décennies suivantes connaîtront une croissance plus modérée mais soutenue. En 1901, la population atteint 2 511 habitants; 4 783 en 1911; 7 631 en 1921 et en 1931 on observe une décroissance avec 6 461 habitants⁴⁹.

Ainsi, au cours des trois premières décennies, Grand-Mère a connu une croissance démographique intéressante (tableau 1). Pour la décennie de 1891 à 1901, l'accroissement démographique à Grand-Mère exprimé en pourcentage (1 272%) est bien sûr fortement supérieur à celui du Cap-de-la-Madeleine (13.6%), de Louiseville (-10%) et de Trois-Rivières (13%). La forte augmentation enregistrée est attribuable à l'expansion de la Laurentide et à l'annexion territoriale de 1901. Pour la décennie de 1901 à 1911, toutes les villes mauriciennes connaissent une hausse de population. De 1911 à 1921, on remarque un certain ralentissement de l'accroissement démographique à Grand-Mère. Des villes mauriciennes, seule Louiseville a un accroissement plus faible. L'explication du ralentissement démographique à Grand-Mère réside dans la saturation de l'emploi. En effet, la Laurentide, principal employeur, a terminé depuis plusieurs années son expansion et offre donc peu d'opportunité d'emploi aux nouveaux arrivants durant les années 1911-1921. De plus, les deux autres grands employeurs, la Beaver Stove Company et la Laurentide Shoe

⁴⁷ Auguste Désilets, Op. cit., 1933, p. 51.

⁴⁸ Ibid., 1933, p. 62.

⁴⁹ Recensement du Canada, pour les années 1901, 1911, 1921 et 1931.

Leather Company, disparaissent durant cette période⁵⁰

Enfin, si l'on regarde la décennie 1921-1931, on remarque une décroissance démographique assez considérable à Grand-Mère (-15.3%). Elle s'explique par la conjoncture de l'époque. En effet, durant cette décennie, l'emploi se fait rarissime à Grand-Mère et le secteur des pâtes

Tableau 1

Pourcentage de l'accroissement démographique
des principales villes mauriciennes de 1891 à 1931.

Villes	1891	1901	%	1911	%	1921	%	1931	%
Cap-de-la-Madeleine	1 289	1 464	13.6	2 101	43.5	6 738	221	8 748	29.9
Grand-Mère	183	2 511	1 272	4 783	90.5	7 631	58.7	6 461	-15.3
Louiseville	1 740	1 565	-10.1	1 675	7	1 772	5.8	2 365	33.5
La Tuque	-----	-----	-----	2 934	-----	5 603	90.3	7 871	40.1
Shawinigan Falls	-----	1 679	-----	4 265	154	10 625	150	15 345	44.4
Trois-Rivières	8 834	9 981	13	13 691	37.1	22 367	63.4	35 450	58.4

Sources: Auguste Désilets, Op. cit., 1933; Recensement du Canada, 1891, 1901, 1911, 1921, 1931.

Jean Roy, Daniel Robert et Louise Verreault-Roy, Les populations municipales et paroissiales de la Mauricie, 1850-1971, Trois-Rivières, Université du Québec à Trois-Rivières, 1980.

⁵⁰ La Beaver Stove Co. est incendiée en 1914 et les dirigeants ne relancent pas l'industrie et la Laurentide Shoe Leather Co. ferme ses portes.

et papiers connaît une crise de surproduction dans les années 1920. Ainsi, il faut prendre en considération qu'à compter de 1924 la Laurentide, principal employeur, réduit sa production⁵¹, d'où une crise de chômage.

D) Les relations ethniques

Une des caractéristiques de Grand-Mère est la présence continue de deux groupes linguistiques: les anglophones et les francophones. Au début, leurs secteurs d'habitations respectifs sont peu démarqués. Avec les années, on assiste à une polarisation spatiale des groupes, provoquée par l'arrivée de la main-d'œuvre spécialisée, surtout anglophone, entre 1894 et 1897. Le secteur anglophone se développe à proximité de la Laurentide puis, graduellement, s'étend vers le nord-ouest, le long de la rivière Saint-Maurice. Le secteur francophone, quant à lui, se développe vers l'ouest et le sud-ouest. Ainsi, chaque groupe ethnique aménage son secteur d'habitation de façon spécifique.

Outre la division résidentielle, d'autres secteurs demeurent exclusifs à chaque groupe. Il s'agit des institutions religieuses et scolaires. Eglises et écoles sont réservées à leur population respective. Mais, au-delà de ces domaines, les employés anglophones et francophones de la compagnie ont accès aux mêmes institutions et organisations, telles que l'Hôpital de la Laurentide, l'Assembly Hall, le Club de Curling, le Club de Golf et la Bibliothèque de la Laurentide⁵². Cependant, le Laurentide

⁵¹ Pierre Lanthier et Alain Gamelin, L'industrialisation de la Mauricie, dossier statistique et chronologique, 1870-1975, Trois-Rivières, Université du Québec à Trois-Rivières, 1981, p.184.

⁵² La fréquentation de ces lieux est permise en tout temps aux anglophones et aux francophones travaillant à la Laurentide. Toutefois, le reste de la population y a accès à des jours et à des heures déterminés.

Inn⁵³, hôtel de la compagnie, demeure fermé à la population jusqu'à la crise de 1929 ainsi que le Laurentide Club Incorporate⁵⁴, où seuls les hommes ayant un salaire mensuel supérieur à 300.00\$ peuvent être membres⁵⁵.

E) Les entreprises industrielles

Bien que Grand-Mère puisse être classée dans la catégorie des "villes de compagnie" et que l'entreprise dominante soit la Laurentide Pulp Co., on note la présence sur place de plusieurs sociétés industrielles. Cependant, force est d'admettre que leur nombre reste relativement peu élevé de 1900 à 1915 (tableau 2). A partir de 1915, une hausse du nombre d'entreprises industrielles est relativement notable. Malgré cette hausse, le nombre d'employés et les salaires versés régressent après 1920, illustrant ainsi le contexte peu favorable de l'emploi à Grand-Mère, précurseur de la diminution démographique de 1931, comme nous avons vu précédemment.

On constate donc que l'accroissement du nombre des entreprises industrielles, pour la période couverte, se produit entre 1915 et 1921. En fait, les entreprises qui s'implantent peuvent être associées, aujourd'hui, à des PME si on se reporte à la statistique du nombre d'employés. Pour notre part, nous n'avons pas retrouvé les noms des entreprises pour cette période à l'exception de la Idéale Fourrure Limitée en 1916. Toutefois, de 1920 à 1930, on remarque l'implantation de la Sterling Shirt Manufacturing Company (vers 1920), la Canadian National

⁵³ Ce lieu deviendra l'Auberge de Grand-Mère.

⁵⁴ Aussi appelé "Men's Club".

⁵⁵ Perspective Jeunesse, Grand'Mère rétro, Grand-Mère, 1978, section 2, p. 10.

Tableau 2

Données statistiques des entreprises industrielles
à Grand-Mère de 1900 à 1925.

Année	Etablissement (nombre)	Employés (nombre)	Salaires (*)	Capitaux (*)	Matières premières (*)	Valeur de la production (*)
1901	3	971	329,9	3 691,4	454,8	1 594,1
1905	3	1 031	533,9	8 828,0	-----	2 329,8
1911	3	1 380	765,2	6 034,6	621,0	3 432,8
1915	4	1 590	1 155,1	13 489,8	1 342,4	3 578,2
1921	11	1 749	2 760,6	41 044,7	4 464,9	10 629,9
1925	11	1 394	2 014,7	53 514,1	2 902,5	9 851,4

Source: Pierre Lanthier et Alain Gamelin, Op. cit., 1981, p. 40.

(*) en milliers de \$

Foundry⁵⁶ (1921) et en 1927, la Grand-Mère Shoe Company ouvrira ses portes.

Cependant, malgré la présence d'une dizaine de petites et moyennes entreprises, la Laurentide Pulp Co. avec ses 1 000 employés et plus domine fortement la structure industrielle de la ville. On comprend dès lors sa présence dans la vie municipale.

⁵⁶ Elle deviendra la Grand-Mère Foundry Limited en 1938.

3) Les intervenants dans la vie municipale

La forte domination de la compagnie nous permet de diviser les intervenants municipaux en deux catégories. D'une part, il y a la Laurentide Company qui est à l'origine du noyau urbain et qui a maintenu une présence active dans le développement économique et social de la municipalité. D'autre part, on retrouve les conseils municipaux qui administrent la municipalité.

A) La Laurentide Pulp Company

Cette entreprise naît de l'initiative de John Foreman en 1882. A l'époque, elle est située sur le territoire de Sainte-Flore, qui lui octroyait une exemption de taxes pour une période de vingt ans. En septembre 1883, la compagnie fait faillite. Ce n'est qu'en 1887 qu'elle est relancée, sous le nom de Laurentide Pulp Company, par John Foreman avec l'appui financier de quatre associés. A compter de 1897, l'entreprise met en chantier sa manufacture de papier, ce qui lui permettra d'accroître sa production⁵⁷.

Cette expansion de la Laurentide aura des répercussions importantes sur la nouvelle municipalité. En 1898, Grand-Mère est incorporée en municipalité de village, mais la Laurentide refuse d'intégrer ses propriétés industrielles au territoire; elle accepte cependant que ses propriétés résidentielles le soient. La compagnie veut, en effet, continuer de bénéficier de l'exemption de taxes obtenue de Sainte-Flore en 1882. En 1901, lorsque Grand-Mère est incorporée en ville, la Laurentide accepte assez facilement que ses propriétés industrielles soient intégrées

⁵⁷ Jorge Niosi, Op. cit., 1975, p. 375-415.

au territoire, la nouvelle charte municipale lui octroyant une exemption de taxes pour une période de trente ans⁵⁸.

En 1902 arrive à Grand-Mère, au poste de gérant de la Laurentide, George Chahoon Jr qui jouera un rôle important dans la vie municipale. Né à Ausible Forks (N.Y.) en 1872 de parents peu fortunés, George Chahoon Jr fait ses études à la Glenn's Falls Academy, d'où il sort diplômé à l'âge de 18 ans⁵⁹. Il amorce sa carrière en tant qu'apprenti à la Finch Payne Company dans la fabrication du papier et en 1902, alors qu'il occupe déjà un poste important à la compagnie, est recruté par William Cornelius Van Horne, président de la Laurentide, pour occuper le poste de gérant à la Laurentide. En 1915, au décès de Van Horne, il devient président de la Laurentide, position qu'il occupe jusqu'à sa démission en 1932⁶⁰.

Dans beaucoup de domaines, l'implication de George Chahoon Jr s'est fait remarquer à Grand-Mère. En effet, c'est lui qui reçoit les réclamations des dignitaires de la ville et, dans la mesure du possible, leur donne suite. Les interventions de la Laurentide, à cette époque et même avant, sont multiples au sein de la communauté. Sans dresser une liste exhaustive des domaines d'intervention, certaines demeurent à souligner.

Le premier champ notable d'intervention se situe dans les secteurs de

⁵⁸ Statuts refondus de la province de Québec, 1901, p. 325-326.

⁵⁹ Le diplôme reçu correspondrait à celui qu'accordait, vers 1920, l'Académie du Sacré-Coeur de Grand-Mère au niveau commercial et scientifique; in Le Nouvelliste, mercredi 31 août 1949, p. 21.

⁶⁰ Selon Le Nouvelliste, mercredi 31 août 1949, p. 21 et lundi 16 avril 1951, p. 7, il aurait démissionné pour des raisons de santé. Toutefois, il serait plus vraisemblable qu'il aurait quitté la présidence en 1929, lorsque la compagnie fut vendue à la Canada Power and Paper; in L'Echo du Saint-Maurice, jeudi 19 avril 1951, p. 3.

l'habitation et de l'architecture. La Laurentide s'approprie la rive ouest de la rivière Saint-Maurice pour y loger ses cadres⁶¹, lesquels sont essentiellement anglophones. La zone résidentielle prend la dénomination populaire de "Village des Anglais". Situé sur un plateau dominant la rivière Saint-Maurice et quelque peu retiré des principaux axes de développement urbain par un boisé, le secteur, peu fréquenté, constitue un havre de tranquillité recréant, en partie, l'ambiance des quartiers résidentiels anglais.

Faisant appel à des firmes d'architectes de l'extérieur surtout anglophones, tant américaines que canadiennes, la Laurentide aura une influence marquée sur l'architecture de l'agglomération. Parmi les architectes, on retrouve la firme Macduff et Lemieux de Montréal, Jerry Spence, H.D. Hardy de New York, la firme LeBoutillier et Ripley de Boston et Hugh Perram. De plus, des citoyens comme F.A. Sabbaton, assistant-gérant de la Laurentide, et Henry Wardle, ingénieur de la Laurentide, influencent le domaine architectural par leur forte culture et le contact étroit qu'ils ont gardé avec la civilisation européenne⁶².

Pour la période de 1898 à 1925, les bâtiments qui subirent l'influence de la Laurentide sont: A) L'église Saint-Paul, érigée en 1905 et dont les plans sont confectionnés par la firme Macduff et Lemieux⁶³; B) Le "Power House" (centrale électrique), érigé entre 1913 et 1915 par la

⁶¹ A l'origine, une partie des terrains appartiennent à la Laurentide. Mais, par la suite, la compagnie achète des lots à Adolphe Bellemare. Une soixantaine de maisons seront construites sur ces terrains par la compagnie et sont administrées par le département des immeubles. Auguste Désilets, Op. cit., 1933, p. 51; Le Nouvelliste, samedi 20 août 1927, p. 47.

⁶² Ibid., samedi 15 janvier 1949, p.13.

⁶³ La construction est aux frais de la fabrique, mais la suggestion de la firme d'architecte est de la Laurentide.

Laurentide, s'inspirerait de la cathédrale Sainte-Cécile d'Alby, en France; C) L'Assembly Hall, club des employés de la Laurentide, est construit en 1912 et est l'œuvre de Jerry Spence. Il rappellerait les hôtels parisiens de Clisson, de Sully ou de Soubisse. Ses combles seraient une réplique des toits du Palais du Luxembourg. Ses tours reproduiraient celles du château de Ramesay de Montréal; D) Le "Time Office", œuvre de Hugh Perram, érigé en 1916, reproduirait les lignes des maisons de Toulouse, de Caen et de Lisieux; E) Les écuries de la Laurentide, construites vers 1920 et œuvre de H.D. Hardy, reproduiraient les lignes du style anglais: une longue bâtie centrale possédant des combles aigus percés de petites lucarnes et surmontées d'un campanile; F) L'église Saint-Stephen, d'influence gothique, érigée en 1924 et œuvre de la firme LeBoutillier et Ripley, se caractérise par sa tour, ses toits en ardoises, ses petites fenêtres et son abside⁶⁴.

Malgré ce bilan assez impressionnant, l'intervention de la Laurentide dans les secteurs de l'habitation et de l'architecture n'est pas novatrice. En effet, ce sont des pratiques courantes dans les "villes de compagnie" qui se développent un peu partout en Amérique du Nord⁶⁵.

Le second domaine d'intervention de la Laurentide, dans la vie municipale, a trait au développement d'une vie sociale plus harmonieuse au sein de la communauté. On veut diminuer les tensions sociales et

⁶⁴ L'Assembly Hall, le "Time Office", les écuries et l'église Saint-Stephen sont érigés par la Laurentide et c'est elle qui a payé pour l'exécution des plans. Les renseignements architecturaux proviennent: Le Nouvelliste, samedi 15 janvier 1949, p. 13.

⁶⁵ Voir entre autres Ronald Edsforth, Op. cit., 1987, p. 13-38; Rex A. Lucas, Op. cit., 1971, p. 389-408; Pierre Lanthier et Normand Brouillette, Op. cit., 1990, p. 43-47; Oiva W. Saarinen, Op. cit., 1986, p. 232-257; John S. Garner, Op. cit., 1984, p. 117-203; Normand Brouillette, Op. cit., 1990, p. 199-203.

linguistiques, par la promotion d'un fort sentiment d'appartenance au milieu et par la poursuite d'un même objectif: l'essor de la ville.

De nombreux cas illustrent l'implication de la compagnie. Dans le domaine des loisirs, signalons l'ouverture à la population de lieux propices au délassement. Il s'agit entre autres de l'édification de parcs, la création d'une fanfare (Laurentide Band), d'une bibliothèque, d'un club de curling, d'un gymnase et d'un club de golf⁶⁶. Par ailleurs, c'est la Laurentide qui fournit la municipalité en eau potable, avant la construction de l'aqueduc en 1901⁶⁷. De plus, dans le domaine de la santé, la Laurentide intervient concrètement en prenant des mesures sérieuses pour combattre des fléaux épidémiques, tels que l'influenza, la typhoïde, la grippe espagnole et la tuberculose. Dans le cas de l'influenza, de la typhoïde et de la grippe espagnole, la Laurentide, en concertation avec le Bureau de Santé, prodigue des soins et met sur pied des équipes de brancardiers pour venir en aide aux personnes atteintes par ces épidémies afin de contrer leurs effets mortels⁶⁸. De plus, elle met en service un petit hôpital⁶⁹.

⁶⁶ La fanfare est créée en 1919 et est composée de travailleurs à l'emploi de la compagnie. La bibliothèque est ouverte aux employés de la compagnie, puis à la population en générale vers 1912. Le gymnase est ouvert à toute la population de la municipalité. Pour ce qui est des clubs de curling et de golf, aucune mention particulière n'est donnée.

⁶⁷ L'eau potable dispensée par la compagnie provient d'une source située sur ses terrains; in Le Nouvelliste, mercredi 31 août 1949, p. 18.

⁶⁸ Ibid., mercredi 31 août 1949, p. 24.

⁶⁹ L'hôpital ouvre en 1920. Il desservira les employés de la compagnie ainsi que leurs proches immédiats. Mais, avant cette année-là, les employés sont soignés par une équipe d'infirmières installée au sous-sol du Laurentide Inn. Pour ce qui est de la population, à partir de 1903, elle peut recevoir des soins dans un hôpital de fortune aménagé à l'école Saint Sacré-Coeur. Durant la guerre (1914-1918), il est situé à l'externat des Ursulines. Perspective Jeunesse, Op. cit., 1973 et 1978, p. 186 et 69-71.

Les interventions de la Laurentide, dans la vie municipale, rejoignent dans une large mesure celles des grandes entreprises dans les villes industrielles. En effet, l'implication de la Laurentide, dans le milieu urbain, vise avant tout à améliorer les conditions de vie de ses employés. Et quand ce n'est pas le cas, il s'agit ou bien de situation d'urgence (épidémies) ou bien d'oeuvres exigeant des investissements de la municipalité. Cependant, il faut admettre que les interventions de la Laurentide sont ponctuelles aux problèmes sévissant dans la municipalité et qu'elle ne s'immisce dans le développement urbain que sur invitation.

B) Les conseils municipaux

L'intervention de la Laurentide n'étant que ponctuelle, ce sont les élus locaux qui organisent le développement spatial de la municipalité en choisissant les secteurs prioritaires au développement du tissu urbain. Ils pourvoient la ville en équipement pour le développement des infrastructures. Ils injectent, également, des sommes d'argent dans divers organismes socio-culturels tels que la fanfare (Philharmonique de Grand-Mère) et les loisirs. Enfin, ils prennent en charge les services municipaux et administratifs pour que la municipalité devienne attrayante.

En 1898, avec l'incorporation en municipalité de village, la charte municipale stipule que le conseil municipal est formé d'un maire et de six conseillers élus, le premier pour un an et les derniers pour trois ans. Deux des conseillers élus à la première élection ne restent qu'un an en charge et deux autres sortent de charge l'année suivante. Les conseillers sortant de charge sont déterminés au sort⁷⁰. Une importante modification

⁷⁰ Statuts refondus de la province de Québec, 1898, p. 173.

est apportée en 1901, avec l'incorporation en municipalité de ville et la division du territoire en quatre quartiers. On mentionne que le conseil est formé d'un maire élu pour un an et de huit conseillers (deux par quartiers) élus pour deux ans. Un des conseillers élus à la première élection pour chaque quartier ne reste en charge qu'un an; les autres conseillers sortent de charge l'année suivante. Cette disposition est faite par tirage au sort⁷¹.

De 1898 à 1925, vingt-trois conseils municipaux se succèdent et impliquent quatre-vingt huit membres (conseillers et maires). Dans une très forte majorité, ils sont d'origine francophone et québécoise (tableau 3)⁷². Cette homogénéité ethnique, alliée à une relative uniformité professionnelle (tableau 4), laisse entrevoir la présence d'une petite bourgeoisie locale, laquelle s'impliquera très tôt dans le développement urbain. De fait, 56.8% des membres du conseil municipal sont commerçants et petits entrepreneurs. Les professions libérales (12.5%) sont peu représentées de même que les employés ou cadres de la Laurentide (14.8%). On remarque, également, une homogénéité dans l'âge moyen des élus à leur entrée en fonction. En effet, un bon nombre d'élus municipaux entrent au conseil avant d'avoir atteint la quarantaine (37.5%), 10.2% avant même la trentaine. Notons aussi que le nombre d'élus de plus de quarante ans demeure appréciable avec 29.5% (tableau 5).

⁷¹ Statuts refondus de la province de Québec, 1901, p. 312-313.

⁷² Outre J.-Henry Hamilton, Charles McClay et John Morrow dont les noms sont de consonnance anglophone, il nous est apparu que la majorité des élus locaux sont des francophones. A noter cependant, que ces hommes sont originaires, respectivement, de Lévis, Danville et Cap-de-la-Madeleine.

Tableau 3

Lieu de naissance des membres des conseils municipaux de Grand-Mère de 1898 à 1925.

1- Montréal et Québec	7	7.95%
2- Trois-Rivières	4	4.55%
3- Villages des comtés de		
a) Saint-Maurice	8	9.10%
b) Champlain et Portneuf	7	7.95%
c) Maskinongé et Berthier	13	14.77%
d) Rive sud du Saint-Laurent	14	15.91%
e) Ailleurs au Québec	11	12.50%
4- Origine inconnue	24	27.27%

Source: Le Nouvelliste, mercredi 31 août 1949. Calculs de l'auteur.

Tableau 4

Professions exercées par les membres des conseils municipaux de Grand-Mère de 1898 à 1925.

1- Artisans et commerçants	50	56.25%
2- Employés de la <u>Laurentide</u>	13	14.77%
3- Professions libérales	11	12.50%
4- Autres	11	12.50%
5- Inconnues	3	3.41%

Sources: Le Nouvelliste, mercredi 31 août 1949; Auguste Désilets, Op. cit., 1933
Perspective Jeunesse, Op. cit., 1978. Calculs de l'auteur.

Tableau 5

Age des élus municipaux à
Grand-Mère de 1898 à 1925.

1- 20 à 30 ans	9	10.23%
2- 31 à 40 ans	24	27.27%
3- 41 à 50 ans	13	14.77%
4- 51 à 60 ans	10	11.35%
5- Plus de 60 ans	3	3.41%
6- Inconnu	29	32.95%

Sources: Le Nouvelliste, mercredi 31 août 1949; Perspective Jeunesse, Op. cit., 1978.
Calculs de l'auteur.

Ainsi, tout indique qu'une bonne proportion des membres des conseils municipaux est issue du milieu rural ou villageois et leurs professions révèlent la présence précoce d'une petite bourgeoisie locale.

Parmi les membres de cette petite bourgeoisie⁷³, mentionnons Pierre-Calixte Neault, commerçant, né à Saint-Maurice et fils de cultivateur; il entre au conseil à l'âge de 38 ans en 1898. Il sera maire de 1910 à 1915 et de 1919 à 1920. De 1899 à 1912, il est député provincial du comté de Champlain. De plus, il a contribué à la rédaction des chartes municipales de 1898 et 1920. Joseph-A. Robert, originaire de Sainte-Elisabeth-de-Berthier, est commis, puis comptable au magasin de la Laurentide et propriétaire d'une ferronnerie. Il arrive au conseil à l'âge de 34 ans, est conseiller en 1900, 1901, 1911 et 1912; puis occupe la charge de maire

⁷³ Nous n'avons retenu dans cette nomenclature que les élus importants pour l'ensemble de la période couverte. Notons toutefois, que d'autres ont joué un rôle majeur et nous les présenterons aux moments opportuns.

en 1908 et 1909. Elisée Boisvert, né à Saint-Barnabé, est charpentier et entre au conseil à l'âge de 30 ans à la charge de conseiller, qu'il occupe de 1898 à 1900. Lui et son frère Sévère (conseiller en 1898), à l'emploi de la Laurentide, figurent parmi ceux qui ont demandé l'incorporation en municipalité de Village. Pierre Jacques, originaire de Saint-Didace et maître-charpentier, est conseiller en 1905, 1906, 1909, 1910, 1913, 1914 et de 1918 à 1920; il a 41 ans à son arrivée au conseil⁷⁴.

La composition des conseils municipaux révèle aussi une présence quasi continue de membres travaillant à la Laurentide (tableau 6). On remarque la présence de treize individus dont trois occupent la charge de maire. De plus, les postes qu'ils occupent au sein de la compagnie sont des positions que l'on peut considérer de prestige pour neuf d'entre eux. L'examen de la représentation des travailleurs de la Laurentide dans les divers conseils municipaux révèle qu'avec les années, la représentativité décroît, ce qui est tout à fait normal, étant donné que la Laurentide est quasi le seul employeur en début de période et que la consolidation de la petite bourgeoisie locale se raffermit considérablement, expliquant ainsi l'absence de représentants de la compagnie dans son quartier⁷⁵ de 1913 à 1916 et de 1920 à 1925. En effet, pour la première période, ce sont surtout des commerçants qui siègent au conseil, et pour la seconde, ce sont des membres de profession libérale.

Au cours de la période de 1913 à 1916, l'étude des élus locaux pour le quartier municipal où se situe la Laurentide et le "Village des Anglais" révèle que sur huit conseillers⁷⁶ trois sont marchands et que

⁷⁴ Les renseignements biographiques proviennent de Le Nouvelliste, mercredi 31 août, 1949, p. 19-21.

⁷⁵ Il s'agit du quartier No. 2.

⁷⁶ Deux conseillers pour le quartier pendant quatre années.

Tableau 6

Employés de la Laurentide siégeant au conseil municipal
de Grand-Mère de 1898 à 1925.

Membres	Professions	Charge	Périodes
Sévere Boisvert	Inconnue	Conseiller	Mai 1898
Charles McClay	Cadre	Conseiller	Mai 1898
François-Xavier Normandin	Commis	Maire	Mai 1898
Ferdinand St-Arnaud	Contremaitre	Conseiller	Novembre 1898, 1900-1901
Télesphore Savoie	Commis	Conseiller	Novembre 1898, 1900
Joseph-A. Robert	Commis et comptable	Conseiller	1900-1901, 1911-1912
		Maire	1908-1909
Jean-Baptiste Bélanger	Mécanicien	Conseiller	1901-1902
Arsène Boisvert	Contremaitre	Conseiller	1901
Edouard Grenier	Inconnue	Conseiller	1902-1905
Joseph Deslauriers	Contremaitre	Conseiller	1911-1912
		Maire	1905-1907
François Gauthier	Ingénieur	Conseiller	1905-1906
Joseph Maltais	Contremaitre	Conseiller	1911
Jack-Henry Hamilton	Contremaitre	Conseiller	1917-1919

Sources: Le Nouvelliste, mercredi 31 août 1949; Perspective Jeunesse, Op. cit., 1978;
Auguste Désilets, Op. cit., 1933.

les autres sont: forgeron, menuisier, tailleur, entrepreneur de pompes funèbres⁷⁷ et journalier. Si l'on fait exception du journalier, dont l'employeur n'est pas mentionné, il est évident que la représentation illustre une présence prépondérante de membres composant la petite bourgeoisie locale.

Pour la période de 1920 à 1925, il est important de souligner qu'on assiste à une situation assez similaire à celle de 1913 à 1916. En effet, les élus locaux pour cette période sont marchand, chef de gare et notaire. De plus, le notaire, J.-P. Lalonde, en plus d'être élu conseiller deviendra maire de la municipalité.

Si l'on s'attarde quelques instants sur les personnes qui ont occupé la mairie de 1898 à 1925 (tableau 7), deux faits sont à signaler. Tout d'abord, sept maires (53.85%) ont déjà siégé à titre de conseiller. Ensuite, huit d'entre eux (61.54%) font partie de la petite bourgeoisie locale⁷⁸. On remarque par ailleurs que de 1898 à 1915 aucun membre des professions libérales n'est élu maire, mais qu'à compter de 1916, la charge de maire est occupée par des professionnels⁷⁹.

En somme, l'étude de la composition des conseils municipaux démontre que les élus locaux se caractérisent par des traits communs: l'origine ethnique, la provenance, la profession et l'âge moyen. Ces caractéristiques communes favorisent la cohésion du groupe et la défense de ses intérêts. Cependant, même si les élus locaux s'impliquent très tôt dans le développement urbain, l'aide de la compagnie, bien que discrète,

⁷⁷ Cet homme, Wilbrod Lemay, était également charretier.

⁷⁸ Nous n'avons pas retenu les employés de la Laurentide même si J.-A. Robert est comptable du magasin de la compagnie.

⁷⁹ Il y a une dérogation de 1919 à mars 1920 puisque le commerçant Pierre-Calixte Neault est élu maire par intérim.

n'est pas négligeable.

Tableau 7

Les maires de la municipalité de
Grand-Mère de 1898 à 1925.

Nom	Période	Profession	Autre charge municipale
F.-X. Normandin	Mai à août 1898	Employé de la <u>Laurentide</u>	
Thomas Desaulniers	Novembre 1898 à 1900	Concierge	
Alexis Turcotte	1900	Épicier	Conseiller Mai à août 1898
F.-X. Gingras	1901	Épicier	
Alphonse Roy	Février 1902 à juin 1903	Commerçant	
Joseph Lavallée	Juin et juillet 1903	Boulanger	Conseiller 1901 à 1905
Alphonse Tremblay	Août 1903 à 1904	Journalier	Conseiller 1911 à 1914
Joseph Deslauriers	1905 à 1907	Employé de la <u>Laurentide</u>	Conseiller 1911 à 1912
J.-A. Robert	1908 à 1909	Employé de la <u>Laurentide</u>	Conseiller 1900, 1901, 1911 et 1912
P.-C. Neault	1910 à 1915 1919 à mars 1920	Commerçant	Conseiller Mai à août 1898
G.-A. Ferron	1916 à 1919	Docteur	
J.-P. Lalonde	Avril 1920 à 1923	Notaire	Conseiller 1916, 1917 et 1919
J.-E. Guibord	1923 à 1931	Docteur	

Sources: Le Nouvelliste, mercredi 31 août 1949; Perspective Jeunesse, Op. cit., 1978.

CHAPITRE 2
LE DEVELOPPEMENT DES
INSTITUTIONS MUNICIPALES DE 1898 A 1915

Dans ce chapitre, nous présenterons l'évolution des institutions municipales de la ville de Grand-Mère de 1898 à 1915. La coupure chronologique que nous avons faite sur la période initiale (1898-1925) s'explique par un seul critère, soit une faible implication de la Laurentide dans le développement urbain jusqu'en 1916. Cette attitude permettra à la petite bourgeoisie locale de s'affirmer.

1) Les débuts de l'appareil municipal

A) Les chartes municipales à Grand-Mère

La ratification de la loi constituant en corporation le village de Grand-Mère, par la Législature de Québec, en 1898, fixe les bases de l'administration municipale. Cependant, l'élaboration hâtive de la charte municipale occasionne divers problèmes qui nuisent au bon fonctionnement de l'administration et viennent ralentir les ardeurs des politiciens municipaux. Mentionnons, entre autres, les limites territoriales qui n'englobent pas le principal secteur de développement commercial et résidentiel d'alors, le manque de pouvoir pour réglementer les différents domaines de la vie sociale dans la communauté et la taxation¹. Il apparaît très tôt aux élus locaux que le nouvel organisme municipal régi par une

¹. Voir sur ces questions la charte élaborée en 1897 in Statuts refondus de la province de Québec, 1898, p. 171-177.

telle charte ne sera pas viable.

En 1901, une nouvelle charte municipale est présentée à la Législature québécoise. Le document soumis demande l'annexion du territoire de la paroisse "Saint-Paul de la Grand-Mère" ainsi que la révision de "la loi 61 Victoria, chapitre 61, afin de faire de Grand-Mère une corporation de ville, et de lui donner des pouvoirs plus étendus et mieux définis concernant toutes les fins municipales"². Avec la promulgation de la nouvelle charte, la municipalité acquiert une plus grande autonomie pour promouvoir son essor urbain.

De 1902 à 1925, la charte municipale sera amendée à diverses reprises. Trois refontes majeures sont à retenir; elles concernent le pouvoir de taxer (1905), celui de faire des emprunts (1910) et une restructuration importante de l'administration municipale (1920)³.

B) Le conseil municipal et les comités municipaux

En 1898 et 1899, les conseils municipaux gèrent Grand-Mère en définissant eux-mêmes ce qui semble prioritaire dans l'immédiat pour le développement de la municipalité. Mais, il faut songer à se partager les tâches. Ce qui amènera la création des comités municipaux permanents. Dans la majorité des cas, les comités municipaux permanents sont composés de trois membres, un président et deux conseillers, élus parmi les officiers municipaux; leur mandat est d'une année⁴ et il n'y a pas de limite au

². Statuts refondus de la province de Québec, 1901, p. 308.

³. Voir particulièrement les lois révisant et refondant les chartes municipales de Grand-Mère; in Ibid., 1905, p. 154-160; 1910, p. 157-175 et 1920, p. 310-317.

⁴. En 1915, il y a une dérogation à la durée du mandat puisque le 9 juin, tous les comités sont reconstitués.

nombre de comités sur lesquels peut siéger un individu. Cependant, deux comités font exception à la règle dès leur formation. Il s'agit du comité des rues, composé de trois intervenants externes nommés par le conseil, et du comité de la santé publique, composé de cinq ou six membres ne siégeant pas au conseil et où les premiers intervenants sont médecins de profession.

C'est en 1900 que les premiers comités municipaux permanents sont formés avec la création des comités de la santé publique⁵ et des rues⁶. En 1904, de nouveaux comités sont créés, soit ceux du marché et de l'abattoir, des finances, de la lumière⁷, du feu et de la police⁸. En 1910, s'ajoutent ceux de la musique⁹ et de l'aqueduc. Enfin, en 1912, on forme le comité de la surveillance.

Somme toute, l'existence et la formation des comités municipaux permanents aident à déterminer les priorités municipales, à identifier les problèmes urbains et à suggérer des solutions. Ainsi, dans presque tous les cas, les avis des comités sont entérinés par le conseil.

L'étude des priorités municipales peut s'avérer un bon indicateur pour cerner le développement urbain à Grand-Mère. En effet, elle renseigne sur l'intensification de la croissance urbaine en révélant quels sont les problèmes urbains et quelles solutions sont apportées pour les résoudre. Les priorités municipales étudiées, dans ce chapitre et le suivant, ont

⁵. Désigné alors sous l'appellation de Bureau de santé et de l'hygiène.

⁶. Il deviendra plus tard le comité des chemins et de la voirie.

⁷. Qui deviendra ultérieurement celui de l'électricité et de l'éclairage.

⁸. Ce comité change régulièrement de nom, s'appelant tour à tour comité du feu, de la police, des incendies et des enquêtes. En 1913, on greffera à ce comité celui de la justice.

⁹. Il disparaîtra en 1917.

été déterminées à partir du nombre de discussions tenues sur différents thèmes et répertoriées dans les livres des procès-verbaux du conseil. Afin de simplifier l'analyse, nous n'avons retenu que les mentions qui ont suscité des débats et pour lesquelles des résolutions ont été adoptées. C'est ainsi que les discussions portant les mentions reportées à une séance ultérieure et référées aux comités municipaux permanents ont été exclues.

Au départ, treize thèmes sont apparus et nous les avons regroupés en deux catégories: les services municipaux et l'administration municipale (tableau 8 et 9). Nous avons également procédé par période et non par année afin de mieux dégager les tendances. Enfin, la méthodologie employée permet une analyse exhaustive des délibérations des conseils municipaux, lesquelles sont révélatrices du développement des institutions municipales à Grand-Mère. Cependant, il ne faut pas croire que le nombre de discussions et les pourcentages obtenus démontrent l'importance des secteurs qu'ils représentent. En effet, certains domaines possèdent un nombre restreint de discussions et un faible pourcentage, mais leur importance pour la municipalité était telle que les débats et résolutions nécessitaient une décision immédiate. A titre d'exemple mentionnons le secteur de l'hygiène publique.

2) Les services municipaux

L'étude des délibérations du conseil relatives aux services municipaux démontre bien le désir des élus locaux d'établir de bonnes conditions de vie et leur volonté de faire de Grand-Mère une ville moderne, dotée d'infrastructures et d'équipements adéquats. Le tout ne se fera pas sans heurts et, dans certains cas, le règlement sera tardif.

Tableau 8

Répartition thématique des discussions municipales

à Grand-Mère de 1898 à 1915 (nombre).

Discussions municipales	1898-1900 (141)	1901-1905 (394)	1906-1910 (447)	1911-1915 (502)	Nombre total (1 484)
1) Services municipaux					
Aqueduc et égouts	89	87	63	69	308
Rues et chemins	11	98	76	82	267
Électricité	----	43	57	84	184
Hygiène publique	9	23	35	30	97
Feu et police	----	25	46	38	109
Transports et communications	----	16	39	16	71
Dépenses municipales	----	----	10	14	24
Secours public	----	----	6	4	10
2) Administration municipale					
Taxation et emprunts	24	36	40	67	167
Législation municipale	----	64	70	54	188
Promotion industrielle	----	2	----	31	33
Annexions	8	----	2	----	10
Elections municipales	----	----	3	13	16

Tableau 9

Répartition thématique des discussions municipales

à Grand-Mère de 1898 à 1915 (pourcentage).

Discussions municipales	1898-1900	1901-1905	1906-1910	1911-1915	% périodique moyen
1) Services municipaux					
Aqueduc et égouts	63,1	22,1	14,1	13,7	20,8
Rues et chemins	7,8	24,9	17,0	16,3	18,0
Électricité	----	10,9	12,8	16,7	12,4
Hygiène publique	6,4	5,8	7,8	5,9	6,5
Feu et police	----	6,3	10,3	7,6	7,3
Transports et communications	----	4,1	8,7	3,2	4,8
Dépenses municipales	----	----	2,2	2,8	1,6
Secours public	----	----	1,3	0,8	0,7
2) Administration municipale					
Taxation et emprunts	17,0	9,1	8,9	13,3	11,3
Législation municipale	----	16,2	15,7	10,8	12,7
Promotion industrielle	----	0,5	----	6,2	2,2
Annexions	5,7	----	0,4	----	0,7
Elections municipales	----	----	0,7	2,6	1,1

Cependant, le développement et l'évolution des services municipaux à Grand-Mère constituent un atout pour inciter la venue de nouveaux citoyens et faire en sorte que ceux qui y sont déjà établis prolongent leur séjour. Par ordre d'importance, les principaux thèmes lors des discussions du conseil sont le système d'aqueduc et d'égouts, les rues et chemins, l'électricité, l'hygiène publique, le feu et la police, les transports et communications, les dépenses municipales et le secours public.

A) Le système d'aqueduc et d'égouts

La construction du système d'aqueduc et d'égouts domine les préoccupations du conseil municipal de 1898 à 1915 avec une représentation de 20,8% (tableau 9). Au début, c'est la consommation d'eau potable qui crée un problème. A cette époque, en l'absence d'un système d'aqueduc, les citoyens doivent s'approvisionner en eau à une source sise sur les terrains de la Laurentide¹⁰. Aussi, dès l'arrivée des premiers conseils municipaux, on voudra munir Grand-Mère d'un système d'aqueduc et d'égouts. La première démarche est prise en 1899, quand la municipalité signe un contrat avec la Stradacona Water, Light and Power Company. L'entente prévoit la construction d'un système d'aqueduc et d'égouts au prix de 14 603.20\$¹¹. Cependant, lorsque la somme fixée est dépensée, la Stradacona Water, Light and Power Co. a réalisé peu de travaux. Dès lors, la municipalité engage un procès contre la compagnie pour non-respect du contrat et pour le remboursement des obligations (débentures) du village de Grand-Mère (30 000\$) qu'elle a obtenues. En 1904, la municipalité sort gagnante de ce procès.

¹⁰ Le Nouvelliste, mercredi 31 août 1949, p. 18.

¹¹ Livre des procès-verbaux du conseil, 1899.

Bien avant que le jugement n'ait été rendu, soit en 1902, Grand-Mère accorde à la firme Perreault et Compagnie la construction du système d'aqueduc et d'égouts. Cependant, les travaux entrepris sont rapidement discontinués. En 1902, la firme E. Beausoleil reprend les travaux. La situation ne s'améliorant guère, la municipalité dépose une action en justice contre la firme E. Beausoleil. En 1903, E. Beausoleil, Télesphore Laing, Wilfrid Damphousse et François-Xavier Gingras forment la compagnie Hydraulique de Grand-Mère¹². Cette dernière exécute quelques travaux, mais elle aussi se retrouve devant les tribunaux pour irrespect de contrat. De plus, la Cour supérieure du Québec déboute la compagnie et sa franchise est annulée en 1906¹³. Les nombreuses poursuites judiciaires pour irrespect de contrat s'explique par la méconnaissance de l'ampleur des travaux à réaliser par les contracteurs. En 1907, la municipalité entreprend des démarches pour acquérir la Hydraulique de Grand-Mère. En 1908, une entente d'achat intervient et après un référendum municipal, Grand-Mère achète la compagnie pour la somme de \$63 000¹⁴.

De 1911 à 1915, le développement du système d'aqueduc et d'égouts prend une nouvelle orientation avec l'embauche d'un ingénieur (1911), la rénovation de l'étanchéité du barrage du Lac Giguère et le nettoyage du Lac Castor (1912), tous deux sources d'approvisionnement d'eau potable pour la municipalité. De plus, on offre de pourvoir en eau potable le "Village des Anglais"¹⁵ qui jusque-là s'approvisionnait à la source de la

¹² A noter que Télesphore Laing est conseiller de juin 1901 à 1903 et de 1907 à 1908 et que Wilfrid Damphousse sera conseiller en 1908 et 1909.

¹³ Le Nouvelliste, mercredi 31 août 1949, p. 21.

¹⁴ Livre des procès-verbaux du conseil, 1908.

¹⁵ L'offre est acceptée en 1912, mais la Laurentide refuse que les canalisations soient installées chez les particuliers. La ville négocie donc l'achat d'une partie de terrain à la compagnie.

compagnie, on achète des tuyaux et de l'outillage avec l'aide financière de la Laurentide et, toujours avec le support de cette dernière, un second ingénieur (1912) et un contremaître (1915) sont embauchés.

De 1898 à 1915, on remarque une régression des discussions consacrées à ce thème (tableau 9). Après une situation mouvementée dans les premières années, le problème s'atténue suite au renforcement du pouvoir politique local et de l'aide intéressée et limitée de la Laurentide.

B) Les rues et chemins

La question des rues et chemins¹⁶ compte pour 18,0% des discussions municipales au conseil de 1898 à 1915 (tableau 9). Le point culminant est atteint de 1901 à 1905 avec une représentation de 24,9%. De plus, de 1906 à 1915, une certaine stabilisation apparaît avec une représentativité de 17,0% et 16,3%. Enfin, de 1898 à 1910, on remarque que la municipalité achète des terrains pour ouvrir des rues ou poursuivre l'ouverture de celles déjà existantes. Les achats de terrains pour compléter ces infrastructures de communication sont faits à certains particuliers, mais surtout à la Laurentide pour les secteurs sud-est et nord-ouest¹⁷.

En début de période, l'importance négligeable accordée aux rues et chemins s'explique par l'exiguïté du territoire qui déjà possède des artères de communications suffisantes. L'attention porte donc sur la nécessité de rendre plus carrossables les artères existantes. Mais à compter de 1901-1905, les rues et chemins deviennent le thème dominant des discussions. Divers facteurs sont à l'origine de cette situation. Le plus

¹⁶ Nous avons inclus dans ce thème la construction des trottoirs et l'achat de terrains pour l'ouverture de nouvelles rues.

¹⁷ Les achats eurent lieu en 1899, 1901, 1905, 1907 et 1909.

important est lié à l'accroissement territorial de 1901. Il faut en effet pourvoir le nouveau territoire d'infrastructures de communication, améliorer celles qui sont déjà en place et construire un pont sur la petite rivière Grand-Mère (Welsh). De plus, à cette époque, s'ajoutent toutes les questions sur les trottoirs, l'aménagement et l'éclairage des rues.

C'est en 1901 que s'élaborent les premières politiques sur la construction de trottoirs de bois à Grand-Mère. Elles se concrétisent en 1903 avec l'adoption d'un règlement obligeant les propriétaires/résidents à construire des trottoirs. En 1904, le règlement est amendé et sa reformulation devient beaucoup plus sévère¹⁸. Dès lors, les frais de construction, le coût des matériaux et l'entretien des trottoirs sont à la charge des propriétaires, des deux côtés d'une rue, chacun en proportion de l'étendue de sa propriété. De plus, les occupants de terrains du gouvernement fédéral ou provincial ou de corporations, institutions ou fabriques dont les propriétés sont non imposables ou exemptées de taxes, sont tenus à construire et entretenir les trottoirs devant leur propriété. C'est en 1912 que les trottoirs de bois sont remplacés par ceux en ciment. Le coût de construction payé par le contribuable est fixé au moyen d'une répartition spéciale prélevée d'après le coût de chaque partie de trottoirs leur appartenant et les trottoirs demeurent à l'entretien des propriétaires¹⁹.

De 1906 à 1910, les rues et chemins connaissent quelques développements importants. On complète les travaux entrepris en 1901, on

¹⁸ Il s'agit du règlement no. 38 sur la construction et l'entretien des trottoirs; in Livre des procès-verbaux du conseil, 1904.

¹⁹ Perspective Jeunesse, Op. cit., 1978, p. 225-226.

achète de nouveaux terrains à la Laurentide, on conclut avec cette dernière une entente concernant l'arrosage et l'entretien des rues et l'on élabore un règlement sur le déneigement. De 1911 à 1915, on situe l'emplacement des bornes-fontaines, on détermine la largeur des rues, la distance entre la rue et les maisons, on embauche un contremaître (1915) pour superviser le développement de la voirie et on macadamise quelques rues.

En somme, la priorité accordée aux rues et chemins, pour les années 1898-1915, s'affirme en 1901 avec l'accroissement du territoire et de la population.

C) L'électricité

C'est à partir de 1901 que l'électrification de la municipalité devient une priorité. Mais avant cette année-là, Grand-Mère n'était pas privée d'électricité. Dès 1887-1888, la Laurentide possédait des génératrices électriques qui alimentaient son usine et fournissaient l'éclairage aux quelques habitations avoisinantes. C'est la croissance de la municipalité qui incite les élus à doter la ville d'énergie électrique. L'électricité accapara 12,4% des débats municipaux de 1901 à 1915 (tableau 9).

L'électrification de Grand-Mère débute officiellement le 30 octobre 1901, avec l'octroi d'un contrat d'exclusivité au docteur J.O.H. Ricard qui s'engage à alimenter en énergie électrique la ville de Grand-Mère pour une période de dix ans. J.O.H. Ricard installe une petite centrale hydro-électrique d'une puissance de 100kw au moulin Beaupré, situé sur la petite rivière Shawinigan à Sainte-Flore, construit une ligne de transmission

jusqu'à la municipalité et organise le réseau de distribution. C'est également lui qui installe les lumières électriques dans les rues et les maisons.

En 1903, les premiers problèmes surgissent. Le conseil refuse au docteur Ricard une exemption de taxes pour une période de vingt-cinq ans et la permission d'installer des poteaux et des fils dans les rues et ruelles pour l'usage de l'électricité, sous prétexte que ces équipements porteront préjudice au paysage urbain²⁰. En 1904, le conseil forme le comité de la lumière dont la première préoccupation est d'établir un rapport sur la qualité de l'éclairage offert par le docteur Ricard²¹.

En 1906, la Shawinigan Lake's, Water and Power Company distribue de l'électricité aux citoyens de Grand-Mère à un taux plus avantageux que le docteur Ricard au grand désarroi des édiles municipaux. Cette distribution d'énergie électrique vient en conflit avec le privilège d'exclusivité accordé à J.O.H. Ricard et la ville, voulant éviter d'être poursuivie en justice par le docteur Ricard, interdit à toute compagnie électrique de vendre son énergie sur le territoire de Grand-Mère. La Shawinigan Lake's, Water and Power Co. ne tient pas compte de l'interdiction et des poursuites judiciaires seront prises pour contraindre la compagnie à cesser ses activités sur le territoire.

En 1911, le comité de la lumière dépose un rapport d'inspection du système électrique. Deux idées directrices s'en dégagent: 1-les installations du système électrique sont inadéquates et constituent un danger pour la sécurité publique; 2-les taux perçus sont trop onéreux. Le

²⁰ Livre des procès-verbaux du conseil, 1903.

²¹ En 1905, cette charge incombera aux constables de la police.

comité de la lumière recommande donc au conseil d'élaborer une réglementation adéquate sur la distribution de l'électricité et que dans l'éventualité où celle-ci ne serait pas respectée par le concessionnaire, en l'occurrence le docteur Ricard, le système électrique soit municipalisé. Le comité signalait également que la municipalisation pourrait fournir une source de revenus additionnels. La suggestion est retenue et des démarches sont entreprises pour acquérir les installations hydro-électriques de J.E. Thibodeau à Shawinigan Falls.

En janvier 1912, un nouveau règlement fixe les taux de vente de l'électricité dans la ville et on précise que l'actuel concessionnaire, le docteur Ricard, doit s'y soumettre sinon son privilège d'exclusivité ne lui sera pas renouvelé. J.O.H. Ricard refuse et le système électrique est municipalisé. Le conseil municipal négocie donc l'achat des installations électriques de J.E. Thibodeau. En mai 1912, les termes de l'achat sont acceptés et en juillet, J.E. Thibodeau cède à Grand-Mère ses droits et ses établissements situés sur la petite rivière Shawinigan pour la somme de 60 000\$²². A partir de ce moment, tout citoyen reste libre de s'approvisionner ou non au réseau municipal.

De 1913 à 1915, les conseils municipaux tâchent de rendre le système électrique plus opérationnel. En effet, en 1913, ils embauchent un ingénieur qui aura la charge de l'opération du réseau. On construit des maisons pour les employés de la station électrique de Shawinigan Falls, une ligne de transmission reliant cette dernière à Grand-Mère et on acquiert de l'équipement nécessaire à l'exploitation du système (fils, outils, poteaux et transformateurs). De plus, après la présentation d'un

²² Livre des procès-verbaux du conseil, 1912.

rapport du comité de la lumière, les conseils réglementent l'utilisation et les coûts du système électrique et entreprennent des démarches pour ajouter une nouvelle unité électrique à la station de Shawinigan Falls pour mieux répondre à la demande sans cesse croissante d'électricité par les citoyens.

D) L'hygiène publique

Dès les premiers instants de la municipalité de Grand-Mère, l'hygiène publique préoccupe les élus locaux même si le pourcentage des discussions est assez faible avec 6,5% (tableau 9). Cette faible fréquence s'explique par l'application rapide de mesures pour améliorer la salubrité. Dès 1900, on crée le comité de santé qui demandera aussitôt l'adoption d'un règlement sur les déchets domestiques. On veut mettre fin à des situations comme celle qui prévaut sur la rue Saint-André, appelée par la population, "Tin Can Alley". La rue était, selon A. Désilets, jonchée de détritus et de boîtes de conserves vides, propices à la propagation d'épidémies²³.

C'est dans cette foulée que le comité de la santé joue un rôle déterminant. La dégradation de la santé publique, constatée par le comité, oblige les édiles municipaux à adopter plusieurs règlements pour améliorer les conditions de vie. Parmi ceux-ci, on retrouve l'obligation de la vaccination contre la picote et la variole pour enrayer ces fléaux épidémiques²⁴, l'obligation de construire l'abattoir hors des limites de la ville pour empêcher l'amoncellement de carcasses animales propice à la propagation de maladies. On limite le nombre des licences émises aux

²³ Auguste Désilets, Op. cit., 1933, p. 61.

²⁴ Cependant, en 1914, une épidémie de picote sévit à Grand-Mère. La situation amène une surveillance accrue des nouveaux habitants et les résidents sont revaccinés.

bouchers et aux laitiers et on les oblige à commercer au marché public²⁵. De plus sur les instances du comité de la santé, on construit une glacière au marché public (1910), pour mieux préserver la fraîcheur des denrées périssables et on augmente la fréquence des inspections pour le lait et la viande.

En somme, la lutte pour l'hygiène publique à Grand-Mère vise avant tout l'élimination de toute forme de maladies contagieuses. Toutefois, l'accroissement démographique et des problèmes conjoncturels remettront tout en cause dans la décennie suivante.

E) Feu et police

La catégorie "feu et police", avec 7,3% des délibérations du conseil arrive au cinquième rang en importance de 1898 à 1915 (tableau 9). Le service est créé en juillet 1898²⁶. Ses principales attributions sont de faire respecter les règlements régissant la vie communautaire. De plus, à cette époque, des démarches sont entreprises pour obtenir le pouvoir de constituer, d'armer, d'habiller et de payer une force de police. La lutte contre les incendies débute aussi durant cette période et est consécutive à un sinistre qui ravage une dizaine de logements sur la rue Saint-Georges en 1899²⁷.

La violence du brasier et l'inefficacité à le contenir demandent des explications. Les élus locaux mentionnent que la cause réside dans

²⁵ Erigé en 1903, ce marché regroupe sous un même toit les commerçants de denrées alimentaires, ce qui facilite l'inspection des aliments et uniformise les prix.

²⁶ Deux constables sont engagés. Il s'agit de Victor Vézina et Adrien Houle. A Noter que c'est la municipalité qui paie leurs salaires.

²⁷ Le Nouvelliste, mercredi 31 août 1949, p. 19.

l'inexistence d'un système de distribution d'eau. En 1900, la Laurentide, même si elle est pourvue d'un tel système pour combattre les incendies, subit des dommages considérables²⁸. En 1904, les flammes embrasent tout un pâté de maisons au centre-ville²⁹ et, encore une fois, le conseil constate que l'achat d'équipements n'est pas l'unique solution à la lutte aux incendies. Après plusieurs consultations auprès d'autres villes, une brigade de feu est créée en 1908³⁰.

Cette amélioration pour lutter contre les incendies en 1908 semblent constituer la solution pour combattre efficacement les feux. Cependant en juin 1913, un violent incendie détruit quatre maisons de rapport à l'angle des rues Laurier et Saint-Jacques³¹. La brigade de feu est impuissante à circonscrire les flammes et l'ampleur du sinistre démontre aux élus locaux que le système d'aqueduc ne répond plus aux besoins de la municipalité.

Du côté du corps policier, les problèmes commencent en 1904-1905 lorsque la ville fait face à de nombreuses poursuites judiciaires pour arrestations illégales et abus de pouvoir³². On réglemente donc les arrestations. Même si à partir de ce moment aucun trouble majeur ne se présente, en 1915 un nouveau problème surgit. En effet, des demandes soutenues des policiers et des pompiers pour obtenir une hausse salariale sont présentées au conseil³³. Toutefois, les augmentations réclamées,

²⁸ Consolidated Bathurst, History of Laurentide Division, p. 10 in Perspective Jeunesse, Op. cit., 1973, p. 32.

²⁹ Le Nouvelliste, mercredi 31 août 1949, p. 21.

³⁰ Elle est composée d'un chef nommé par le conseil, d'un sous-chef élu par le corps de pompiers, d'un constable spécial élu par le corps de pompiers pour éloigner la foule, d'un ingénieur, d'un garde de bornes-fontaines, d'un chauffeur et de huit pompiers volontaires; in Perspective Jeunesse, Op. cit., 1973, p. 91-92.

³¹ Le Nouvelliste, mercredi 31 août 1949, p. 23.

³² Aucune donnée ne mentionne les effectifs du corps policier.

³³ C'est la seconde demande faite en ce sens depuis 1898. La première fut faite en 1906 et la municipalité l'avait accordée.

outrepassant les capacités financières de la ville, amènent les élus locaux à demander à la Laurentide de payer les hausses salariales pour éviter un arrêt de travail. La compagnie, consciente qu'une telle situation est peu souhaitable, accepte de verser le salaire des constables si la ville paie les pompiers³⁴. L'entente est conclue.

Enfin, une nouvelle institution, la fourrière municipale, est créée en 1906. Elle est instituée après l'adoption d'un règlement concernant les animaux errants afin d'éviter la propagation de la rage chez les humains.

En somme, la mise en place du service du feu et de la police aura été relativement aisée au cours de cette période. Toutefois, la lutte contre les incendies, préoccupation importante pour la période, soulève beaucoup de questions au conseil après l'incendie de 1913. Mais, comme toutes les réponses gravitent autour de la construction d'un nouvel aqueduc et que les faibles moyens financiers de la ville ne permettent pas la réalisation d'une telle infrastructure, la solution est reléguée à l'arrière-plan.

F) Transports et communications

Les transports et communications se sont développés lentement à Grand-Mère. Leur apparition dans les discussions du conseil à partir de 1901 et leur faible fréquence, 4,8% (tableau 9), le démontrent bien. Cependant, il faut noter que, n'eut été de la question du bateau-passeur sur la Saint-Maurice, cette catégorie de services aurait retenu peu l'attention.

Bien que les discussions sur les transports et les communications

³⁴ A noter qu'avant cette entente, c'est la municipalité qui payait les constables et les pompiers.

n'apparaissent qu'à compter de 1901 et touchent principalement la question du bac, sa création remonte avant cette année-là. Le bac fut important pour le développement de Grand-Mère, puisque la majorité de la population venant de la rive est de la rivière Saint-Maurice³⁵ devait l'utiliser. De 1901 à 1910, le bac est exploité par les Corporations de Grand-Mère et du Lac-à-la-Tortue. À compter de 1910, la traverse devient la propriété exclusive de la ville de Grand-Mère. De 1910 à 1915, toutes les discussions concernant le bac auront trait à l'amélioration du service et à sa rentabilité.

Les autres services reliés aux transports et communications, le train, le téléphone et le bureau de poste, apparaissent dans les débats municipaux en 1906. Cette année-là, le conseil demande la construction d'un chemin de fer reliant Grand-Mère à Shawinigan Falls, ville déjà desservie par le Canadien Pacifique et le Great Northern Railway. La demande se concrétise en 1908 et Grand-Mère est dorénavant reliée au réseau nord-américain. La même année, on entreprend des démarches pour doter la municipalité d'un bureau de poste et d'un service de facteurs à domicile. Enfin, on demande que l'installation de fils et câbles téléphoniques soit souterraine.

G) Les dépenses municipales

La catégorie "dépenses municipales" représente 1,6% (tableau 9) des débats municipaux de 1898 à 1915. C'est à compter de 1906 qu'elle prend plus de place aux séances du conseil. Cinq secteurs préoccupent les élus locaux: les assurances municipales, la fanfare, les constructions

³⁵ Il s'agit de gens originaires de villages tels que Saint-Narcisse, le Lac-à-la-Tortue et Saint-Stanislas.

diverses, l'acquisition d'équipement et les subventions aux comités municipaux permanents. Nous avons retenu ces domaines, puisque dans tous les cas il s'agit de fonds publics injectés par les élus locaux dans ces différents secteurs. Mais, l'emphase est mise sur les assurances municipales. Cette préoccupation est bien légitime, étant donné que les infrastructures municipales instaurées depuis 1898 se sont accrues considérablement. En effet, services municipaux et bâtiments de toutes sortes se sont multipliés. En fait, plus le processus d'urbanisation s'accroît, plus les incidents et les accidents sont susceptibles de se produire. Les élus locaux, conscients de cette réalité, prennent annuellement des assurances afin de protéger la municipalité.

Pour la fanfare, les préoccupations sont de deux ordres. D'une part, la fanfare³⁶ entreprend des démarches pour que la municipalité paie les costumes et les instruments musicaux. D'autre part, en 1909, la fanfare demande la construction d'un kiosque musical où elle pourra se produire en spectacle. Les deux requêtes sont acceptées. Dans le domaine de la construction, il s'agit d'investissements de capitaux municipaux pour apporter diverses améliorations aux édifices appartenant à la ville. L'acquisition d'équipements concerne surtout l'achat de matériels de bureau afin de rendre plus fonctionnels les services dispensés aux contribuables. Cependant, l'équipement lourd n'est pas négligé avec l'achat d'outils adéquats à l'exploitation de la Carrière de Grand-Mère³⁷. Et pour ce qui a trait aux comités municipaux, il s'agit d'attributions de subventions municipales pour rendre les inspections plus efficaces sur la qualité des services offerts.

³⁶ Il s'agit du "Philharmonique de Grand-Mère", fanfare formée en 1908 avec l'aide financière de la ville.

³⁷ Cette compagnie, née en 1914, est la propriété de la municipalité.

Remarquons donc que de 1898 à 1915, les dépenses municipales se font avec parcimonie, touchent peu de domaines et sont peu présentes dans les débats municipaux. En fait, il ressort que les secteurs rattachés aux dépenses municipales constituent des sommes versées, de façon immédiate, à des préoccupations ponctuelles.

H) Le secours public

Le secours public représente 0,7% (tableau 9) des discussions au conseil municipal de 1898 à 1915. Cette préoccupation apparaît dans les débats à partir de 1906. De 1906 à 1910, les édiles élaborent les critères d'admissibilité au programme d'aide financière aux familles nécessiteuses³⁸. Une fois les familles éligibles définies, le conseil débloque des sommes d'argent pour être distribuées en espèces ou, dans une large part, pour servir à l'achat de vêtements. De 1911 à 1915, le programme antérieur reste en vigueur, mais les édiles, sous des pressions exercées par le curé Laflèche, débloquent régulièrement des fonds³⁹ pour aider les pauvres de la paroisse Saint-Paul.

La catégorie du secours public illustre une autre mesure ponctuelle à des problèmes sociaux croissant à Grand-Mère: la pauvreté et les crises de chômage.

Ainsi, le développement des infrastructures municipales se fera avec difficultés pour plusieurs raisons, et notamment le manque de ressources financières. En effet, l'urbanisation rapide crée une pression importante

³⁸ Généralement, le critère déterminant si une famille est nécessiteuse est élaboré à partir du décès du soutien de famille et le nombre d'orphelins qu'il laisse.

³⁹ Il s'agit de sommes variant entre 50.00\$ et 75.00\$.

sur le besoin de services municipaux. Les élus locaux doivent y répondre dans un laps de temps très court. Malheureusement, sans moyens financiers adéquats, les édiles n'apportent que des solutions à court terme et un traitement superficiel aux différentes situations qui se présentent. C'est particulièrement évident dans le cas de l'approvisionnement en eau pour la municipalité.

3) L'administration municipale

Les discussions et résolutions adoptées relatives à l'administration municipale illustrent bien les tâtonnements des élus locaux dans une "ville de compagnie" qui connaît un essor démographique rapide. En effet, l'accent mis sur le développement des services municipaux relègue au second plan l'administration municipale. Il n'en importe pas moins d'en présenter l'évolution et c'est à cet objectif que s'attarde cette section pour la période de 1898 à 1915, époque où la municipalité acquiert graduellement une certaine autonomie administrative. Les priorités étudiées dans cette partie sont: la taxation et les emprunts, la règlementation, la promotion industrielle, les annexions et les élections municipales.

A) La taxation et les emprunts

L'analyse de l'aspect financier de la municipalité de Grand-Mère, de 1898 à 1915, présente un intérêt certain. En effet, l'étude de cette catégorie révèle quelles sont les sources de revenus de la ville, comment et dans quels secteurs les sommes perçues sont dépensées, quels sont les procédés autorisant les dépenses municipales majeures et comment les élus locaux gèrent les fonds publics.

Ce qui caractérise d'abord le secteur de l'administration municipale c'est la faiblesse des revenus. En effet, au cours de cette période la Laurentide, principal employeur de la ville, est exemptée de taxes. On comprend dès lors l'embarras de la ville et l'importance des discussions au conseil relatives à la taxation et aux emprunts.

C'est à compter de 1898 qu'on assiste à la mise en place des premières sources de revenus pour financer la municipalité de Grand-Mère. Après l'incorporation en municipalité de village, les élus locaux fixent le taux de la taxe foncière à 0.50\$ du 100.00\$ d'évaluation⁴⁰ et ils taxent les bouchers, les charretiers et les tenanciers de débits de boissons par l'intermédiaire d'émission de licences leur permettant de commercer. Cependant, les recettes n'étant pas satisfaisantes, une hausse du prix des licences et une taxe d'affaires entrent en vigueur en 1900. Toutefois, la situation ne s'améliore guère étant donné les sommes d'argent investies dans la construction d'infrastructures municipales. Dès lors, la municipalité connaît de sérieux problèmes financiers et sa viabilité est remise en cause.

En 1901, le conseil abaisse le taux de taxation municipale fixé en 1898. De 0.50\$ du 100.00\$ d'évaluation, il passe à 0.30\$ du 100.00\$ d'évaluation⁴¹. La raison de la diminution du taux de cotisation foncière est liée à l'expansion du territoire. L'accroissement du territoire qui désormais comprend la paroisse Saint-Paul, principal axe de développement urbain et commercial, vient hauser les revenus municipaux. Par contre, les revenus demeurent insuffisants et en janvier 1903, on hausse le taux de taxation à 0.35\$ du 100.00\$ d'évaluation et une taxe spéciale de 1.00\$

⁴⁰ Livre des procès-verbaux du conseil, séance du 19 janvier 1901.

⁴¹ Ibid., séance du 19 janvier 1901.

est imposée aux locataires⁴². En décembre 1903, les contribuables connaissent une nouvelle hausse de taxes, qui s'avère cette fois-ci considérable. En effet, le taux de la taxe foncière pour l'année 1904 est élevé à 1.00\$ du 100.00\$ d'évaluation et il est statué que 0.40\$ sur le 1.00\$ serviront à l'administration de la Corporation et aux travaux à faire, et que 0.60\$ sur le 1.00\$ serviront à payer le fonds d'amortissement et les intérêts de l'emprunt⁴³. Cette dernière hausse de la taxe foncière de même que la répartition monétaire seront en vigueur jusqu'en 1920.

Parallèlement au taux de la taxe foncière, l'émission des licences pour commercer englobe plus de commerçants et on augmente le prix d'émission. En 1909, la taxe d'affaire est haussée et on adopte une surtaxe pour les commerçants résidant hors de la municipalité. En 1910, on élabore un règlement pour taxer les travailleurs de Grand-Mère qui résident à l'extérieur⁴⁴. De plus, on surtaxe les agents d'assurances d'une somme variant entre 5.00\$ et 20.00\$ et les bouchers de 25.00\$ du 100.00\$ d'évaluation⁴⁵. Et en 1913, la taxe d'eau est imposée. Enfin, il faut noter que durant toute la période de 1898 à 1915, l'émission de licences pour fin de commerce et la surtaxe sont annuellement réajustées à la hausse.

Par ailleurs, outre la taxation foncière, l'émission de licences aux commerçants et les diverses taxes et surtaxes, on a recours aux emprunts bancaires. Ce type de financement municipal est autorisé par un règlement

⁴² Livre des procès-verbaux du conseil, séance du 5 janvier 1903.

⁴³ Ibid., séance du 2 décembre 1903.

⁴⁴ La taxe est appliquée en 1915 et concerne surtout les ouvriers de la Laurentide. En signe d'appui, la compagnie remettra la liste de ses employés résidant à l'extérieur de la ville.

⁴⁵ Livre des procès-verbaux du conseil, 1910.

d'emprunt approuvé par les contribuables lors d'une consultation populaire⁴⁶. De 1898 à 1915, les emprunts bancaires réalisés par la municipalité suivent le développement accéléré des infrastructures urbaines⁴⁷. Le premier emprunt s'effectue en 1900. Il s'agirait d'un emprunt de 600.00\$ effectué à la Banque d'Hochelaga. En 1901, un nouvel emprunt de 6 000\$ est fait à la Banque d'Halifax à un taux de 7%. De plus, la même année, le conseil commet une imprudence. En effet, la municipalité achète le système d'aqueduc de M. Beausoleil pour une somme de 30 000\$ et après avoir établi le contrat d'achat, un règlement d'emprunt de 100 000\$ est soumis à la population⁴⁸; le référendum municipal est majoritairement négatif. Dès lors, la ville est dans une position fâcheuse avec une dette supplémentaire de 30 000\$ et aucun revenu pour la combler. Mais, le poids de la dette s'amenuisera, puisque M. Beausoleil garde certaines installations du système. De plus, le conseil récidive en 1908, avec un nouveau règlement d'emprunt, qui est encore rejeté. Le même règlement est enfin autorisé en 1909.

Par ailleurs, de 1911 à 1915 la municipalité emprunte une somme globale de 218 000\$ et renouvelle des emprunts pour un montant de 57 224.50\$⁴⁹.

Si, de 1898 à 1915, la situation financière de Grand-Mère apparaît assez précaire, cela découle essentiellement des exemptions de taxes consenties aux entreprises. La plus importante exemption de taxes est

⁴⁶ Il entre en vigueur à Grand-Mère en 1901. In Statuts refondus de la province de Québec, 1901, p. 339.

⁴⁷ Au passage, il faut déplorer la destruction ou la perte des sources sur les emprunts bancaires faits par la municipalité.

⁴⁸ Ce montant comprend l'achat du système d'aqueduc et le montant requis pour le parachever.

⁴⁹ Ces emprunts et renouvellements d'emprunts sont effectués à un taux d'intérêts variant de 6 à 7 pour cent.

accordée en 1901 à la Laurentide Company, pour ses propriétés industrielles, et est valide pour une période de trente ans. Cette exemption demeure le plus sérieux problème de la ville et sera à l'origine d'un important litige entre le conseil et la compagnie vers 1916. Cependant, outre cette exemption de taxes, d'autres s'ajoutent. En 1899, la Compagnie de Téléphone Bell bénéficie d'une exemption pour dix ans et en 1900, le manufacturier de portes et fenêtres Cyrille St-Laurent en obtient une pour cinq ans⁵⁰. En 1902 et 1903, Aimé Ally, entrepreneur, Marjorique St-Cyr, manufacturier, et la Desrosiers et Compagnie sont exemptés de taxes pour dix ans. En 1907 et 1908, la Fonderie H. Ahearn est exemptée pour dix ans et l'entrepreneur Thomas Déziel et le Club de Hockey de Grand-Mère bénéficient du même traitement pour une période de cinq ans⁵¹. De 1911 à 1915, on exempte de taxation le boutiquier Thomas Bellemare pour cinq ans, la Laurentide Printing Co.⁵² pour dix ans et les congrégations religieuses.

Nous constatons donc que de 1898 à 1915 le financement de la municipalité prend forme. Toutefois, le développement de l'urbanisation, contrainte inhérente à la croissance d'une ville, fait en sorte que de 1916 à 1920 les carences du financement dues aux exemptions de taxes amèneront une situation qui ne pourra perdurer très longtemps.

⁵⁰ En 1904, elle est renouvelée pour un autre cinq ans.

⁵¹ A cette même période, l'hôpital de la Laurentide commence à bénéficier d'exemptions de taxes annuellement et uniquement si elle en fait la demande.

⁵² Elle concerne uniquement le matériel de l'entreprise.

B) La législation municipal

La catégorie "législation municipale" comprend deux parties. D'une part, l'élaboration et l'application des règlements ne possédant aucune affinité avec les services municipaux et, d'autre part, les discussions relatives aux modifications de la charte municipale. La législation municipale représente 12,7% (tableau 9) et constitue une des préoccupations majeures des élus locaux sur le plan de l'administration municipale de 1898 à 1915. En effet, durant cette période, beaucoup de règlements sont élaborés, mais très peu sont adoptés. Toutefois, quatre règlements importants sont adoptés et renforcent le pouvoir municipal: 1-le pouvoir de remanier la charte municipale; 2-le droit de disposer plus adéquatement des sommes recueillies via les taxes scolaires; 3-l'adoption du règlement no. 20 sur les taxes municipales et le droit de vote aux élections municipales; 4-l'adoption d'un règlement sur le ramonage des cheminées⁵³.

Le peu de règlements municipaux adoptés en début de période entraîne, de 1906 à 1910, des difficultés auxquelles on répondra par le renforcement de la réglementation. Ainsi, l'affichage, les heures d'ouverture et de fermeture des commerces⁵⁴, la conduite des voitures⁵⁵, le boisement⁵⁶, les bâtisses⁵⁷, le tabagisme, les théâtres, les cirques ambulants, les fusées et les pétards sont réglementés. De plus, on apporte des amendements aux règlements sur la subdivision des quartiers et les séances

⁵³ Ce règlement sera amendé en 1906, 1910, 1912 et 1915.

⁵⁴ Ce règlement sera amendé en 1907, 1909, 1913 et 1915.

⁵⁵ Ce règlement sera amendé en 1915.

⁵⁶ Il s'agit du boisement en rapport avec la création d'espaces verts et de l'embellissement de toutes les catégories de propriétés.

⁵⁷ Ce règlement sera amendé en 1913.

du conseil municipal⁵⁸. Enfin, en 1909, on amende l'article 5 286, de la charte municipale, concernant la capacité d'étendre les limites territoriales de la ville par un règlement⁵⁹. En 1910, l'amendement est entériné par la Législature québécoise et le conseil ne tarde pas à adopter un règlement sur les annexions territoriales. En effet, la même année, à la demande de la Laurentide, le conseil annexe les terrains de la compagnie situés dans la paroisse de Saint-Théophile-du-Lac-à-la-Tortue au territoire de Grand-Mère.

La période de 1911 à 1915 est assez limitée en matière de législation municipale. En effet, de 1911 à 1913 une stabilisation s'est effectuée à cause de l'abondance de règlements municipaux adoptés antérieurement. Cependant, en 1914, des pourparlers ont lieu pour modifier la charte municipale⁶⁰ et on renforce davantage la législation municipale avec l'adoption de nombreux règlements au début de 1915. En effet, on règlemente l'emplacement des salles de quilles, la distribution des circulaires dans les rues et sur le perron de l'église, la nomination des évaluateurs municipaux et la consommation des boissons alcoolisées⁶¹.

La législation municipale révèle deux points intéressants. Premièrement, l'élaboration de règlements municipaux, de 1901 à 1915, démontre nettement la volonté des édiles municipaux d'établir et de

⁵⁸ Ce règlement sera amendé en 1915.

⁵⁹ Statuts refondus de la province de Québec, 1910, p. 159.

⁶⁰ Toutefois, aucun amendement ne sera apporté et la question demeure en plan.

⁶¹ L'adoption du règlement est assez curieuse. Le facteur clé est la prohibition de la vente d'alcool dans la ville, alors que le conseil poursuit la vente des licences aux propriétaires de débits de boissons. Cette vente entre en conflit avec le règlement et le conseil s'aperçoit de la situation après l'octroi des licences en 1916. La situation étant très nébuleuse, en 1917, le règlement reviendra au conseil et on éclaircira le problème.

consolider des politiques régissant le développement urbain. Deuxièmement, l'évolution que la législation connaît, de 1901 à 1915, laisse apparaître, surtout dans les années 1914-1915, un élément très important, la capacité des élus locaux pour gérer une ville, ce qui modifiera considérablement l'urbanisation de Grand-Mère durant la décennie suivante.

C) La promotion industrielle

De 1898 à 1915, l'intérêt des élus locaux pour favoriser l'implantation de nouvelles entreprises industrielles à Grand-Mère est négligeable avec 2,2% seulement des délibérations (tableau 9). Et en conséquence les résultats sont à peu près nuls. En fait, la municipalité offre peu⁶², si on la compare à d'autres villes⁶³ et les sollicitations des élus locaux sont et peu persuasives selon les résultats obtenus.

C'est à compter de 1911-1915 que les tentatives invitant les entreprises à venir s'établir à Grand-Mère portent fruit. En effet, en février 1911, le conseil invite les représentants de la Beaver Stove Company, une fabrique de poêles, à venir à Grand-Mère pour y implanter une manufacture. Après la visite des industriels, les termes de l'implantation de la Beaver Stove Co. sont fixés⁶⁴ et en mars, Charles Levack organise la compagnie à Grand-Mère. En 1912, fort du succès de l'année précédente, des démarches sont entreprises pour que la Northern Clothing Company

⁶² Outre des terrains et des exemptions de taxes pour des périodes de cinq à dix ans, la ville offre peu d'avantages pour l'établissement d'entreprises industrielles sur son territoire.

⁶³ A titre d'exemple, citons Shawinigan Falls qui avec l'aide de la Shawinigan Water and Power Co. offre en plus de terrains et d'exemptions de taxes de l'énergie électrique à un prix fort avantageux. Voir Pierre Lanthier et Normand Brouillette, Op. cit., 1990, p. 42.

⁶⁴ Il s'agit d'une exemption de taxes pour une période de vingt ans et d'une contribution municipale de 6 000\$.

s'installe à Grand-Mère⁶⁵. La compagnie décline l'invitation. Entretemps, toujours à l'invitation du conseil, deux entreprises s'érigent. D'une part, la Grand-Mère Shirt Manufacturing Company Limited⁶⁶ et d'autre part, la Laurentide Shoe Leather Company⁶⁷. En 1913, on sollicite la Industrial Machinery Company pour qu'elle s'implante à Grand-Mère, mais sans succès.

L'année 1914 s'avère difficile, deux entreprises, la Carrière de Grand-Mère et la Grand-Mère Land Company, compagnie immobilière, voient le jour. Par contre, la Laurentide Shoe Leather Co. ferme ses portes. En août, la Beaver Stove Co. est la proie des flammes⁶⁸. En 1915, le conseil poursuit ses démarches pour inciter d'autres entreprises à s'établir à Grand-Mère. On tente, mais sans succès, de convaincre une industrie lourde, la Fonderie Obrecht et Mailloux, de s'installer à Grand-Mère en offrant des taux préférentiels d'électricité⁶⁹.

Ainsi, malgré certains efforts de promotion industrielle, Grand-Mère, éprouve des difficultés à diversifier son économie.

D) Les annexions

Les questions liées aux annexions de territoire apparaissent à deux reprises de 1898 à 1915 et représentent 0,7% des débats (tableau 9). D'une

⁶⁵ On offre à cette compagnie un bonus de 10 000\$ plus les termes de l'entente avec la Beaver Stove Company.

⁶⁶ On accorde à la compagnie un bonus de 3 000\$ plus les termes de l'entente avec la Beaver Stove Company.

⁶⁷ On concède à l'entreprise un bonus de 5 000\$ réparti sur cinq ans à la condition qu'avant échéance, elle emploie trente ouvriers.

⁶⁸ Après l'incendie, le conseil met en place des mesures permettant la reconstruction de l'usine. Mais la compagnie refuse l'offre.

⁶⁹ Même si le réseau électrique est municipalisé, c'est la Laurentide qui honore les ententes conclues entre le conseil et les entreprises sur la question électrique.

part, en 1900, les annexions alimentent les séances du conseil consécutivement à des démarches entreprises pour annexer, au territoire initial, deux portions de Sainte-Flore⁷⁰. En 1901, les démarches se concrétisent et le territoire de Sainte-Flore est amputé. D'autre part, en 1910, des négociations ont lieu pour annexer des terrains de la paroisse de Saint-Théophile-du-Lac-à-la-Tortue, à la municipalité, à la demande de la Laurentide. Les pourparlers sont de courte durée et une entente est conclue entre les deux municipalités.

En somme, l'examen des annexions territoriales démontre qu'à des problèmes immédiats, d'ordre administratif, on répond par une solution ponctuelle. En fait, l'annexion de 1901 permet la viabilité financière de la municipalité. Celle de 1910 vise également des fins financières. En effet, l'annexion des terrains de la Laurentide apporte une nouvelle source de revenus⁷¹, d'autre part, avec l'acquisition de ces terrains, le bateau-passeur devient la propriété exclusive de la ville et constitue aussi une source de revenus additionnels.

E) Les élections municipales

Ce n'est qu'à compter de 1906 (tableaux 8 et 9) que les discussions sur les élections municipales surviennent. Toutefois, les premières difficultés débutent bien avant. En effet, après les élections de mai 1898, un bref de "Quo Warranto" est levé contre un conseiller et tout le

⁷⁰ En l'occurrence la paroisse Saint-Paul et le secteur au nord-ouest des limites municipales de 1898.

⁷¹ Il faut noter que même si la Laurentide bénéficie d'une exemption de taxes, elle ne s'applique qu'à ses propriétés industrielles et que les terrains annexés sont vacants, donc taxables.

conseil démissionne dans un geste de solidarité⁷², ce qui nécessite la tenue d'un nouveau scrutin en novembre. De plus, en 1901 deux élections ont lieu. La première, en janvier, résulte de la charte municipale adoptée en 1898. La seconde, en juin, est rendue nécessaire par la charte incorporant la municipalité en ville.

C'est donc à partir de 1906 que la catégorie retient l'attention avec 0.9% (tableau 9) des délibérations. De 1906 à 1910, les débats concernent les conditions d'éligibilité des candidats et le droit de vote. L'origine de ces points remonte à 1904 alors que le curé Laflèche, desservant de la paroisse Saint-Paul et président de la Commission scolaire, tempête contre ceux qui ne paient pas leurs taxes scolaires. Après avoir pris des mesures juridiques pour obtenir les paiements, la situation ne s'améliorant guère, il opte pour une solution assez originale. En effet, en 1907, il suggère l'adoption d'un règlement stipulant que pour être candidat aux élections et avoir le droit de voter, tout citoyen doit régler ses taxes scolaires. Le conseil acquiesce à la demande et la mesure prise a pour conséquence que les élections n'ont pas lieu et le conseil reste en poste⁷³.

De 1911 à 1915, les élections municipales prennent plus d'importance et sont intimement liées à deux événements. D'une part, en 1914, un citoyen accuse certains membres du conseil de faire des achats personnels sous le nom de la corporation et réclame la dissolution du conseil. Les élus ne présentent pas les accusations et demandent au citoyen des preuves et

⁷² Le bref fut levé contre le conseiller Narcisse Lemay pour la raison que sa propriété n'avait pas été portée au rôle d'évaluation de la municipalité de Sainte-Flore et qu'il n'y avait pas encore de rôle d'évaluation à Grand-Mère.

⁷³ William F. Ryan, The Clergy and the Economic Growth in Quebec, 1896-1914, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 1966, p.65.

à défaut de les fournir de se rétracter. Cependant, rien ne se fait et en 1916, une Commission d'enquête royale est instituée sur cette administration⁷⁴. D'autre part, au lendemain des élections municipales de 1915, on procède à la nomination des membres formant les différents comités municipaux. Peu de temps après l'entérinement, certains élus locaux se prononcent contre les nominations et demandent un remaniement. Le maire, Pierre-Calixte Neault, s'objecte à la demande considérant qu'au moment de la formation des comités, les conseillers ont entériné les choix et la question quitte la scène municipale. Toutefois, la tenacité d'un nouveau conseiller, Louis-Joseph Dostaler, ramène la question au conseil, et en juin un remaniement des comités est apporté.

Pour conclure ce chapitre, il faut se remémorer que Grand-Mère naît de l'expansion de la Laurentide et que sa croissance urbaine exige la mise en place d'institutions municipales, ce qui ne se fera pas sans problèmes. De 1898 à 1915, Grand-Mère s'urbanise rapidement et l'instauration des services municipaux se fait au même rythme. Dès les premières années, l'accent est mis sur la construction du système d'aqueduc et d'égouts, le développement du réseau routier, l'électrification et la mise en place des services d'incendie et du corps policier. Mais assez tôt, la ville est confrontée à plusieurs problèmes et pour pallier la situation, les élus locaux municipaliseront les services n'appartenant pas à la ville, comme le système d'aqueduc et d'égouts (1908) et l'électricité (1912). Toutefois, ces mesures correctives se sont avérées des expédients, le véritable problème demeurant le manque de capitaux nécessaires à la mise

⁷⁴ A la fin de la même année, elle est exonérée de toute accusation. Cette initiative coûte 10 000\$ à la municipalité in William F. Ryan, Op. cit., 1966, p. 63.

en place des services municipaux. A titre d'exemple, citons les systèmes d'aqueduc et électrique où les ententes contractuelles avec les diverses firmes d'exploitation ont toutes abouti devant les tribunaux. Pour résorber la situation, on municipalise les services mais, avec les années et le peu de capitaux, l'inefficacité et les déficiences se sont vite multipliées. Signalons aussi que, dans le cas du réseau routier et de la lutte contre les incendies, le manque de capitaux a donné lieu à plusieurs difficultés. Le réseau routier a subi des retards dans son développement et la lutte contre les incendies a été inefficace faute d'un système d'aqueduc adéquat. Bref, l'application de mesures ponctuelles aux problèmes qui se présentent ne faisait qu'accentuer dans le moyen terme la nécessité d'un développement adéquat des infrastructures municipales.

A titre d'exemple, les années 1898-1902 nous apprennent que la municipalité était au seuil de la faillite. On espérait que l'annexion de la paroisse Saint-Paul en 1901, principal secteur commercial et résidentiel exclu lors de l'incorporation en village (1898), allait pallier les difficultés financières⁷⁵. A court terme, cette solution soulagea les finances de la municipalité. Cependant, l'expansion donna naissance à un autre problème, celui de munir le nouveau territoire d'infrastructures. Très vite, il apparut aux édiles municipaux que la solution apportée n'était pas adéquate et que le financement municipal posait toujours un problème.

Confrontés à une croissance urbaine rapide, les élus ont assez vite compris que le véritable problème était l'exemption de taxes dont

⁷⁵ On consultera à ce sujet; Le Nouvelliste, mercredi 31 août 1949, p. 20; Auguste Désilets, Op. cit., 1933, p. 64; Livre des procès-verbaux du conseil, 1900 et 1901; Statuts refondus de la province de Québec, 1901, p. 308.

bénéficie la Laurentide. De plus, les édiles constatent que la compagnie s'implique très peu dans le développement urbain. En fait, elle n'intervient que sur demande. On intensifie donc les demandes auprès des dirigeants de la compagnie pour qu'elle compense son exemption de taxes par une aide plus adéquate au développement urbain. A cela s'ajoute une rationalisation des investissements concernant les services municipaux et la municipalisation des systèmes d'aqueduc et électrique. Mais, au tournant de 1915, les succès demeurent mitigés. Le système d'aqueduc est inadéquat, le système électrique s'avère déficitaire et la Laurentide n'intervient à peu près pas et reste toujours très discrète. Les mesures prises n'ayant apporté que peu de résultats, les édiles vont commencer à parler d'abroger l'exemption de taxe de la Laurentide. C'est à partir de ce moment qu'émergeront les rapports conflictuels entre le conseil municipal et la compagnie.

CHAPITRE 3

LA POURSUITE DE L'URBANISATION ET LE RENFORCEMENT

DES INSTITUTIONS MUNICIPALES DE 1916 A 1925

1) Le prélude à la consolidation de l'administration municipale

A compter de 1916, le développement urbain prend une nouvelle dimension. Plusieurs controverses se développent entre les deux principaux intervenants municipaux sur la façon d'administrer la ville donnant lieu à de nombreux débats sur cette question. Finalement, la Laurentide, qui jusque-là limitait ses interventions, participera davantage à l'aménagement de la ville.

Le climat d'harmonie entre le conseil municipal et la Laurentide s'est estompé et la décennie de 1916 à 1925 s'ouvre sur une crise de croissance. Cependant, elle n'est pas nouvelle et constitue l'aboutissement de toutes celles qui ont sévi depuis 1898. En effet, la crise est en relation avec les sources du financement municipal. La nécessité de dispenser des services municipaux, malgré la précarité financière, met en lumière l'insuffisance du financement municipal qui freine l'essor urbain.

Ce chapitre s'intéresse donc à la crise qui s'amorce en 1916. Nous reprenons aux fins de l'analyse les secteurs retenus pour la période antérieure.

2) Les services municipaux

Bien que l'importance accordée aux services municipaux dans les discussions du conseil régresse de 1916 à 1925 (tableaux 10 et 11) comparée à la période antérieure, cela n'implique pas que les élus locaux aient abandonné l'objectif de faire de Grand-Mère une ville moderne. Les différents services ont été mis en place; il s'agit maintenant de les améliorer. Par ordre d'importance, de 1916 à 1925, on s'attardera donc aux dossiers suivants: les rues et chemins, les dépenses municipales, le système d'aqueduc et d'égouts, l'électricité, le feu et la police, les transports et communications, l'hygiène publique et le secours public.

A) Les rues et chemins

La catégorie "rues et chemins"¹ représente 15,1% des débats municipaux (tableau 11). Cette représentation concerne l'adoption d'un règlement d'emprunt et des poursuites judiciaires. Mais outre ces deux points, les débats s'orienteront sur l'amélioration des infrastructures urbaines, l'élaboration de règlements et des demandes au gouvernement provincial pour mettre en service des artères de communications.

Les problèmes en relation avec les rues et chemins se posent de 1917 à 1921. Durant cette période, trois poursuites judiciaires et l'adoption d'un règlement d'emprunt retiennent l'attention des conseillers. En ce qui concerne les poursuites judiciaires, deux sont prises contre la municipalité pour indemniser les victimes de graves accidents causés par la détérioration des rues et le mauvais état du pont traversant la rivière Welsh. Dans les deux cas, la municipalité est tenue responsable et doit

¹. Elle inclut aussi les trottoirs et les ponts.

Tableau 10

Répartition thématique des discussions municipales

à Grand-Mère de 1916 à 1925 (nombre).

Discussions municipales	1916-1920 (635)	1921-1925 (422)	Nombre total (1 057)
1) Services municipaux			
Rues et chemins	113	47	160
Dépenses municipales	60	80	140
Aqueduc et égouts	66	47	113
Électricité	70	33	103
Feu et police	41	41	82
Transports et communications	52	20	72
Hygiène publique	24	23	47
Secours public	16	5	21
2) Administration municipale			
Législation municipale	97	71	168
Taxation et emprunts	88	42	130
Promotion industrielle	3	11	14
Elections municipales	5	2	7

Tableau 11

Répartition thématique des discussions municipales
à Grand-Mère de 1916 à 1925 (pourcentage).

Discussions municipales	1916-1920	1921-1925	% périodique moyen
1) Services municipaux			
Rues et chemins	17,8	11,1	15,1
Dépenses municipales	9,4	19,0	13,2
Aqueduc et égouts	10,4	11,1	10,7
Électricité	11,0	7,8	9,7
Feu et police	6,5	9,7	7,8
Transports et communications	8,2	4,7	6,8
Hygiène publique	3,8	5,5	4,4
Secours public	2,5	1,2	1,9
2) Administration municipale			
Législation municipale	15,3	16,8	15,9
Taxation et emprunts	13,9	9,9	12,3
Promotion industrielle	0,5	2,6	1,3
Elections municipales	0,8	0,5	0,7

dédommager la partie plaignante. L'autre poursuite judiciaire est intentée par la ville contre la Contractors Limited, firme qui a obtenu un contrat pour construire des trottoirs. La piètre qualité des constructions réalisées ne répond pas aux normes contractuelles. La ville obtient gain de cause.

Le problème relatif à l'adoption du règlement d'emprunt a lieu en 1917. En effet, le pavage en béton des deux principales artères commerciales de la ville, les rues Sainte-Catherine et Saint-Jacques, et la construction d'un pont sur la rue Saint-Louis animent les débats. C'est l'octroi des contrats avant l'adoption du règlement d'emprunt autorisant les travaux par la population qui crée des protestations chez un échevin et plusieurs contribuables qui demandent le vote sur les questions litigieuses. Le tout est débattu à plusieurs reprises au conseil et la ténacité des opposants nécessite finalement un référendum municipal. Les contribuables acquiescent au règlement d'emprunt de 80 000\$; les travaux se poursuivent et seront complétés en 1918².

Les autres discussions sont d'ordre général et concernent l'embauche d'un commis au service de l'équipement de la voirie, l'achat de terrains pour ouvrir de nouvelles rues³, l'adoption de divers règlements⁴ et une demande pour que la Laurentide fournisse du gravier pour le pavage⁵. De plus, des débats ont lieu en vue de prendre des démarches auprès du gouvernement provincial pour qu'une route reliant La Tuque, Grand-Mère,

². L'Echo du Saint-Maurice, jeudi 6 et 13 septembre 1917, p. 1.

³. Les achats sont faits à des particuliers et le montant s'élève à 3 500\$; in Livre des procès-verbaux du conseil, 1917.

⁴. Les règlements concernent l'élargissement des rues (1919), la circulation dans les rues (1921 et 1922), d'un emprunt autorisé de 95 800\$ pour le pavage (1922), la construction de trottoirs (1923) et le déneigement des rues et trottoirs (1924).

⁵. La compagnie accepte la demande.

Shawinigan Falls et Trois-Rivières soit construite et pour qu'un pont enjambe la rivière Saint-Maurice entre Grand-Mère et Saint-Théophile-du-Lac-à-la-Tortue⁶.

Ainsi, de 1916 à 1925, les édiles municipaux ont été très sensibles à l'amélioration des infrastructures urbaines. En somme, c'est le sujet qui a le plus animé les discussions du conseil après celui de la législation municipale.

B) Les dépenses municipales

La question des dépenses municipales, au cours de la période 1916 à 1925, occupe 13,2% des débats (tableau 11). Si, de 1916 à 1920, l'intérêt pour cette question est peu marqué, à partir de 1921, elle retiendra davantage l'attention.

Pour cerner brièvement les discussions d'ordre général, mentionnons que les assurances et les achats d'équipements en tout genre animent le gros des débats. De plus, il faut noter des discussions sur l'aménagement d'un terrain de jeu⁷, sur les réparations à apporter au cimetière, sur la nécessité de doter la ville d'une salle publique et de subventionner la Commission scolaire et la fanfare.

Si la catégorie "dépenses municipales" retient l'attention à compter de 1920, c'est surtout à cause des sérieux débats sur la construction de logements ouvriers. En 1920, la cité accorde une somme de 45 000\$ à la Compagnie de Logements Modernes pour la construction de logements

⁶. En 1919, la Laurentide s'implique dans les démarches concernant le pont.

⁷. Elles commencent en 1916 et il s'agit d'arriver à une entente avec la Laurentide pour doter la ville de cet espace récréatif.

ouvriers. Mais voilà qu'en 1920 et 1921, la compagnie a érigé peu de logements et on demande au propriétaire d'expliquer ce qu'il a fait de la somme d'argent remise⁸. Le propriétaire se refusant de donner des explications, le conseil entreprend des procédures judiciaires pour récupérer l'argent accordé à la compagnie. En 1922, la cité est autorisée à saisir les logements ainsi qu'une maigre somme d'argent⁹. Le propriétaire ne prisant pas le geste du conseil, une série de poursuites judiciaires entre la cité et la compagnie s'ensuit. Au même moment, les municipalités de Cap-de-la-Madeleine et de La Tuque connaissent une situation identique. En raison du nombre de poursuites émises, la compagnie est discréditée devant les tribunaux. Cependant, les élus concluent avec la compagnie une entente à l'amiable, dans un geste de bonne volonté, puisque le propriétaire est un citoyen de la municipalité.

En somme, l'importance des débats municipaux relatifs aux dépenses municipales visent avant tout la continuité des mesures prises lors de la période précédente. Mais il est aussi révélé que la gestion des deniers publics est quelque peu déficiente. En effet, la subvention donnée à la Compagnie des Logements Modernes et le règlement pour clore ce dossier démontrent que la municipalité n'a pas récupéré les capitaux octroyés. En outre, la conjoncture et la faible densité de la population par rapport au nombre d'habitations disponibles ont privé la ville de revenus substantiels qui auraient pu être réinjectés dans d'autres domaines.

⁸. Durant cette même période, les villes de Cap-de-la-Madeleine et de La Tuque connaissent un problème similaire avec cette compagnie.

⁹. Le nombre de logements saisi est de douze et le montant d'argent s'élève à 1 152\$ et représente le coût des loyers occupés. A noter, qu'à l'époque un fort taux d'inoccupation de logements sévit à Grand-Mère. In L'Echo du Saint-Maurice, jeudi 19 et 26 janvier 1922, p. 6.

C) Le système d'aqueduc et d'égouts

Les discussions sur le système d'aqueduc et d'égouts représentent 10,7% (tableau 11) des débats de 1916 à 1925. En 1916, malgré l'évidence que le système est déficient, les élus s'entêtent à injecter le moins d'argent possible dans les réparations. Ils envisagent plutôt d'étendre le système d'aqueduc et d'égouts pour le rentabiliser. En effet, un nombre plus grand d'abonnés entraînerait des revenus supplémentaires. Une polémique s'amorça entre la Laurentide et les élus locaux.

C'est en 1916 que germe l'idée d'un nouvel aqueduc dont la prise d'eau se situerait au Lac des Piles. Toutefois, l'idée est remisée pour ne pas endetter davantage la municipalité. Or, il faut trouver un moyen économique pour donner de l'eau en abondance avec une bonne pression¹⁰. En 1917, le système s'étend à la paroisse Saint-Jean-Baptiste et un plan d'amélioration de l'aqueduc est présenté au conseil. Pour sa part, la Laurentide informe le conseil qu'elle va soumettre sous peu les plans d'un aqueduc puissant et d'un système d'égouts¹¹. Mais ce n'est qu'en 1918 que les véritables pourparlers s'amorcent entre le conseil et la Laurentide.

La Laurentide informe alors le conseil que dans l'éventualité où un remaniement de la charte municipale serait adopté, elle s'engagerait à munir, à ses frais, la municipalité d'un aqueduc répondant à ses besoins. Les élus se montrent assez sceptiques à l'annonce de cette nouvelle, puisque depuis plus d'un an, on attend les plans de ce fameux système d'aqueduc annoncé par la compagnie. Par ailleurs, on craint que cette dernière profite de l'occasion pour imposer sa conception du

¹⁰ L'Echo du Saint-Maurice, jeudi 8 mars 1917, p. 1.

¹¹ Ibid., jeudi 14 février 1918, p. 1.

développement urbain à travers la nouvelle charte municipale¹². Les édiles municipaux s'en inquiètent à juste titre, puisqu'il y a risque ainsi de remettre le pouvoir administratif local dans les mains de la Laurentide.

Pour prouver sa bonne foi, la compagnie engage l'ingénieur Lee pour aider son ingénieur, Henry Wardle, à élaborer les plans du projet d'un nouvel aqueduc. De plus, la compagnie demande à la ville de nommer un ingénieur pour seconder Lee et Wardle et dont la rénumération sera aux frais de la Laurentide¹³.

Les propositions de la Laurentide et le besoin pressant d'un nouvel aqueduc ébranlent les élus locaux. La question qui retient le plus l'attention au conseil est la suivante: Que veut réellement obtenir la Laurentide en échange de cet aqueduc? Les spéculations vont bon train. S'agit-il de nouvelles exemptions de taxes, d'un droit de regard sur les affaires municipales ou bien d'une prise en main totale de la politique municipale? Ces interrogations suscitent de vifs débats au conseil. Cependant, après plusieurs rencontres avec les dirigeants de la compagnie, les élus locaux acceptent l'offre de la Laurentide et à partir de 1920, la Laurentide prend en charge la construction du nouvel aqueduc. En retour, Grand-Mère accepte une nouvelle charte qui introduit la gérance municipale.

¹² L'Echo du Saint-Maurice, jeudi 14 novembre 1918. p. 1.

¹³ Livre des procès-verbaux du conseil, 1918.

D) L'électricité

La catégorie de l'électricité représente 9,7% des délibérations pour la période de 1916 à 1925. Les débats durant cette période sont relatifs à la forte demande du réseau municipal d'électricité qui s'avère insuffisant. On se souviendra qu'en 1912 la municipalité avait acheté les installations électriques de J.E. Thibodeau à Shawinigan Falls. A l'époque, la production hydro-électrique était suffisante pour la population. Mais, avec l'accroissement démographique et le développement urbain, l'unité électrique de Shawinigan Falls ne répond plus aux besoins de la ville.

Pourtant dès la fin de 1914, les contribuables avaient voté en faveur d'un règlement d'emprunt de 20 000\$ pour l'installation d'une seconde unité électrique au "pouvoir" de Shawinigan Falls¹⁴. Cependant, rien n'a été fait et en 1916, après un rapport d'Emile Thibaudeau, ingénieur électricien, prévoyant des dangers si une seconde unité électrique n'est pas installée, et après l'explosion de six ou sept transformateurs, les élus vont réagir¹⁵. Dès lors, le conseil signe un contrat avec la Canadian General Electric Company Limited pour la fabrication de la nouvelle unité électrique. De plus, pour combler l'excédent de demande, on s'adresse à la Laurentide qui accepte rapidement de fournir 100hp d'électricité, gratuitement, à la ville pendant une période de deux mois¹⁶.

¹⁴ L'Echo du Saint-Maurice, jeudi 18 janvier 1917, p. 1.

¹⁵ Ibid., p. 1. Noter également qu'à cette époque, il n'y a pas d'éclairage dans la plupart des rues et que le courant qui alimente les maisons est d'un voltage trop bas.

¹⁶ Livre des procès-verbaux du conseil, 1916. Noter qu'à cette époque, la Laurentide Company possède une filiale Laurentide Power Co., qui lui fournit une puissance de 37 500hp; in Pierre Lanthier et Alain Gamelin, Op. cit., 1981, p. 280.

En 1917, dans l'attente de la nouvelle unité électrique, le conseil réglemente la consommation électrique, fait inspecter le système et réalise les réparations nécessaires au réseau municipal. Une fois de plus on s'adresse à la Laurentide pour alimenter la municipalité pendant que l'on procède à la mise en opération de la nouvelle unité. La compagnie accepte de fournir 190kw d'électricité pour trois semaines à la ville¹⁷. Enfin, pour ne pas saturer la production électrique, le conseil demande à la Laurentide si elle accepterait de fournir de l'électricité pour toutes fins industrielles sur le territoire de la municipalité. Encore une fois, la Laurentide acquiesce à la demande.

L'année 1918 s'avère relativement calme. Elle est surtout caractérisée par une importante modification. On crée le poste de contrôleur du système. Ce dernier dirigera dorénavant le service de façon autonome, un peu à la manière d'une compagnie de la Couronne.

A compter de 1919, le secteur de l'électricité suscite très peu de préoccupations si ce n'est en 1921. En effet, le conseil réalisant que le système électrique n'est plus rentable, décide de se départir de son usine électrique de Shawinigan Falls et autorise la Shawinigan Water and Power Co. à vendre son énergie électrique à Grand-Mère.

Le domaine de l'électricité demeure donc en grande partie sous la responsabilité du conseil municipal. En effet, les démarches prises pour améliorer le système et pourvoir à la distribution d'énergie électrique, pendant les moments où le système municipal réduit et cesse sa production, sont entièrement sous la responsabilité du conseil. Mais, il faut admettre que la Laurentide a apporté une aide précieuse à la municipalité.

¹⁷ Livre des procès-verbaux du conseil, 1917.

E) Feu et police

La catégorie "feu et police", représente 7,8% (tableau 11) des débats. En fait, il est surtout question d'achat d'équipements pour améliorer le service et de l'adoption de règlements sur le bon ordre public¹⁸. L'importance accordée à l'achat d'équipements concerne surtout le secteur des incendies. En effet, la conflagration de 1913 et le souvenir de celle de Trois-Rivières en 1908 amènent un resserrement des mesures pour lutter contre cet élément destructeur.

De 1916 à 1925, les édiles dotent la municipalité de toiles imperméables, de sirènes pour remplacer la cloche à incendie, de boyaux d'arrosage et d'extincteurs chimiques. Ces achats alliés à des inspections fréquentes du service du feu augmentent l'efficacité de la lutte aux incendies.

Il est intéressant de remarquer que les élus municipaux multiplient les efforts pour améliorer ce service municipal. Ainsi, les expériences antérieures semblent avoir fait prendre conscience aux édiles qu'une bonne organisation du service des incendies et de la police est un atout pour le développement urbain.

F) Transports et communications

Le service des transports et des communications anime, de 1916 à 1925, 6,8% des débats municipaux. Les élus locaux orientent les débats sur l'accessibilité de la ville et le développement de son rayonnement extérieur. Au cœur des débats se trouvent la traverse, le train, le

¹⁸ Les règlements sont adoptés en 1917, 1922 et 1924.

téléphone, le bureau de poste et l'ouverture d'une voie de navigation.

L'attention que suscite la traverse pour la période est peu marquée et concerne surtout l'adoption de divers règlements sur le transport des usagers et des marchandises¹⁹. En ce qui concerne le train, en 1917, une demande est faite à la Compagnie du Chemin de Fer Canadien Pacifique de devancer l'heure du train le matin et de la retarder le soir ou, à défaut, d'ajouter un train pour faciliter le transport des usagers travaillant à l'extérieur de la municipalité.

En 1916, la Compagnie de Téléphone Bell demande à la ville que ses fils électriques ne croisent plus les fils téléphoniques; pour sa part la municipalité demande à la compagnie de téléphone de poser des fils souterrains dans les nouvelles rues. De part et d'autre, on acquiesce aux demandes. Quant au bureau de poste, en 1919, la ville fait des pressions pour qu'il soit réouvert, puisqu'il avait fermé ses portes durant la guerre de 1914-1918. En ce qui a trait à la voie de navigation, les discussions ont lieu en 1918 et 1919. En 1918, constatant que le Laurentide Power avec son barrage hydro-électrique fait monter le niveau de l'eau de la rivière Saint-Maurice, le conseil entreprend des démarches auprès du ministre des Travaux Publics à Ottawa pour faire ouvrir une ligne de navigation entre Grand-Mère et La Tuque²⁰. En 1919, Grand-Mère demande au Département des Travaux Publics à Ottawa et à la Saint-Maurice River Boom and Driving Company Limited de laisser un chenal libre et navigable sur le Saint-Maurice, entre La Tuque et Grand-Mère, durant la saison de navigation pour faciliter le transport de marchandises. Les deux intervenants acquiescent à la demande.

¹⁹ Les règlements sont adoptés en 1916, 1917, 1920, 1921 et 1924.

²⁰ Les démarches sont couronnées de succès.

Ajoutons aussi qu'en 1919, la Laurentide inaugure un service de protection des forêts contre le feu, de même qu'un service de photographies aériennes et que le premier service de transport par autobus entre Grand-Mère et Trois-Rivières est inauguré.

Les transports et les communications constituent donc toujours un domaine important du développement urbain de la municipalité de 1916 à 1925. Les démarches entreprises démontrent assez bien la volonté des élus locaux de rendre leur ville plus accessible, bref de briser son isolement.

G) L'hygiène publique

Le domaine de l'hygiène publique, de 1916 à 1925, représente 4,4% des délibérations. Quelques nouveautés apparaissent durant cette période de même qu'un resserrement des mesures prises antérieurement. Ainsi, on note une réglementation plus sévère en ce qui concerne le marché public²¹, l'abattoir²² et les déchets domestiques²³. L'abattoir et le marché public feront l'objet de réparations. En 1918, une épidémie de grippe²⁴ nécessite l'élaboration d'un règlement sur la vaccination des enfants d'âge scolaire, l'inspection des écoles et la tenue de séances d'information sur l'organisation sanitaire municipale. Par ailleurs, le curé Laflèche et le docteur J.E. Guibord mettent de l'avant l'idée de munir la municipalité d'un hôpital. De 1917 à 1919, les deux hommes multiplient les démarches pour promouvoir leur projet. En 1920, les

²¹ De 1916 à 1920, quatre règlements sont élaborés pour améliorer la qualité des denrées vendues dans ce lieu.

²² De 1916 à 1924, neuf règlements sont adoptés sur la fraîcheur de la viande.

²³ De 1921 à 1923, plusieurs discussions portent sur ce point pour améliorer l'hygiène de la ville.

²⁴ Il s'agit d'une épidémie de grippe ordinaire et non pas de la grippe espagnole.

travaux de l'hôpital débutent²⁵. Enfin, devant la propagation de la tuberculose, le conseil réglemente, en 1920 et 1921, la vaccination des bovins sur le territoire de la municipalité.

Somme toute, les débats sur l'hygiène publique tendent à raffermir les mesures appliquées de 1898 à 1915. Par ailleurs, le resserrement de la réglementation et les nouvelles mesures prises de 1916 à 1925 démontrent la volonté des élus de poursuivre l'amélioration des conditions de vie dans la municipalité.

H) Le secours public

La catégorie du secours public représente 1,9% des discussions lors des délibérations du conseil de 1916 à 1925. Pour la période, ce secteur présente peu d'intérêt, puisque les débats sont d'ordre général et ne révèlent aucune nouveauté. En réalité, c'est la continuité des mesures prises de 1898 à 1915. Le conseil débloque des sommes d'argent pour aider les familles nécessiteuses et subventionne l'œuvre de charité du curé Laflèche.

En somme, on retient que les secteurs importants de la période 1916-1925, soit les rues et les chemins, l'électricité et surtout l'aqueduc et les égouts, voient la Laurentide apparaître comme intervenant important dans les solutions avancées pour régler les problèmes qui surgissent dans le développement urbain. On entrevoit donc ici une présence accrue de la compagnie dans le développement urbain comparée à la période précédente. Toutefois, les élus locaux conservent les leviers du pouvoir local. Mais

²⁵ Il s'agit du centre hospitalier Laflèche qui encore aujourd'hui est opérationnel à Grand-Mère.

le principal enjeu commence à se préciser.

3) L'administration municipale

De 1916 à 1925, les dossiers rattachés à l'administration municipale voient leur proportion augmenter de 3% dans les délibérations comparativement à la période antérieure. Plusieurs facteurs sont à l'origine de cette hausse. Parmi eux, notons la croissance des débats relatifs à la législation municipale, ainsi qu'à la taxation et aux emprunts.

A) La législation municipale

Le domaine de la législation municipale représente 15,9% des discussions au conseil de 1916 à 1925 (tableau 11). L'essentiel des débats a trait à la nouvelle charte dont on veut doter la municipalité. Par ailleurs, les règlements adoptés ou amendés sont assez nombreux. Ils concernent: la vente de rafraîchissements au terrain de baseball, la construction et l'entretien des bâtiments, l'affichage public, les charretiers, l'achat de terrains, la vente des boissons alcoolisées, le ramonage des cheminées, les marchands de bric-à-brac et d'occasion, les heures d'ouverture et de fermeture des commerces et le déneigement des toits de maisons.

Enfin, la place qu'occupe la législation municipale démontre que celle appliquée de 1898 à 1915 comportait certaines lacunes et il fallut y remédier. C'est en ce sens qu'apparaîtra le projet d'une nouvelle charte municipale.

Au début de la période 1916-1925, la situation financière de la ville

de Grand-Mère est peu florissante, ce qui entraîne des problèmes d'aménagement urbain. La Laurentide, et surtout George Chahoon Jr, sont conscients qu'à long terme la situation peut devenir problématique. Dès lors, la compagnie, sous l'égide de George Chahoon Jr, décide de prendre l'initiative pour redresser la situation financière de la municipalité.

C'est en 1918, que la Laurentide suggère de modifier la manière d'administrer la ville. L'idée est de remplacer le système en vigueur²⁶ par un bureau de contrôle formé de cinq citoyens. Le président du bureau aurait une tâche équivalente à celle du maire. Enfin, un gérant aurait la charge de toute l'administration, conduisant les affaires de la ville comme celles d'une compagnie. Toutefois, sans être opposé à la suggestion, le conseil y est très réticent et voit dans cette idée un moyen pour la compagnie de prendre en main la direction du pouvoir municipal²⁷. La suggestion demeure en plan, mais la charge de gérant suscite un grand intérêt. A l'été de la même année, la ville de Grand-Mère, qui est à refondre sa charte, voit la Laurentide revenir à la charge. En effet, si le système de gérance municipale est intégré à la nouvelle charte, comme le souhaite la compagnie, et qu'un commissaire choisi par l'entreprise peut la représenter au conseil pour défendre ses intérêts, la Laurentide consent à doter la ville d'un aqueduc moderne à ses frais²⁸.

L'offre d'un nouvel aqueduc dans la proposition de la compagnie, qui entretemps fait élaborer le projet d'une nouvelle charte municipale, inspirée de celle de la ville de Westmount (Québec, Canada), est sérieusement prise en considération²⁹. En effet, le conseil entre en

²⁶ Il s'agit du système par comités municipaux permanents.

²⁷ L'Echo du Saint-Maurice, jeudi 28 mars 1918, p. 1.

²⁸ Ibid., jeudi 25 juillet 1918, p. 1.

²⁹ Livre des procès-verbaux du conseil, août 1918.

contact avec la ville de Westmount et quelques villes américaines, particulièrement Minneapolis, pour avoir des renseignements sur les attributions de leur gérant municipal³⁰. Cependant, malgré les opinions favorables reçues, le conseil s'interroge sur une éventuelle érosion de ses pouvoirs.

En 1919, la nouvelle charte se retrouve devant le Comité des Bills Privés. Le 19 février, une délégation d'échevins se rend à Québec pour que certains amendements soient inclus dans la charte. Il s'agit, entre autres, de ne pas créer un nouveau quartier, de maintenir le droit de vote des locataires et de soumettre l'administration par gérant à l'approbation du peuple³¹. Les amendements sont acceptés et inclus dans la nouvelle charte municipale qui, elle, est adoptée par la Législature, le 26 février 1919³². En début mars, George Chahoon Jr informe le conseil que les membres de la délégation sont allés combattre la charte à Québec et en conséquence, il retire l'offre de donner un aqueduc à la ville³³. Toutefois, le conseil comprend mal l'attitude de G. Chahoon Jr, étant donné que le grand principe qu'il préconise a été gardé: une administration par gérant³⁴. Le 26 mai, la population se désintéresse du référendum municipal et la charte n'est pas acceptée³⁵. Toutes les négociations sont à recommencer.

A la fin de novembre 1919, l'imbroglio municipal sur la charte semble vouloir se dénouer. A compter de décembre, les discussions entre les deux

³⁰ Livre des procès-verbaux du conseil, août 1918, et L'Echo du Saint-Maurice, jeudi 29 août 1918, p. 1.

³¹ Ibid., jeudi 20 février 1919, p. 1.

³² Ibid., jeudi 27 février 1919, p. 1.

³³ Ibid., jeudi 6 mars 1919, p. 1.

³⁴ Ibid., jeudi 6 mars 1919, p. 1.

³⁵ Ibid., jeudi 29 mai 1919, p. 1.

parties se multiplient. Propositions et contre-propositions sont échangées et, finalement, le 31 décembre 1919, le conseil et la Laurentide en viennent à une entente à l'amiable³⁶. Le 14 février 1920, la Législature québécoise sanctionne la nouvelle charte municipale de Grand-Mère. Cette nouvelle charte comporte trois clauses importantes. Tout d'abord, Grand-Mère a désormais le statut de cité. Les deux autres clauses ont trait à la taxation et aux emprunts et à l'organisation de l'administration. Nous y reviendrons plus loin.

B) La taxation et les emprunts

La taxation et les emprunts représentent 12,3% des débats municipaux de 1916 à 1925. Ils sont d'un grand intérêt, puisque ces deux questions seront au cœur de la consolidation de l'administration municipale au tournant de 1920. En plus d'analyser ces deux domaines, nous nous attarderons aussi à l'évolution que prendra le financement municipal à partir des rôles d'évaluation et de perception (tableaux 12 et 13).

De 1916 à 1925, six règlements d'emprunts sont autorisés par les contribuables et totalisent une somme de 465 000\$. De ces règlements, deux se distinguent par la lenteur de leurs adoptions. Premièrement, le 4 septembre 1918, le conseil soumet à la population un règlement d'emprunt de 130 000\$ pour consolider la dette flottante de la ville. La population s'en désintéresse³⁷. Une reprise de la votation est alors prévue pour le 14 octobre³⁸. Une fois encore un nombre insuffisant de contribuables se

³⁶ L'Echo du Saint-Maurice, jeudi 27 novembre et 18 décembre 1919, p. 1 et 3; Livre des procès-verbaux du conseil, séance du 31 décembre 1919.

³⁷ L'Echo du Saint-Maurice, jeudi 26 septembre 1918, p. 1.

³⁸ Ibid., jeudi 5 décembre 1918, p. 1.

présente. Ce n'est que les 9 et 10 décembre que la population autorise le conseil à emprunter la somme voulue³⁹. Deuxièmement, en 1919, le conseil soumet à la Législature québécoise la sanction d'un règlement d'emprunt de 170 000\$ pour payer des travaux permanents et faire face à l'administration générale⁴⁰. Mais, la Législature, consciente du climat politique municipal, tarde la sanction du règlement. Ce n'est qu'à la fin de novembre que le règlement est ratifié⁴¹.

Les questions d'ordre général sur la taxation, de 1916 à 1925, concernent l'émission annuelle des diverses licences pour commercer, la fixation du taux de la taxe d'eau pour les institutions religieuses⁴², l'élaboration d'une taxe pour les marchands de guenilles et les ferrailleurs⁴³, la demande à la Laurentide pour obtenir la liste des travailleurs résidant hors de la ville pour percevoir la taxe de capitation, un règlement sur les cotisations de taxes et la taxation des lieux d'amusements⁴⁴. En 1920, un règlement est adopté pour payer l'intérêt et l'amortissement des emprunts réalisés par la municipalité et le taux de taxation foncière est réajusté étant donné l'endettement marqué de la ville.

Les questions plus particulières sur la taxation concernent les exemptions de taxes. Certaines sont routinières comme celles accordées aux entrepreneurs Joseph Létourneau et Aimé Ally en 1916, à la Fonderie Charles Obrecht en 1917 et la Compagnie des Logements Modernes en 1921.

³⁹ L'Echo du Saint-Maurice, jeudi 12 décembre 1918, p. 1.

⁴⁰ Livre des procès-verbaux du conseil, 1919.

⁴¹ L'Echo du Saint-Maurice, jeudi 27 novembre 1919, p. 1.

⁴² Le montant fixé est de 75.00\$ par année.

⁴³ La taxe perçue est de 50.00\$ par an pour les résidents de Grand-Mère et de 100.00\$ par an pour les non-résidents. Elle est instaurée en 1916.

⁴⁴ Ces règlements sont appliqués à compter de 1921.

Ces exemptions n'amènent guère de débats et sont facilement acceptées. Mais c'est une tout autre histoire dans le cas de la Laurentide Power Co.

Rappelons les faits. En 1910, après l'annexion des terrains de la Laurentide Paper, la compagnie demande d'être exemptée de taxes si elle construit des manufactures sur ces lots. Puis en 1913, elle se départit des lots au profit de la Laurentide Power. En 1916, la Laurentide Power fait ratifier un règlement l'exemptant de taxes pour trente ans. Mais selon certains échevins, la franchise ne pouvait être transférée. Dès lors, le conseil demande l'opinion d'avocats sur la validité de l'exemption et discute avec les dirigeants des deux compagnies pour obtenir que la Laurentide Power paie des taxes⁴⁵.

En juillet 1917, maître Aimé Geoffrion émet l'avis que le règlement est illégal et qu'en conséquence la Laurentide Power ne peut bénéficier des avantages de la Laurentide Paper⁴⁶. Fort de cet avis, le conseil abroge le règlement no. 152, lequel exemptait de taxes pour une période de trente ans The Laurentide Power Company Limited⁴⁷. En mars 1918, la Laurentide Power n'a toujours pas payé ses taxes et la question revient au conseil peu de temps après les élections. En effet, le conseiller Charles Levack⁴⁸ propose l'abrogation du règlement no. 170 qui oblige la Laurentide Power à payer des taxes⁴⁹. En avril, l'exemption de taxes de la Laurentide Power devient effective et certains conseillers contre cette décision se proposent de la contester devant les tribunaux et tout laisse présager un règlement assez long⁵⁰.

⁴⁵ L'Echo du Saint-Maurice, jeudi 19 avril 1917, p. 1.

⁴⁶ Ibid., jeudi 12 juillet 1917, p. 1.

⁴⁷ Ibid., jeudi 20 décembre 1917, p. 1.

⁴⁸ Cet homme est un industriel et avait organisé la Beaver Stove Company. Il sera conseiller en 1918 et 1919.

⁴⁹ L'Echo du Saint-Maurice, jeudi 21 et 28 mars 1918, p. 1.

⁵⁰ Ibid., jeudi 11 avril 1918, p. 1.

Ce n'est qu'à l'automne 1919 que la véritable raison du litige se fait connaître. On informe les contribuables qu'étant donné le nombre de règlements d'emprunts adoptés de 1903 à 1917 et dont la somme est approximativement de 591 000\$, il devient impossible d'exempter de taxes la Laurentide Power⁵¹. Dès lors, George Chahoon Jr offre de compenser l'exemption de taxes de la Laurentide Power par un aqueduc et une aide monétaire ponctuelle. Le 31 décembre 1919, une entente intervient entre Chahoon Jr et le conseil. Cette entente souligne la seconde clause majeure de la nouvelle charte municipale: la disparition de l'exemption de taxes de trente ans de la Laurentide Power⁵².

Les tableaux 12 et 13 illustrent l'évolution des rôles d'évaluation et de perception à Grand-Mère de 1915 à 1924⁵³. Trois catégories sont représentées. La première, le domaine taxable, est constituée des propriétés taxables des contribuables. La seconde, le non-taxable, représente les institutions gouvernementales et religieuses que la municipalité ne peut taxer. La troisième, l'exemption temporaire, est composée des exemptions de taxes des compagnies et de certains particuliers.

Si l'on compare l'évolution des deux rôles, on remarque des augmentations dans le taxable et l'exemption temporaire. Au niveau du taxable, l'augmentation est graduelle et peu marquée, mais que les sommes

⁵¹ Livre des procès-verbaux du conseil, 1919.

⁵² L'Echo du Saint-Maurice, jeudi 22 janvier 1920, p. 1.

⁵³ La différence entre les deux rôles réside dans le fait que le rôle d'évaluation représente l'estimation des propriétés taxables selon les évaluateurs municipaux et que le rôle de perception est la somme des taxes municipales perçues. A noter que si les données ne débutent qu'à compter de 1915, c'est que les rôles d'évaluation et de perception avant cette année-là ont été perdus ou détruits lors de l'incendie de l'hôtel de ville en 1915.

Tableau 12 (*)

Evolution du rôle d'évaluation à Grand-Mère, 1915-1924

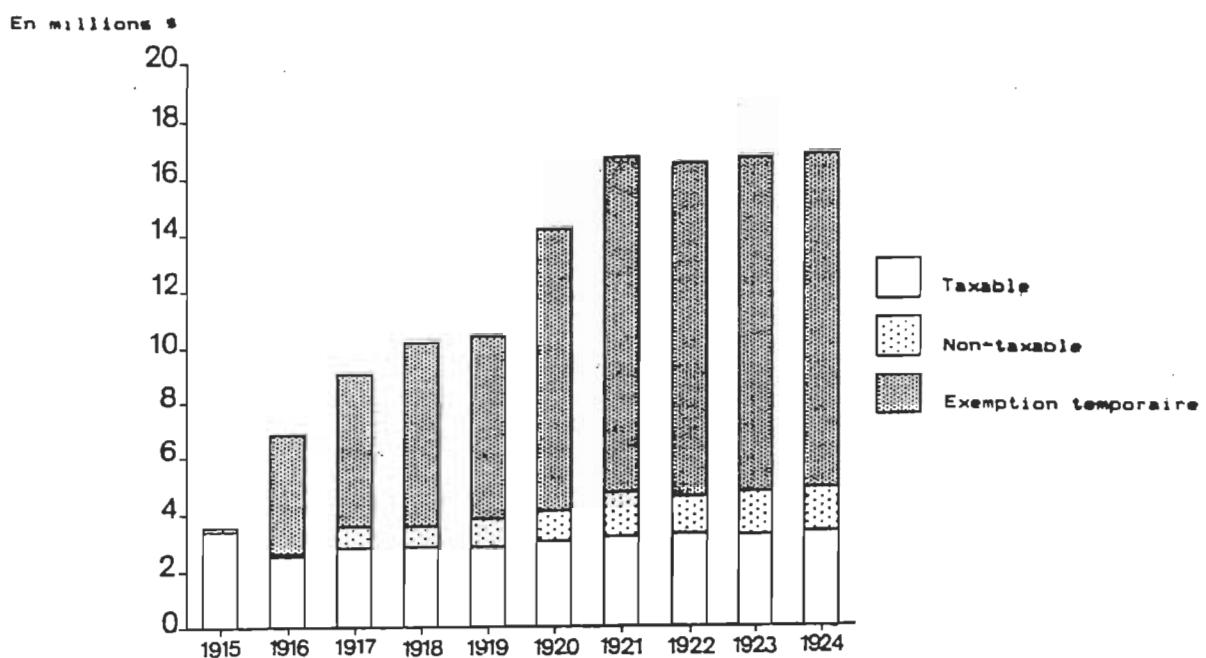
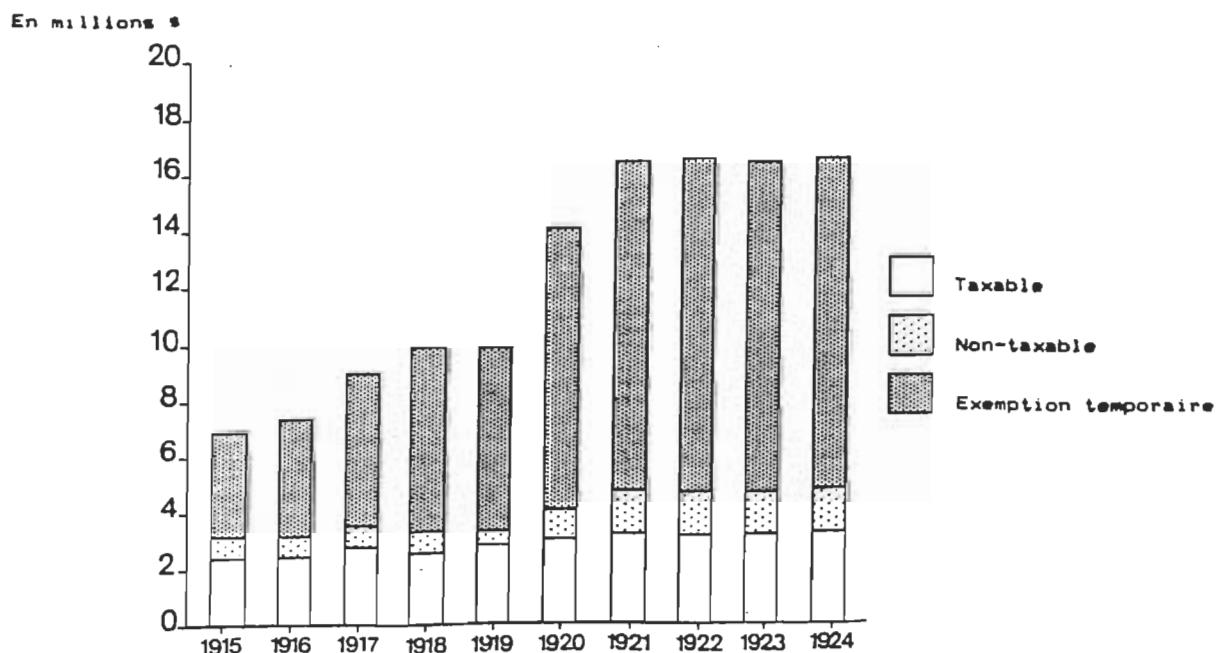


TABLEAU 13 (*)

Evolution du rôle de perception à Grand-Mère, 1915-1924



(*) Pour les données et les sources, voir l'annexe C.

perçues sont peu élevées et qu'en fait ce sont les contribuables qui financent en grande partie la ville. Cependant, un plafonnement semble atteint vers 1920 avec un revenu d'approximativement 3 000 000\$. Ce sommet s'explique largement par la régression de la population pour la décennie 1920-1930⁵⁴. Au niveau de l'exemption temporaire, une hausse importante se produit en 1917 et 1918, l'augmentation la plus significative a lieu en 1920. Les hausses de 1917 et 1918 sont attribuables aux exemptions de taxes consenties à la Laurentide Power, à deux entrepreneurs et à la Fonderie Charles Obrecht. L'augmentation substantielle de 1920 s'explique par l'augmentation de l'évaluation de la Laurentide Power, qui s'est effectivement agrandie depuis ses débuts, tant en espace qu'en équipement. Il faut aussi noter une hausse en 1921, mais elle s'inscrit dans le même domaine que celle de 1920 avec l'expansion de la Laurentide Power.

Le "non-taxable" connaît deux plafonnements. Le premier se situe de 1915 à 1918 et le second de 1921 à 1924. Cependant, ce qui est intéressant est la baisse de 1919 et la hausse de 1920. Cette situation s'explique par un litige entre le Gouvernement fédéral et la municipalité. En effet, en 1919 on taxe le Gouvernement fédéral et, en 1920, ce dernier s'aperçoit que la loi provinciale et la législation municipale l'en exemptent⁵⁵. La ville perd donc ce revenu.

L'importance de la catégorie "taxation et emprunts" se situe donc au niveau des exemptions de taxes et surtout celle de la Laurentide Power. Le dossier a suivi un cours sinueux avant d'être résolu. C'est en 1917 que le problème débute, mais ce n'est qu'à compter de 1919 que le conseil affirme

⁵⁴ Voir le tableau 1, p. 24.

⁵⁵ Statuts refondus de la province de Québec, 1901, p. 324.

que la situation financière de la ville ne permet plus de donner des exemptions de taxes. L'endettement de la ville ainsi que les maigres revenus tirés des taxes des particuliers amènent les élus locaux à modifier la répartition des revenus. Cette modification devait inévitablement passer par la cessation des exemptions de taxes. Comme à Grand-Mère le plus important payeur de taxes est la Laurentide, la compagnie devait payer. Toutefois, l'entreprise et sa filiale, The Laurentide Power, ne priseront guère la décision du conseil et tenteront de minimiser leur contribution. C'est ainsi que George Chahoon Jr offre à la ville une aide monétaire et un aqueduc en échange de l'établissement de la gérance municipale comme système de gestion du développement urbain de Grand-Mère. Mais la contribution est assez limitée en regard des exemptions de taxes maintenues jusqu'en 1931.

C) La promotion industrielle

La promotion industrielle représente 1,3% des débats municipaux de 1916 à 1925. Cette faible représentation s'explique par le peu d'intérêt consacré à ce domaine, à la conjoncture du climat de guerre (1914-1918) et à la lente reprise économique de la municipalité après l'armistice. Cependant, quelques efforts sont faits pour inciter des entreprises à s'installer à Grand-Mère. En 1916, la Idéale Fourrure Limitée s'installe à Grand-Mère sous promesse d'obtenir un bonus électrique de 25 force pour deux ans⁵⁶. En 1922, des démarches sont entreprises pour l'implantation d'une manufacture de tapis, d'une usine automobile⁵⁷, de la Palm Grip Rim

⁵⁶ Livre des procès-verbaux du conseil, 1916.

⁵⁷ Les procès-verbaux du conseil ne précise pas le nom de ces entreprises.

Company et de la Acme Trading Company⁵⁸. Mais les résultats obtenus, tout comme la période précédente, demeurent modeste.

La conjoncture à la fin des années 1910 et les insuccès des démarches au début des années 1920 semblent largement expliquer le peu d'intérêt consacré à la catégorie. Cependant, il ne faut pas oublier de souligner que le principal employeur à Grand-Mère demeure la Laurentide et qu'à la fin de la Première guerre mondiale, la reprise de la production normale de la compagnie offre de l'emploi aux travailleurs, résolvant ainsi le chômage et suscitant peu de débats et de démarches pour l'implantation des nouvelles entreprises industrielles à Grand-Mère.

D) Les élections municipales

Le domaine des élections municipales constitue 0,7% (tableau 11) des discussions au conseil. Peu de débats portent sur ce secteur de l'administration municipale. Deux faits retiennent l'attention. Le premier survient au lendemain de l'élection municipale de 1916, alors qu'une contestation contre le maire G.-A. Ferron et les échevins L.-J. Dostaler et J.-M. Matteau est portée devant les tribunaux⁵⁹. Ils sont accusés de corruption et d'influence indue⁶⁰. Toutefois, la version la plus vraisemblable est qu'ils n'auraient pas obtenu la majorité des votes légaux⁶¹. De 1916 à 1918, trois jugements sont rendus et tous trois annulent l'élection des hommes en cause. Mais Ferron et Dostaler portent

⁵⁸ Livre des procès-verbaux du conseil, 1922.

⁵⁹ Le maire G.-A. Ferron est docteur et pharmacien et occupe la charge de 1916 à 1919. L.-J. Dostaler est notaire et est au conseil de 1915 à 1919. J.-M. Matteau est garagiste (agent Imperial Oil) et occupe la charge de conseiller en 1916 et 1917.

⁶⁰ L'Echo du Saint-Maurice, jeudi 7 février 1918, p. 1.

⁶¹ La Semaine, vendredi 6 octobre 1916, p. 1.

les jugements d'appel en appel et finalement, la cause se retrouve à la Cour de Révision. En janvier 1918, cette cour de justice informe que, selon la jurisprudence, son pouvoir est limité pour infirmer les jugements déjà rendus. Mais en novembre, la Cour de Révision disculpe les accusés⁶².

Le second fait intéressant se présente en 1923, alors que la campagne électorale municipale est centrée sur le renvoi du gérant municipal. Nous reviendrons sur ce point dans la partie suivante.

Outre la campagne électorale municipale de 1923, les débats municipaux insistent sur l'élection de 1916. Cependant, l'importance accordée à cette affaire, selon les sources consultées, relève beaucoup plus d'une guerre de clocher entre les tenants de l'exemption de taxes de la Laurentide Power et ceux qui sont contre, que d'une contestation d'élections fondée sur des faits biens concrets.

Et de fait, lorsque toute l'histoire commence en 1916, il s'agit d'un conflit d'intérêt personnel entre Louis-Joseph Dostaler et Elzéar Dallaire. En 1916, le directeur de L'Echo du Saint-Maurice (E. Dallaire) avait attaqué publiquement L.-J. Dostaler dans son journal et ce dernier avait porté la cause en justice. En 1918, le jugement condamna E. Dallaire à 2 000\$ d'amende pour "dommages exemplaires"⁶³. A partir de 1917, l'arrivée au conseil de Elzéar Dallaire fait en sorte que le conflit se transporte sur la question de l'exemption de taxes de la Laurentide

⁶² L'Echo du Saint-Maurice, jeudi 14 novembre 1918, p. 1.

⁶³ L'origine du litige serait une polémique de journaux où E. Dallaire (L'Echo du Saint-Maurice) et L.-J. Dostaler (La Semaine) s'injuriaient l'un et l'autre. L'action fut prise par Dostaler en 1916, plaidée en janvier 1917 à Trois-Rivières et le jugement fut rendu en 1918 (4 juin) par le juge Désy. L'Echo du Saint-Maurice, jeudi 13 juin et 20 juin 1918, p. 1.

Power. La nouvelle orientation que le litige prend, à compter de 1918, s'avère être une crise intestine entre les élus locaux qui se divisent en deux clans. D'un côté, on retrouve le maire G.-A. Ferron, L.-J. Dostaler, J.-H. Hamilton, J.-A. Nicole⁶⁴ et Charles Levack qui sont pour l'exemption. De l'autre, il y a Elzéar Dallaire, Pierre Jacques, Omer Bernard et William Vennes qui s'y opposent⁶⁵. L'appartenance de ces hommes à leur clan respectif soulève une vive polémique sur l'exemption de taxes de la Laurentide Power dont tous les détails se retrouvent à la une de L'Echo du Saint-Maurice et où Elzéar Dallaire profite de toutes les occasions pour discréditer les tenants de l'exemption. Il ira jusqu'à inciter les citoyens de Grand-Mère à "graver dans leur mémoire le nom de ceux qui ont trahi leurs intérêts; Ferron, Dostaler, Nicole, Levack et Hamilton"⁶⁶.

4) La consolidation de l'administration municipale

L'effervescence industrielle des villes nord-américaines et l'apparition des "villes de compagnie" à la fin du XIX^e siècle engendrent l'accroissement démographique et physique des villes. Tout se précipite

⁶⁴ Jack-Henry Hamilton est employé de la Laurentide (lumber supt.) et est au conseil de 1917 à 1919. J.-A. Nicole est marchand-tailleur (propriétaire d'un magasin de confection) et est au conseil en 1918 et 1919. Noter qu'aux élections de 1918, les conseillers Nicole et Levack sont indécis. Cependant, plus le débat se prolonge sur l'exemption de taxes, plus ces hommes prennent position pour l'accorder. L'Echo du Saint-Maurice, jeudi 7 février et 11 avril 1918, p. 1.

⁶⁵ Elzéar Dallaire est journaliste et directeur de L'Echo du Saint-Maurice, siège au conseil en 1917 et 1918 et reviendra au conseil à la charge de maire de 1943 à 1951. Omer Bernard est épicier et est au conseil en 1917 et 1918. William Vennes est agent d'assurance et huissier de la Cour Supérieure et est présent au conseil en 1917 et 1918. L'Echo du Saint-Maurice, jeudi 7 février 1918, p. 1.

⁶⁶ Ibid, jeudi 11 avril 1918, p. 1.

avec le début de la mise en place des infrastructures urbaines. Toutefois, les villes nouvelles sont confrontées à deux problèmes majeurs: 1-mettre en place des institutions qui répondent à cette évolution; 2-trouver le financement nécessaire à la construction des infrastructures. Les premières années, la bonne volonté des politiciens municipaux a permis, mais très faiblement, de mettre en place les fondements de l'administration et, selon les villes concernées, d'acquérir une certaine maturité. Ces étapes franchies, il faut penser à consolider l'administration municipale. En Amérique du Nord, plusieurs systèmes ont eu pour but cet objectif. Parmi ceux-ci, notons le Standing Committee System, le Commissioner System, le Board of Control et le Council-Manager System⁶⁷.

La municipalité de Grand-Mère n'a pas échappé à cette tendance et la consolidation de l'administration municipale s'est faite avec le Council-Manager System (gérance municipale). Voyons brièvement en quoi il consiste.

A) La gérance municipale

La gérance municipale est instaurée en 1908 à Staunton en Virginie (Etats-Unis), mais ce n'est qu'en 1912 qu'elle est reconnue dans les états américains⁶⁸. Son instauration fait suite aux problèmes de la croissance

⁶⁷ Voir sur ces modes d'administration C.R. Tindal et S. Nobes Tindal, Op. cit., 1990; Donald C. Rowatt, The Canadian Municipal System: Essays on the Improvement of Local Government, Toronto, McClelland and Stewart, 1969; Alain Baccigalupo, Les administrations municipales québécoises des origines à nos jours. Tome 1: les municipalités, Montréal, Agence d'Arc, 1984.

⁶⁸ David M. Welborn, "The Environment and Role of the Administrator", in James Banovetz, Managing the Modern City, Washington, International City Management Association, 1971, p. 79.

rapide des villes consécutive à l'industrialisation, alors que les administrations municipales sont peu efficaces, où il y a souvent dilapidation des fonds publics et plus généralement un manque d'intérêt à l'égard de l'avenir de la ville⁶⁹.

Par le système de gérance, on espère assurer une administration efficace des programmes municipaux et, d'autre part, instaurer, au niveau local, un véritable système de gouvernement responsable⁷⁰. Ceci entraîne un certain nombre de réformes. Elles comprennent essentiellement de nouveaux modes d'organisation et de nouveaux processus administratifs et politiques étroitement interdépendants⁷¹.

Au début, le mouvement de réforme donna lieu à plusieurs expériences, dont celles d'un maire puissant et du gouvernement par commissions. Il semble cependant que ce soit le modèle "conseil-gérant" qui finit par répondre le mieux aux exigences du mouvement de réforme. En effet, un grand nombre de gens estiment que c'est "la meilleure façon que le peuple américain ait trouvé d'obtenir à la fois une administration efficace et un contrôle approprié de la population sur les gouvernements"⁷².

Les caractéristiques du modèle "conseil-gérant" sont: un conseil municipal restreint, élu globalement sur une base non partisane et le choix d'un maire, qui siège comme membre du conseil et qui le préside. Ensuite, le conseil nomme un gérant, selon des critères de compétence

⁶⁹ Leonard D. White in David M. Welborn, Op. cit., in James M. Banovetz, Op. cit., 1971, p. 80.

⁷⁰ James Banovetz, La pratique de l'administration municipale, Collection gestion municipale, Québec, ministère des Affaires municipales, 1978, p. 117.

⁷¹ Ibid., 1978, p. 117-118.

⁷² Leonard D. White in David M. Wilborn, Op. cit., in James M. Banovetz, Op. cit., 1971, p. 80.

professionnelle; on lui confie la direction de l'administration municipale. Ce dernier reste en fonction tant que l'organe législatif juge son rendement satisfaisant⁷³.

Les responsabilités du gérant municipal, telles que décrites dans les premières chartes municipales, comprennent l'application des programmes municipaux, la sélection des chefs de service, la supervision générale du personnel et la préparation du budget. Le gérant doit aussi agir à titre de conseiller technique auprès du conseil, lui adressant ses recommandations au besoin et renseignant le public sur l'état des affaires municipales en faisant rapport au corps législatif⁷⁴.

En somme, la gérance municipale est une institution née aux Etats-Unis au début du XX^e siècle pour résoudre des problèmes en relation avec l'effervescence du développement urbain. L'engouement provoqué par les succès de la gérance municipale fait en sorte que de 1908 à 1927, 375 villes américaines sont régies par ce mode d'administration⁷⁵.

Au Québec, l'instauration de la gérance municipale est sensiblement due aux mêmes raisons. Le succès de la gérance municipale ne tarde pas à influencer quelques villes québécoises et le mode de gestion s'implante très tôt. La ville de Westmount l'adopte en 1913 et Outremont en 1918. Vers 1920, plusieurs villes mauriciennes emboîtent le pas dont Grand-Mère, La Tuque et Shawinigan Falls. Cependant, il ne faut pas croire que le Québec a copié intégralement le modèle américain. En effet, certaines caractéristiques sont propres au cas québécois: 1-un plus grand nombre de

⁷³ James M. Banovetz, Op. cit., 1978, p. 118.

⁷⁴ La nomenclature des pouvoirs et fonctions du gérant municipal est faite à l'annexe B.

⁷⁵ Alain Baccigalupo, Op. cit., 1984, p. 372.

conseillers élus selon la division par quartier; 2-un maire élu par les citoyens plutôt que nommé par le conseil; 3-le maire a plus de pouvoirs que son homologue américain; 4-le gérant a moins de pouvoirs puisque le conseil peut ignorer ses recommandations⁷⁶. Pour le reste les modèles américain et québécois sont identiques.

B) L'instauration de la gérance municipale à Grand-Mère

C'est au début de 1918 que s'ébauche l'idée d'un renouveau administratif à Grand-Mère. En avril de la même année, la corporation demande l'aide de la Laurentide pour réaliser certains travaux permanents devenus urgents⁷⁷. La Laurentide Paper, consciente des difficultés financières de la ville, y voit l'occasion d'amener le conseil à partager ses vues de l'organisation municipale, c'est-à-dire une administration par gérant. Plus encore, elle s'engage à doter la municipalité d'un nouvel aqueduc à ses frais⁷⁸ si on veut bien accepter le système de gérance.

A l'été 1919, la Laurentide constitue un comité pour étudier les moyens propres à aider la ville dans ses difficultés. A la fin de l'automne, on en vient à une entente qui sera ratifiée par la Législature québécoise le 2 janvier 1920.

L'entente prévoit la nomination d'un gérant nommé conjointement par la cité et la Laurentide. Dans l'éventualité où les deux parties ne pourraient s'entendre sur le choix du candidat, ce sera la Commission des Utilités Publiques de la province de Québec qui tranchera. C'est cette même Commission qui servira encore d'arbitre s'il y a désaccord sur le

⁷⁶ Donald C. Rowat, Op. cit., 1969, p. 2-3.

⁷⁷ L'Echo du Saint-Maurice, jeudi 18 avril 1918, p. 1-2.

⁷⁸ Ibid., jeudi 17 juillet 1918, p. 1.

remplacement du gérant nommé. Les pouvoirs et fonctions du gérant demeurent ceux qui avaient été définis dans le projet de loi de 1919. En fait, les pouvoirs et fonctions du gérant à Grand-Mère sont identiques à ceux du gérant de la ville de Westmount.

La Laurentide accepte de payer le salaire du gérant plus 10 000\$ par année pour défroayer les dépenses de l'administration générale ainsi que 40 000\$ par an en travaux permanents et en améliorations publiques. Le premier de ces travaux sera la construction d'un aqueduc au coût de 200 000\$. Si les travaux devaient excéder 250 000\$, la compagnie, devra assumer le coût des surplus. Les autres travaux doivent être décidés par entente mutuelle entre la ville et la Laurentide et ou, à défaut d'entente, par la Commission des Utilités Publiques du Québec.

Toutes les sommes dépensées par la Laurentide en une même année en excédent du montant de 40 000\$ par année, sont créditées à la compagnie en avance des contributions pour les années suivantes; de même s'il arrive que le montant dépensé soit inférieur à ce montant de 40 000\$, la différence est ajoutée à la dépense des années suivantes.

En considération de ces paiements, la ville consent à une commutation de toutes taxes sur immeubles de la Laurentide visés par cette entente et elle s'engage à abandonner les procédures prises pour l'annulation des priviléges équivalents accordés plusieurs années plus tôt. Enfin, la ville s'engage à percevoir auprès des contribuables pour son administration, en plus des 10 000\$ que doit verser la compagnie, suffisamment d'argent pour rencontrer ses dépenses ou obligations.⁷⁹

⁷⁹ L'Echo du Saint-Maurice, jeudi 18 décembre 1919, p. 1. Noter que l'entente n'est valable jusqu'en 1931.

Les nombreux problèmes qui sévissent à Grand-Mère ne sont pas différents de ceux qui frappent les autres "villes de compagnie". Tout gravite autour du financement municipal. A Grand-Mère, ce n'est que vers la fin des années 1910 que le problème du financement municipal se fait jour avec acuité. Dès lors, les exemptions de taxes accordées suscitent de vives réactions et les élus locaux, ne pouvant taxer davantage les contribuables, envisagent de retirer à la Laurentide son privilège. Mais la compagnie voit la situation bien différemment. Pour celle-ci, la bonne santé financière passe par une saine administration et non d'abord par l'abolition des exemptions de taxes dont elle bénéficie. Par ailleurs, l'administration courante par gérance lui apparaît la plus appropriée. En définitive, la compagnie aura eu gain de cause. Elle conservera ses exemptions de taxes, mais par contre elle contribuera de façon substantielle au financement des infrastructures urbaines. Somme toute, cette conception est une démonstration de paternalisme où la compagnie augmente sa contribution en échange de l'acceptation de ses idées administratives.

C) Résultats et perception de la gérance municipale à Grand-Mère

Cette partie analyse les résultats et la perception de la gérance municipale à Grand-Mère de 1920 à 1924, soit la période correspondant au mandat du premier gérant municipal. Nous nous en sommes tenu à cette période pour diverses raisons, notamment parce que les modifications administratives majeures ont lieu à ce moment et aussi parce que la gérance municipale vivra des années difficiles où son efficacité sera remise en question.

L'adoption de la nouvelle charte municipale de la Cité de Grand-Mère,

par le Conseil Légitif en 1920, permettait l'ouverture du poste de gérant municipal. Sur proposition de George Chahoon Jr entérinée par le conseil, Henri Ortiz devint le premier titulaire de la charge. Né à Montréal d'un ancien consul espagnol et d'une mère canadienne-française, il fait ses études dans la métropole et est reçu ingénieur civil en 1907. Il est alors désigné comme assistant ingénieur chargé de faire le relevé hydrographique du lac des Deux-Montagnes en 1908. De 1911 à 1919, il est assistant ingénieur du ministère fédéral des Travaux Publics pour le district de Québec. A la mi-février 1920, il entre en fonction comme gérant municipal à Grand-Mère.⁸⁰

L'établissement du nouveau mode d'administration municipale engendre des changements significatifs. Les comités permanents municipaux disparaissent et les secteurs qu'ils représentent sont regroupés et constitués en départements, sous la surveillance du gérant, pour permettre un meilleur contrôle et une gestion plus efficace. Par ailleurs, un budget est adopté et le taux de la taxe municipale pour l'exercice financier de 1920-1921 est augmenté substantiellement. Ainsi, bien que le montant des propriétés imposables s'élève à 3 006 548\$, le budget atteint 84 183\$ sans compter les 10 000\$ de la Laurentide et les autres revenus spéciaux d'un total de 20 000\$. Le taux de taxe est porté de 1.00\$ à 2.80\$ par cent dollars d'évaluation.⁸¹

⁸⁰ Le Nouvelliste, jeudi 1er septembre 1949, p. 8. Après sa démission en 1924, il occupera le même poste à Saint-Lambert, près de Montréal. A la déclaration de la guerre, on le retrouve sur le vieux continent. Lors de l'invasion de la France, en 1940, il fuit l'Europe pour ne pas subir le joug nazi. Par la suite, il entre au service d'un Etat sud-américain.

⁸¹ Les montants mentionnés proviennent de: Livre des règlements municipaux, tome 4, p. 255; L'Echo du Saint-Maurice, jeudi 29 juillet 1920, p. 1; Le Nouvelliste, jeudi 1er septembre 1949, p. 8-9; Rôle d'évaluation, 1920-1921.

De façon assez surprenante, les contribuables ont accepté sans trop maugréer la hausse de taxes. On a compris que les emprunts devaient être remboursés tôt ou tard. De plus, les contribuables étaient conscients que les règlements comportaient une taxe spéciale qui devait en payer l'intérêt et l'amortissement⁸².

Un autre élément d'importance se produit entre 1920 et 1921. Depuis 1912, la ville possédait un système municipal d'électricité dont le coût était élevé. De plus, le système semblait mal administré et ne réalisait aucun profit. Ainsi, le déficit d'opération, de 1914 à 1920, a atteint 120 000\$. George Chahoon Jr, après une consultation avec le gérant, offre de prêter à la cité une somme de 20 000\$ sans intérêt pour l'installation de compteurs dans la maison des usagers. Après dix mois d'usage de ces appareils, la ville réalise avec son système électrique un surplus de 4 000\$. Malheureusement, la réparation de la conduite d'alimentation aux turbines oblige la ville à vendre le service au prix de 50 000\$, à la Electric Service Corporation filiale de la Shawinigan Water and Power⁸³.

Ainsi, à la fin de 1920, une phase de la vie municipale se termine. En effet, la gestion des affaires municipales est maintenant centralisée. La disparition des comités municipaux permanents et le regroupement de leurs secteurs respectifs en départements, sous la surveillance du gérant, permet de mieux coordonner leurs développements et de mieux utiliser les argent qui leurs sont dévolus. L'imposition du nouveau taux de taxation, bien que très élevée, améliore les finances municipales. La municipalité cesse d'emprunter pour rencontrer les échéances imposées. Dès lors,

⁸² L'Echo du Saint-Maurice, jeudi 29 juillet 1920, p. 1.

⁸³ Le Nouvelliste, jeudi 1er septembre 1949, p. 8.

l'endettement municipal est mieux contrôlé et s'oriente vers des proportions plus raisonnables pour la jeune municipalité.

Les améliorations de l'administration municipale, bien perceptibles à la fin de 1920, deviennent beaucoup plus évidentes à l'été 1921 lorsque se solde la première année sous le mode d'administration municipale par gérant. En effet, en septembre, les auditeurs de la maison de comptabilité Price Waterhouse & Co. font rapport de l'état financier de la ville pour l'année fiscale terminée le 31 juillet 1921. Le rapport établit que la Cité de Grand-Mère possède un surplus de 41 968.73\$⁸⁴. C'est un changement radical avec les années antérieures et il faut l'imputer à la mise en place du système de gérance. C'est du moins l'avis des observateurs de l'époque⁸⁵.

Les résultats obtenus la première année sous le mode de gérance permettent au gérant de suggérer une réduction de la taxe foncière de 0.20\$ à 0.25\$ du cent dollars d'évaluation⁸⁶. Le 19 juillet, le taux de taxation, de 2.80\$ qu'il était, est abaissé à 2.50\$⁸⁷.

En 1922, un des membres qui avait été favorable à l'institution, Elzéar Dallaire, informe les contribuables que "le miracle de la situation financière n'est "qu'un tour de passe-passe administratif puisqu'il est implicite que plus on taxe les contribuables plus l'argent rentre et plus le capital s'accroît"⁸⁸. Et de fait, le bilan financier de la ville au 31 juillet 1922 accuse un surplus de 22 000\$ soit, comparé à 41 968.73\$ en 1921, une forte baisse, attribuable à la diminution du taux de la

⁸⁴ Le Nouvelliste, mardi 12 septembre 1921, p. 8.

⁸⁵ Ibid., samedi 16 septembre 1921, p. 5.

⁸⁶ Ibid., mercredi 27 juillet 1921, p. 5.

⁸⁷ Livre des règlements municipaux, tome 4, p. 264.

⁸⁸ L'Echo du Saint-Maurice, jeudi 9 mars 1922, p. 1.

taxation foncière⁸⁹. Dès lors, un comité de citoyens se forme et porte des accusations contre les officiers municipaux de maintenir le taux de taxation trop élevé⁹⁰.

Suite aux accusations, le conseil voulant être bien vu des contribuables annonce que la taxe foncière sera à nouveau abaissée et vote un règlement d'emprunt de 119 000\$ dont 95 000\$ pour effectuer des travaux d'égouts et 24 000\$ pour le pavage de rues⁹¹. La décision déplaît au gérant Ortiz et à la Laurentide, qui croient que le taux de taxes doit être plus élevé pour subvenir aux dépenses, payer les dettes et donner à la ville les services dont elle a besoin. De son côté, la Commission municipale se demande comment Grand-Mère peut s'administrer avec un faible taux de taxation, alors qu'il lui en faut 1.78\$ pour le service de la dette⁹².

Cette décision du conseil, qui comporte des relents électoralistes, va rapidement miner la crédibilité du gérant qui sera assimilé à l'homme de paille de la compagnie. L'année 1923, année d'élection, s'ouvre donc dans un climat de morosité chez les contribuables.

La campagne électorale de 1923 a pour enjeu unique la baisse du taux de taxation pour les contribuables⁹³. C'est la charge de maire qui rend la campagne intéressante. Deux candidats s'opposent. D'une part, il y a J.-A. Gagnon, marchand et conseiller en 1909, 1910, 1916, 1917, 1919 et 1921; et d'autre part, le docteur J.-E. Guibord. Les deux hommes entreprennent la campagne en promettant aux contribuables une baisse du

⁸⁹ L'Echo du Saint-Maurice, jeudi 21 septembre 1922, p. 3 et 5.

⁹⁰ Ibid., jeudi 23 mars 1922, p. 1.

⁹¹ Livre des règlements municipaux, tome 4, p. 276.

⁹² Le Nouvelliste, jeudi 1er septembre 1949, p. 8.

⁹³ L'Echo du Saint-Maurice, jeudi 28 juin 1923, p. 1.

taux de taxation, mais leurs stratégies pour y arriver diffèrent.

Le candidat J.-A. Gagnon propose d'abaisser le taux de taxation à 1.12\$ avec l'aide de la Laurentide⁹⁴. En effet, la compagnie accorderait une aide monétaire annuelle de 25 000\$⁹⁵ jusqu'à la fin de son exemption de taxes en 1931. Cependant, la somme totale versée devrait être déduite lors de la première année de taxation. Selon J.-A. Gagnon, cette alternative aurait pour conséquence une réduction des emprunts municipaux, une diminution substantielle du taux de taxation et l'idée ne déplairait pas à la compagnie puisque l'aide monétaire comblerait la perte de revenus ordinaires et que la ville se financerait presque totalement avec ses taxes. Et en effet, le 27 juin, George Chahoon Jr écrivait une lettre à J.-A. Gagnon l'informant que son idée pour alléger le fardeau de taxes était justifiable. Et l'assentiment de George Chahoon Jr à la proposition du candidat J.-A. Gagnon prend toute son importance lorsque Chahoon Jr déclare: "Nous sommes prêts à négocier avec M. Ortiz, un maire et des échevins auxquels nous aurions confiance"⁹⁶.

Pour sa part, le candidat J.-E. Guibord diminuerait le taux de taxation à 1.90\$ en rationalisant les dépenses municipales, en réduisant au minimum les pouvoirs du gérant ainsi que ses recommandations. L'idée déplaît à George Chahoon Jr puisqu'elle s'attaque au principe de gérance et la Laurentide se refuse catégoriquement d'offrir un secours quelconque pour baisser les taxes à Grand-Mère. Dès lors, la compagnie prend partie contre le docteur Guibord et militera en faveur de J.-A. Gagnon⁹⁷.

⁹⁴ L'Echo du Saint-Maurice, jeudi 28 juin 1923, p. 1.

⁹⁵ Cette aide monétaire annuelle s'ajoutera à celles de 10 000\$ et 40 000\$ déjà versées selon l'entente de 1919.

⁹⁶ L'Echo du Saint-Maurice, jeudi 28 juin 1923, p. 1.

⁹⁷ Le Nouvelliste, jeudi 1er septembre 1949, p. 8.

Le 3 juillet 1923, le résultat du scrutin municipal déplaît à la Laurentide puisque le docteur Guibord est élu maire. L'élection du docteur indique à la compagnie un taux de taxation à la baisse, des emprunts pour combler la perte de revenus, une rationalisation des dépenses et, surtout, la réduction des pouvoirs et recommandations du gérant. En fait, l'élection de J.-E. Guibord représente tout le contraire de ce que souhaite la Laurentide. C'est à la fin de juillet que les craintes de la compagnie se confirment avec le refus d'homologuer le rôle d'évaluation et le budget soumis par le gérant. Ces décisions du conseil arrêtent tout le fonctionnement du système municipal d'administration. Le Gouvernement provincial délègue Oscar Morin, sous-ministre des affaires municipales, à Grand-Mère pour constater la situation. Après analyse des faits, le sous-ministre ordonne à la cité de légaliser sa position dans les plus brefs délais et que d'ici-là, le gérant administre la municipalité. En fait, ce que le sous-ministre Morin entendait par légaliser la position de la cité, c'était d'homologuer le rôle d'évaluation et de voter le budget présenté par le gérant Ortiz.

Le conseil acquiesce à la demande. Cependant, le 2 août 1923, une résolution congédiant le gérant⁹⁸ est adoptée, mais comme la Laurentide n'a pas été consultée pour le congédiement du gérant, la résolution ne prend pas effet. De plus, elle stipule que le maire est autorisé à décider toutes dépenses et tous débours de quelque nature que ce soit et qu'il est défendu au gérant de faire des dépenses, des débours ou des achats sans l'autorisation écrite du maire⁹⁹.

⁹⁸ L'Echo du Saint-Maurice, jeudi 30 août 1923, p. 1; Le Nouvelliste, jeudi 1er septembre 1949, p. 8.

⁹⁹ Livre des procès-verbaux du conseil, 1923.

Entre temps, le conseil rationalise les dépenses municipales en réduisant les pouvoirs du gérant et en conséquence les débours qui semblent être inutiles pour le moment. De plus, une lettre est adressée à George Chahoon Jr, de la Laurentide, pour demander le remplacement du gérant¹⁰⁰. Mais, les choses ne vont pas au gré de la compagnie et le 13 septembre, elle loge un protêt contre la ville¹⁰¹.

La Laurentide justifie son geste par l'entente de décembre 1919, stipulant que la ville doit avoir chaque année un budget suffisant pour pourvoir à ses dépenses; elle doit avoir un gérant ayant des pouvoirs réels et exclusifs. Parce que le conseil diminue les salaires des fonctionnaires et des employés, enlevant ce pouvoir au gérant, et parce que le budget adopté est insuffisant pour faire face aux dépenses, la compagnie somme la cité de se conformer à l'entente de 1919.

En octobre, le conseil fait face à diverses pressions des citoyens et de la Laurentide pour que le dossier concernant le gérant soit soumis à la Commission des Utilités Publiques. De plus, l'année 1923 se termine par une remise en question de l'administration du conseil. En effet, plusieurs contribuables s'indignent contre certaines coupures visant à réduire les dépenses. La tâche de l'inspecteur sanitaire est réduite et, au grand désarroi de la population, c'est l'inspection et la surveillance de l'abattoir qui sont supprimées. Et tous savent que cet endroit est dangereux pour la santé publique¹⁰². Le refus de faire des réparations au pont de la rivière Welsh, comme le préconisent le gérant et le président

¹⁰⁰ Les considérants et la teneur de cette lettre sont mentionnés in L'Echo du Saint-Maurice, jeudi 30 août 1923, p. 1.

¹⁰¹ Le Nouvelliste, jeudi 1er septembre 1949, p. 8.

¹⁰² L'Echo du Saint-Maurice, jeudi 18 octobre 1923, p. 1.

de la ligue "Safety First", coûte la vie à un adolescent¹⁰³. Enfin, un comité de citoyens appuyé par la Laurentide demande à nouveau de soumettre le dossier du gérant à la Commission des Utilités Publiques. A bout de patience, devant l'inertie du conseil, la Laurentide se prépare à faire abroger l'entente de 1919¹⁰⁴.

Au début de 1924, une motion du conseil est présentée à l'Assemblée législative pour rescinder l'accord de 1919¹⁰⁵. Les amendements sont rejetés en bloc par la Législature. En février 1924, le conseil informe les contribuables que le dossier du gérant sera soumis, sous peu, à la Commission des Utilités Publiques¹⁰⁶. En juillet, étant donné la recrudescence de la mortalité infantile, des inspecteurs du Bureau d'hygiène émettent un rapport où, selon des analyses, le lait vendu à Grand-Mère serait impropre à la consommation et que l'abattoir et le marché public auraient intérêt à être inspectés et surveillés plus souvent, comme le mentionnent les rapports du gérant¹⁰⁷. Cette situation illustrant les carences administratives du nouveau conseil municipal, qui persiste à ne prendre en considération aucune recommandation du gérant, fait en sorte que le dossier n'est pas soumis à la Commission des Utilités Publiques.

Les contribuables et la Laurentide cherchent à comprendre ce que désirent les élus locaux. Au même moment, une rumeur véhicule le départ prochain du gérant Ortiz¹⁰⁸, ce qui a pour effet d'atténuer les tensions.

¹⁰³ L'Echo du Saint-Maurice, jeudi 8 novembre 1923, p. 1.

¹⁰⁴ Le Nouvelliste, jeudi 1er septembre 1949, p. 8.

¹⁰⁵ Ibid., jeudi 1er septembre 1949, p. 8.

¹⁰⁶ L'Echo du Saint-Maurice, jeudi 21 février 1924, p. 1.

¹⁰⁷ Ibid., jeudi 10 juillet 1924, p. 6.

¹⁰⁸ Ibid., jeudi 24 juillet 1924, p. 1.

En août, Henri Ortiz démissionne¹⁰⁹. Cet événement apaise considérablement les tensions entre le conseil, la population et la Laurentide. Cependant, la vacance de la charge de gérant peut générer un nouveau conflit. Et c'est pourquoi la Laurentide, accusée d'avoir placé un homme à sa solde dans les affaires municipales, bien qu'aucune preuve concrète ne l'ait démontré, décide de se tenir en retrait de la nouvelle nomination, même si elle soumet une candidature par principe, et d'entériner le choix du conseil. En septembre, le nouveau gérant est nommé. Il s'agit de J.-A. Bernier, ingénieur à Shawinigan Falls, qui compte treize années dans les travaux municipaux à Maisonneuve et Montréal, et qui de plus a secondé le gérant de Shawinigan Falls pendant trois ans¹¹⁰.

Que retenir de cette période? Premièrement, à compter de 1916, les élus locaux prennent lentement conscience que l'essor de la ville n'est plus uniquement lié à la mise en place des services municipaux. En effet, selon les tableaux 10 et 11, on perçoit que de 1916 à 1925 l'accent mis sur les services municipaux s'estompe. Mais leur mise en place a créé de fortes pressions sur les finances municipales qui se révéleront en piètre état au cours de la période 1916-1925. Dès lors, un ralentissement du développement des services municipaux se perçoit à travers les discussions du conseil et ce sera maintenant l'administration qui prédominera. Deuxièmement, la Laurentide, qui avant 1916 demeurait absente ou discrète dans ses interventions municipales, intervient plus substantiellement. Troisièmement, l'instauration de la gérance municipale apparaît comme une solution aux problèmes du développement urbain. Toutefois, après de bons

¹⁰⁹ L'Echo du Saint-Maurice, jeudi 21 août 1924, p. 1.

¹¹⁰ Ibid., jeudi 11 septembre 1924, p. 1.

résultats dans les premières années, la gérance entraîne des conflits.

Somme toute, les trois aspects ont un dénominateur commun: la question des finances municipales. Dans une certaine mesure, les intervenants municipaux sont conscients que la croissance rapide de la ville nécessite, surtout dans le domaine des services municipaux, une croissance tout aussi rapide et qu'à plus ou moins brève échéance, les carences du financement municipal engendreront des problèmes urbains. Cependant, les solutions ne font pas consensus. En effet, au point de départ, le conseil milite en faveur de l'annulation des exemptions de taxes tandis que la Laurentide élabore une solution plus complexe, à plus long terme et moins coûteuse pour elle. De là, naît un rapport de force. Mais, discussions et compromis entre les intervenants allègent l'atmosphère et finalement l'unanimité se fait sur l'application d'une solution à long terme. Au début, la gérance municipale, solution adoptée par les intervenants, donne les résultats espérés et les finances publiques s'améliorent. Mais, l'arrivée au pouvoir d'un nouveau conseil, animé de visions à bien court terme et insatisfait de la contribution de la Laurentide, vient briser la fragile harmonie. Dès lors, c'est un retour à la case de départ. Toutefois, l'annonce de la démission du gérant et la nomination de son successeur feront en sorte que dans les années qui suivront les esprits se calmeront.

CONCLUSION

L'étude de la municipalité de Grand-Mère jette un éclairage particulier sur trois réalités du développement urbain auxquelles bon nombre de villes sont confrontées: la croissance des services municipaux, la croissance des institutions municipales et les ressources financières pour se les donner.

La croissance de Grand-Mère est intimement liée à l'expansion de la Laurentide Pulp Company vers 1894-1897. De moins de 200 personnes en 1891, la petite bourgade passe à plus de 2 500 habitants en 1901 (tableau 1). Parallèlement à l'augmentation de la population, l'espace urbanisé s'accroît considérablement (carte 2). On comprend dès lors l'intérêt de l'incorporation en village dès 1898 et en ville en 1901.

L'instauration de divers services tels qu'un aqueduc et un système d'égouts, un réseau de rues et de chemins, des services d'incendies et de police et l'hygiène publique, s'avérait nécessaire pour répondre adéquatement à la croissance urbaine. Cependant, leur mise en place pose le problème de leur financement.

De 1901 à 1920, on fera appel à la taxation des contribuables, aux emprunts bancaires et à la municipalisation de certains services afin de réduire les coûts. Toutefois, étant donné l'exemption de taxes dont bénéficie la Laurentide de 1901 à 1931, ces diverses mesures s'avèreront insuffisantes.

A titre d'exemple, rappelons le service d'aqueduc et d'égouts qui

dans les mains du secteur privé de 1898 à 1908 n'apporte à la ville que des soucis. En 1908, on municipalise le service au coût de 63 000\$ et l'année suivante, il faut injecter 100 000\$ pour le rendre plus fonctionnel. Malgré l'argent investi, en 1915-1916 le service demeure inefficace, comme on a pu le constater lors d'incendies majeurs. Citons aussi le service électrique qui est municipalisé en 1912 au coût de 60 000\$. Ce sont donc tous les domaines essentiels à une croissance urbaine harmonieuse qui se heurtent, année après année, au manque de revenus de l'appareil municipal.

Les premières années (1898-1904), la taxe foncière varie de 0.30\$ à 1.00\$ du 100.00\$ d'évaluation et des taxes spéciales touchent les commerçants. Mais la croissance des besoins fait que les emprunts bancaires et la taxation s'avèrent vite insuffisants. L'équilibre budgétaire ne peut être atteint malgré la rationalisation des services à laquelle on procède vers 1915. Cette rationalisation a d'ailleurs entraîné la détérioration des infrastructures déjà en place.

Devant l'évidence que toutes ces mesures pour solutionner les besoins financiers de la ville sont insuffisantes, les élus entreprennent des démarches pour que la Laurentide contribue davantage au développement urbain. Rappelons-le, de 1898 à 1915, la compagnie est intervenue très peu et ses contributions ponctuelles ont été bien faibles en regard des taxes dont elle a été exemptée. Constatant le peu d'empressement de la compagnie, qui tient à maintenir ses priviléges, les élus, au tournant de 1915, décident d'abroger le règlement qui exempte de taxes la Laurentide¹.

¹. En 1915, l'abrogation du règlement concerne la Laurentide Power Company. Ensuite, le conseil municipal conscient des faibles revenus de la cité décide d'abroger tous les règlements exemptant de taxation les propriétés industrielles de la Laurentide.

Le geste provoque de vives réactions chez les dirigeants de l'entreprise. George Chahoon Jr suggère une modification du système administratif de la ville et la Laurentide s'implique plus substantiellement à compter de 1916. En effet, la compagnie s'engage à doter la ville d'un nouvel aqueduc; de plus, elle s'implique dans les domaines des rues et chemins et de l'électricité. Ces interventions se fondent sur l'acceptation par le conseil d'un système de gérance municipale visant à améliorer l'administration de la ville. En 1920, les deux parties en viennent à une entente.

Cependant, l'insatisfaction des contribuables apparaît en 1923. La campagne électorale draine l'opposition des contribuables à l'endroit du système de gérance et le résultat du scrutin le démontre bien avec l'élection d'un maire qui veut abaisser le taux de taxation à 1.90\$ alors que son adversaire l'aurait réduit à 1.12\$, mais avec l'aide de la Laurentide. L'élection du maire J.-E. Guibord démontre deux réalités: 1-la gérance municipale, idée de la Laurentide, déplaît maintenant aux contribuables; 2-un faible taux de taxation soutenu par la compagnie amène les contribuables à refuser l'aide de l'entreprise, pour que dès la fin de son exemption de taxes, elle contribue pleinement au financement municipal. Le résultat irrite les dirigeants de la Laurentide puisqu'il remet en question le principe cher à la compagnie, le système de gérance municipale. Mais de mauvaises décisions politiques feront en sorte que la gérance municipale demeurera en vigueur.

Que dégager de l'analyse du cas de Grand-Mère? Tout d'abord, la municipalité répond bien à la définition de "ville de compagnie". En effet, son existence découle de l'implantation d'une grande entreprise, la Laurentide Pulp Co. et sa croissance comme son développement lui sont

intimement liés. Cependant, c'est l'idéologie paternaliste qui semble démarquer Grand-Mère des créneaux habituels dans lesquels s'inscrivent les compagnies. Nous avons mentionné, auparavant, que l'idéologie paternaliste ne tenait ni d'un paternalisme absolu ou conservateur, ni même d'une attitude libérale du type "laissez faire" ou du néo-paternalisme, mais d'un paternalisme "intéressé". C'est du moins ce que nous a laissé voir l'étude du cas de Grand-Mère.

Ainsi, au début de la période, la Laurentide possède des disponibilités financières limitées. Jorge Niosi mentionne qu'avant 1901 la compagnie se finance tout juste par elle-même et que c'est vers 1915 que les profits commencent à être plus importants². Comme la rentabilité de l'industrie est précaire, peu d'argent est injecté dans le développement urbain et les interventions de la Laurentide sont ponctuelles. Et quand le conseil municipal veut que l'implication de la compagnie soit plus substantielle, il doit insister comme ce fut le cas pour payer la force policière. La compagnie ne bougera que lorsqu'un problème concret menace de nuire au bon fonctionnement de l'entreprise. A ce stade, les interventions de la Laurentide sont plus intéressées que paternalistes.

A compter de 1915, la compagnie se montre toutefois plus présente dans le développement urbain. A titre d'exemple, mentionnons les domaines de l'électricité, des rues et chemins et la législation municipale. Certes, nous pouvons avancer qu'avec la fin de sa précarité financière, la Laurentide a développé une attitude plus paternaliste. Cependant, il s'agit d'un paternalisme tout ce qu'il y a de plus "intéressé". En effet,

². Jorge Niosi, Op. cit., 1975, p. 389-390.

les interventions de la Laurentide deviennent plus substantielles par suite des attaques ouvertes du conseil contre les intérêts de la compagnie, comme l'abrogation du règlement qui l'exempte de taxes. Pour éviter la fin prématurée de ses priviléges fiscaux (tableaux 12 et 13), elle s'impliquera davantage dans les affaires municipales.

Notons par ailleurs que le paternalisme "intéressé" qui a eu cours à Grand-Mère est le résultat de la présence d'une petite bourgeoisie francophone locale qui rapidement s'est engagée dans la politique municipale. Ainsi, c'est elle qui a mis en place les services municipaux et les institutions municipales. Son rôle est donc déterminant dans le développement urbain. Toutefois, même si cette petite bourgeoisie locale possède les leviers de commande pour l'aménagement de la ville, elle doit composer avec la Laurentide. L'instauration de la gérance municipale le démontre assez bien. En effet, comme l'administration municipale crée des problèmes aux élus locaux, ces derniers seront attentifs à la solution suggérée par la compagnie.

La mise en place de la gérance municipale ne s'est pas faite sans heurts; elle met en lumière les relations de pouvoir qui se sont développées entre la Laurentide et la petite bourgeoisie locale pour le contrôle de l'espace urbain. On retrouve cette confrontation entre les deux principaux intervenants municipaux en 1918 et 1919 lors des discussions sur l'élaboration de la nouvelle charte municipale. Cependant, ce sont les élus locaux qui auront gain de cause, puisque, même si la gérance municipale est adoptée, ils garderont les rênes du pouvoir municipal.

Enfin, est-ce que la gérance municipale était la solution adéquate

pour résoudre les besoins financiers de la ville? A la lumière de l'analyse, tout indique que la solution est plus complexe. En effet, après de bons résultats dans les premières années avec un taux de taxation assez élevé, les besoins financiers resurgissent dès qu'il est abaissé. Nous pouvons donc en déduire que l'efficacité du mode de gestion par gérant municipal augmentera au moment où les exemptions de taxes deviendront choses du passé. Il s'agit là, en tout cas, d'une hypothèse intéressante à approfondir.

ANNEXE A

Les limites des expansions territoriales de Grand-Mère de 1898 à 1925

1) Annexion de 1898

Le village de Grand'Mère comprendra le territoire renfermé dans la ligne décrite comme suit: Commençant au point d'intersection de la ligne de division entre les lots Nos 85 et 86 des plans et devis de renvoi officiels du cadastre de la paroisse de Sainte-Flore, avec la ligne de division entre la concession Sainte-Catherine No 1 et la concession Sainte-Catherine No 2; de là, dans la direction du nord-ouest, le long de la dite ligne de division, entre les lots Nos 85 et 86, distance de vingt-quatre arpents, cinq perches et trois pieds, jusqu'au côté nord-ouest du chemin public, entre le rang Saint-Olivier et la dite concession Sainte-Catherine No 2; de là, dans la direction du nord-est, le long du dit côté nord-ouest du dit chemin public, distance de sept arpents et dix pieds, à la ligne de concession du rang Saint-Olivier et "la concession de la Grand'Mère"; de là, dans la direction du nord-ouest, le long de la ligne de concession en dernier lieu mentionnée, une distance de trois arpents, à la ligne de division entre les lots Nos 94 et 95; de là, dans la direction du nord-est, le long de la division entre le lot 94, sur le côté nord-est de la dite ligne, et les lots 95 et 96, sur le côté nord-ouest de la dite ligne, une distance de vingt et un arpents, jusqu'à la rive ouest de la rivière Saint-Maurice; de là, dans la direction du sud, le long de la dite rive ouest de la rivière Saint-Maurice, et, descendant la rivière Saint-

Maurice en suivant les sinuosités de la dite rive, une distance de six arpents, deux perches et douze pieds, à un point situé sur la rive sud d'une rivière connue sous le nom de rivière de la Grand'Mère, ce point étant déterminé par la prolongation du côté est de la 1ère Avenue à la rive de la rivière Saint-Maurice; partant du dit point et continuant dans la direction du sud, le long du dit côté est de la dite 1ère Avenue, une distance de neuf arpents, six perches et cinq pieds, au point d'intersection entre le dit côté est de la 1ère Avenue avec la ligne ouest du droit de passage du chemin de fer du Grand-Nord; de là, suivant la dite ligne ouest du dit chemin de fer avec le chemin de fer du lac Saint-Jean; de là, dans la direction du sud-est, le long du même côté du dit droit de passage à la ligne de division entre la concession Sainte-Catherine No 1 et la concession Sainte-Catherine No 2, la distance entière de la frontière du dit village de Grand'Mère, le long du dit chemin de fer du Grand-Nord, étant de trente-quatre arpents, quatre perches et douze pieds; de là, partant du point d'intersection de la ligne de division entre la concession Sainte-Catherine No 1 et la concession Sainte-Catherine No 2, avec le dit côté sud du chemin de fer du Grand-Nord, et, dans la direction du sud-ouest, le long de cette ligne de division, une distance de neuf arpents jusqu'au point de départ.

Le territoire enfermé dans les dites limites comprend: tout le lot 94, les lots 90, 91, 92, 93, moins les parties de chacun de ces lots situées à l'est de la 1ère Avenue, et les parties des lots 88 et 89, sisés à l'ouest du droit de passage du chemin de fer du Grand-Nord, les lots et parties de lots ci-haut mentionnés étant dans la concession de la Grand'Mère;

Les lots 86 et 87, dans la concession Sainte-Catherine No 1, moins la

partie de chacun de ces lots sise à l'est du droit de passage du chemin de fer du Grand-Nord.

L'ensemble de ce territoire forme une superficie de deux cent soixante-dix-sept arpents, dix perches et quarante-huit pieds, le tout en mesure française¹.

2) Annexion de 1901

La ville de Grand'Mère comprendra le territoire renfermé dans les limites suivantes: vers l'est, par la rivière Saint-Maurice; vers le sud, à partir de la rivière Saint-Maurice par la ligne qui sépare, dans le rang des Hêtres, le numéro cinq (5) du numéro six (6) du cadastre officiel pour la paroisse de Sainte-Flore, et par celle qui sépare, dans le rang Sainte-Catherine No 2, le numéro quatre-vingt-trois (83), du numéro quatre-vingt-quatre (84) du dit cadastre, jusqu'au chemin public; et de là, par la prolongation, dans le rang Saint-Olivier, de la ligne ci-dessus, jusqu'à la rencontre de la ligne qui passe entre les numéros cent trente-cinq (135) et cent trente-six (136) du dit rang Saint-Olivier; de là, par la dite ligne de séparation entre les susdits lots 135 et 136 jusqu'au cordon des terres de la concession de la Grand'Mère; de là, par le dit cordon jusqu'à la rencontre de la ligne qui passe entre les numéros quatre-vingt-dix-sept et quatre-vingt-dix-huit (97 et 98), jusqu'à la rivière Saint-Maurice.

L'ensemble de ce territoire forme une superficie de mille six arpents, mesure française, et comprend le territoire décrit dans le décret de l'érection canonique de la paroisse de "Saint-Paul de la Grand'Mère"

¹. Statuts refondus de la province de Québec, 1898, p. 171-172.

donné par l'autorité ecclésiastique diocésaine des Trois-Rivières, le 2 juin 1900.

Le susdit territoire est formé par l'annexion au territoire du village de Grand'Mère, tel que constitué par la dite loi 61 Victoria, chapitre 61, section 1, des lots numéros un, deux, trois, quatre et cinq (1, 2, 3, 4 et 5) du rang Sainte-Catherine No 1 ou rang des Hêtres, des lots numéros quatre-vingt-quatre et quatre-vingt-cinq et ses subdivisions (84 et 85) dans le rang Sainte-Catherine No 2, de parties des lots numéros cent quarante, cent trente-neuf, cent trente-huit, cent trente-sept et cent trente-six (parties 140, 139, 138, 137 et 136) du rang Saint-Olivier, des lots numéros quatre-vingt-quinze, quatre-vingt-seize et quatre-vingt-dix-sept (95, 96 et 97) du rang de la Grand'Mère, et de la partie des lots numéros quatre-vingt-six, quatre-vingt-sept, quatre-vingt-huit, quatre-vingt-neuf, quatre-vingt-onze, quatre-vingt-douze et quatre-vingt-treize (parties 86, 87, 88, 89, 91, 92 et 93) située à l'est du droit de passage du chemin de fer du Grand-Nord et à l'est de la première Avenue dans le village de la Grand'Mère².

3) Annexion de 1910

Le territoire de la ville de Grand'Mère est compris et renfermé dans les limites suivantes: vers l'est, par la rivière Saint-Maurice, vers le sud, à partir de la rivière Saint-Maurice, par la ligne qui sépare, dans le rang des Hêtres, le numéro 5 du numéro 6 du cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Flore, et par celle qui sépare, dans le rang Sainte-Catherine No 2, le numéro 83 du numéro 84, du cadastre jusqu'au chemin

². Statuts refondus de la province de Québec, 1901, p. 310-311.

public; et de là, par la prolongation, dans le rang Saint-Olivier, de la ligne ci-dessus, jusqu'à la rencontre de la ligne qui passe entre les numéros 135 et 136 dudit rang Saint-Olivier; de là, par la ligne de séparation entre les susdits lots 135 et 136, jusqu'au cordon des terres de la concession de la Grand'Mère; de là, par ledit cordon jusqu'à la rencontre de la ligne qui passe entre les numéros 97 et 98, jusqu'à la rivière Saint-Maurice.

L'ensemble de ce territoire forme une superficie de 1006 arpents, mesure française, et comprend le territoire décrit dans le décret de l'érection canonique de la paroisse de "Saint-Paul de la Grand'Mère", donné par l'autorité ecclésiastique diocésaine des Trois-Rivières, le 2 juin 1900.

Le territoire suivant est aussi inclus dans les limites de la ville: tout le territoire formant partie des lots Nos 1017, 1018, 1019, 1020, 1021 et 1022, des plans et livre de renvoi officiels de la paroisse de Notre-Dame du Mont-Carmel, et plus amplement désigné sur le plan préparé par Hil. Legendre, A.P., en avril 1883, comme étant le bloc ABC couvrant 320 arpents de terre en superficie³.

³. Statuts refondus de la province de Québec, 1910, p. 159.

ANNEXE B

Les pouvoirs et fonctions du gérant municipal

- a) Prendre connaissance de la correspondance et des communications adressées à la municipalité, et voir à ce qu'elles soient promptement traitées par les fonctionnaires ou employés;
- b) Examiner et signer, si elles sont exactes, les listes de paie hebdomadaires ou mensuelles, et en faire rapport respectivement aux comités en charge des divers départements et au conseil;
- c) Examiner les comptes dont le paiement est réclamé de la municipalité et, s'ils sont exacts, les initialer après leur vérification par le trésorier, et en faire rapport au conseil pour paiement;
- d) Préparer, avec les fonctionnaires ou employés en chef des départements, pour chaque assemblée mensuelle du conseil, un rapport complet des travaux exécutés durant le mois précédent avec les suggestions qu'il croit utile de proposer pour les travaux du mois suivant;
- e) Examiner les ordres ou réquisitions pour achat de fournitures, les certifier s'ils sont exacts et conformes aux décisions ou ordonnances du conseil, et en faire rapport au conseil et au comité qui en a le contrôle;
- f) Préparer, avec les fonctionnaires ou employés en chef des départements, les estimations annuelles et en faire rapport au conseil et à chacun des comités;
- g) Préparer, avec les fonctionnaires ou employés en chef de chaque département ou le fonctionnaire ou employé en chef de chaque service

dans l'administration, les plans et devis des travaux qui doivent être donné à l'entreprise, les soumettre au conseil pour approbation, rédiger les avis pour demande de soumission et les faire publier par le greffier;

- h) Ouvrir en présence des membres du conseil réunis en assemblée, les soumissions reçues pour des travaux à l'entreprise, et recommander celle des soumissions qu'il croit devoir être acceptée par le conseil;
- i) Etudier les projets de règlements, y compris les règlements qui décrètent un emprunt, et faire part au conseil de ses observations et de ses suggestions sur les dispositions que ces projets de règlements ont pour but d'édicter;
- j) Aviser le conseil sur les mesures à prendre pour exécuter les règlements et les faire observer;
- k) Voir à ce que les sommes d'argent votées par le conseil soient employées aux fins pour lesquelles elles ont été votées;
- l) Examiner les plaintes et les réclamations contre la municipalité, et faire rapport de son opinion au conseil ainsi qu'au comité chargé de son examen;
- m) Etudier les besoins et tout ce qui peut être dans l'intérêt de la municipalité; suggérer les mesures qu'il convient de prendre pour administrer avec efficacité et économie, et pour promouvoir le progrès de la municipalité et le bien-être des citoyens;
- n) Convoquer une commission en séance spéciale lorsqu'il le juge nécessaire, après en avoir conféré avec le président;
- o) Assister aux séances du conseil et des commissions et, avec la permission du président, donner son avis et présenter les observations et les suggestions qu'il juge opportunes sur les questions en délibération, mais sans avoir le droit de voter;

- p)* Le gérant sera tenu de fournir au conseil et ses comités tous les renseignements qu'ils pourront demander concernant son administration et celle de la ville;
- q)* Tous les fonctionnaires et employés de la ville, sauf le secrétaire-trésorier, seront nommés par le gérant de la ville, et pourront être destitués par lui en aucun temps¹.

¹. (*) Ces pouvoirs et fonctions sont exclusifs au gérant de la municipalité de Grand-Mère. SOURCES: Alain Baccigalupo, Op.cit., 1984, p. 382-383; Statuts refondus de la province de Québec, 1919, p. 263-264; Ibid., 1920, p. 315; James M. Banovetz, Op. cit., 1978, p.

ANNEXE C

Evaluation et perception à Grand-Mère, 1915-1924

1. Rôle d'évaluation

Années	Taxable (*)	Non-taxable (*)	Exemption temporaire (*)
1915	3 375 350	134 000	32 950
1916	2 460 163	131 500	4 229 400
1917	2 783 600	751 900	5 500 250
1918	2 795 068	740 050	6 613 212
1919	2 822 346	957 750	6 593 400
1920	3 006 548	1 052 750	10 093 400
1921	3 155 333	1 546 050	11 936 600
1922	3 214 832	1 286 550	11 850 400
1923	3 199 967	1 483 800	11 851 400
1924	3 292 517	1 519 700	11 839 000

2. Rôle de perception

Années	Taxable (*)	Non-taxable (*)	Exemption temporaire (*)
1915	2 397 985	766 200	3 771 450
1916	2 455 272	709 800	4 229 400
1917	2 783 600	751 900	5 500 250
1918	2 573 705	740 050	6 613 212
1919	2 825 121	507 050	6 563 000
1920	3 006 548	1 052 750	10 093 400
1921	3 214 682	1 523 050	11 850 400
1922	3 155 333	1 546 050	11 936 600
1923	3 199 967	1 483 800	11 851 400
1924	3 292 517	1 519 700	11 839 000

(*) en dollars.

Sources: Livres des rôles d'évaluation et de perception, 1915-1924.

BIBLIOGRAPHIE

1. Sources:

A) Archives municipales de Grand-Mère

Livres des procès-verbaux du conseil, 22 volumes, Grand-Mère,
1898 à 1924.

Livres des règlements municipaux, Grand-Mère, tome 4.

Rôle d'évaluation, 10 volumes, Grand-Mère, 1915 à 1924.

Rôle de perception, 10 volumes, Grand-Mère, 1915 à 1924.

B) Archives gouvernementales

Recensement du Canada, 1891, 1901, 1911, 1921 et 1931.

Statuts refondus de la province de Québec, 1898, 1901, 1905,
1910, 1918, 1919, 1920 et 1922.

C) Presse écrite

L'Echo du Saint-Maurice, janvier 1917 à avril 1951.

La Semaine, septembre 1916 à juillet 1917.

Le Courrier, Bienvenue chez-nous, Grand-Mère, 1973, 120 pages.

Le Nouvelliste, juillet 1921 à avril 1951.

2. Articles et ouvrages

Baccigalupo, Alain, Les administrations municipales québécoises des origines à nos jours, tome 1: les municipalités, Montréal, Agence d'Arc, 1984, 613 pages.

Baccigalupo, Alain, Système politique et administratif des municipalités québécoises, une perspective comparative, Montréal, Agence d'Arc, 1990, 568 pages.

Banovetz, James M., Managing the Modern City, Washington, International City Management Association, 1971, 467 pages.

Banovetz, James M., La pratique de l'administration municipale, Collection gestion municipale, Québec, ministère des Affaires municipales, 1978, 625 pages.

Bellavance, Claude, Le patronat de la grande entreprise en Mauricie 1900-1950, Trois-Rivières, M.A. en Etudes québécoises, 1984, 149 pages.

Berthiaume, Nicole, Rouyn-Noranda, le développement d'une agglomération minière au cœur de l'Abitibi-Témiscamingue, Rouyn, Collège du Nord-Ouest, 1981, 169 pages.

Boorstin, Daniel, Histoire des Etats-Unis, tome 3: l'expérience démocratique, Paris, Armand Colin, 1981, 607 pages.

Borghese, Arthur, "Industrialist Paternalism and Lower-Class Agitation: The Case of Mulhouse, 1848-1851", Histoire sociale, vol. XIII, no. 25, mai 1980.

Bottomore, Thomas Burton, Classes in Modern Society, New York, McGraw-Hill, 1966.

- Bouchard, Gérard et Goy, Joseph, Famille, économie et société rurale en contexte d'urbanisation (XVII^e-XX^e siècle), Chicoutimi, Centre interuniversitaire SOREP, Paris, Ecole des hautes études en sciences sociales, 1990, 388 pages.
- Brouillette, Normand, Le développement industriel d'une région du proche hinterland québécois: la Mauricie, 1900-1975, thèse de doctorat, Université McGill, 1983, 381 pages.
- Brouillette, Normand, "Le rôle de la Shawinigan Water and Power Co. dans la structuration de l'espace urbain shawiniganais, 1898-1921", Cahiers de géographie du Québec, vol. 34, no. 92, septembre 1990, pp. 197-208.
- Bruneau, Pierre, Les villes moyennes au Québec, leur place dans le système socio-spatial, Québec, Presses de l'Université du Québec, 1989, 195 pages.
- Carrell, Jephta J., "The City Manager and His Council: Sources of Conflict", Public Administration Review, December 1962.
- Dahl, Robert, Qui gouverne?, Paris, Armand Colin, 1971, 266 pages.
- Désilets, Auguste, La Grand'Mère, Trois-Rivières, Le Bien Public, 1933, 64 pages.
- Edsforth, Ronald, Class Conflict and Cultural Concensus, The Making of a Mass Consumer Society in Flint, Michigan, New Brunswick, Rutgers University Press, 1987, 294 pages.
- Feldman, Lionel D. et Goldrick, Michael D., Politics and Government of Urban Canada: Selected Readings, Toronto, Methuen, 1972, 435 pages.
- Gallina, Paul, "Research in Urban History 1987-1988", Revue d'histoire urbaine, vol. XVIII, no. 2, octobre 1989, pp. 166-175.

- Garner, John S., The Model Company Town, Urban Design Through Private Enterprise in Nineteenth-Century New England, Amherst, University of Massachusetts Press, 1984, 288 pages.
- Grand'Maison, Jacques, "Les classes moyennes, miroir aux alouettes", Relation, no. 440 et 441, septembre et octobre 1978.
- Hobsbawm, Eric, Industry and Empire: The Pelican Economic History of Britain, Volume 3; From 1750 to the Present Day, London, Weidenfeld and Nicolson, 1969, 336 pages.
- Lanthier, Pierre et Gamelin, Alain, L'industrialisation de la Mauricie, dossier statistique et chronologique, 1870-1975, Trois-Rivières, Université du Québec à Trois-Rivières, 1981, 489 pages.
- Lanthier, Pierre et Brouillette, Normand, "Shawinigan Falls de 1898 à 1930: l'émergence d'une ville industrielle au sein du monde rural", Revue d'histoire urbaine, vol. XIX, no. 1, juin 1990, pp. 42-55.
- Linteau, Paul-André, Maisonneuve, comment les promoteurs fabriquent une ville, Montréal, Boréal Express, 1981, 280 pages.
- Lucas, Rex A., Minetown, Milltown, Railtown: Life in Canadian Communities of Single Industry, Toronto, University of Toronto Press, 1971, 433 pages.
- Moreux, Colette, Douceville en Québec, la modernisation d'une tradition, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 1982, 454 pages.
- Niosi, Jorge, "La Laurentide (1887-1928): pionnière du papier journal au Canada", Revue d'histoire de l'Amérique française, vol. 29, no. 3, décembre 1975.
- Perspective Jeunesse, La Grand'Mère se raconte, Grand-Mère, 1973, 272 pages.

- Perspective Jeunesse, Grand'Mère rétro, Grand-Mère, 1978, 510 pages.
- Plunkett, Thomas J., Urban Canada and Its Government: Study of Municipal Organization, Toronto, Macmillan, 1968, 178 pages.
- Rioux, Marcel et Martin, Yves, French Canadian Society, Toronto, McClelland and Stewart, 1964, 404 pages.
- Robson, Robert S., "Flin Flon: A Study of Company-Community Relations in a Single Enterprise Community", Revue d'histoire urbaine, vol. XII, no. 3, février 1984, pp. 29-43.
- Roncayolo, Marcel, La ville et ses territoires, Paris, Gallimard, 1990, 278 pages.
- Rowat, Donald C., The Canadian Municipal System: Essays on the Improvement of Local Government, Toronto, McClelland and Stewart, 1969, 242 pages.
- Roy, Jean, Robert, Daniel et Verrault-Roy, Louise, Les populations municipales et paroissiales de la Mauricie, 1850-1971, Trois-Rivières, Université du Québec à Trois-Rivières, 1980, 236 pages.
- Ryan, William F., The Clergy and Economic Growth in Quebec, 1896-1914, Québec, Presses de l'Université Laval, 1966, 348 pages.
- Saarinen, Oiva W., "Single-Sector Communities in Northern Ontario: The Creation and Planning of Dependent Towns", Power and Place: Canadian Urban Development in the North American Context, Vancouver, University of British Columbia Press, 1986, pp. 219-264.
- Schumpeter, Joseph, Business Cycles: A Theoretical, Historical and Statistical Analysis of the Capitalist Process, New York, McGraw-Hill, 1964, 461 pages.
- Semaines Sociales du Canada, La Cité, Montréal, Secrétariat des Semaines Sociales du Canada, 1930, 320 pages.

- Stelter, Gilbert A., "Recherches récentes en histoire urbaine canadienne", Revue d'histoire urbaine, vol. IX, no. 1, juin 1980.
- Stelter, Gilbert A. et Artibise, Alan F.J., Canada's Urban Past: A Bibliography to 1980 and Guide to Canadian Urban Studies, Vancouver, University of British Columbia Press, 1981, 396 pages.
- Stelter, Gilbert A. et Artibise, Alan F.J., The Canadian City: Essays in Urban and Social History, Ottawa, Carleton University Press, 1984, 455 pages.
- Stelter, Gilbert A. et Artibise, Alan F.J., Power and Place: Canadian Urban Development in the North American Context, Vancouver, University of British Columbia Press, 1986, 398 pages.
- Tindal, C.R. et Tindal, S. Nobes, Local Government in Canada, Toronto, McGraw-Hill Ryerson, 1990, 374 pages.